



# Etat de la corruption au Burkina Faso

---

## RAPPORT 2000

# SOMMAIRE

(Retour au sommaire)

[Avant-propos](#)

[Synthèse du rapport](#)

## [PREMIERE PARTIE](#)

**ANALYSE GLOBALE DES RESULTATS DES ENQUETES  
SUR LA CORRUPTION AU BURKINA**

### [CHAPITRE I](#)

*[PERCEPTION DE L' IMPORTANCE DE LA CORRUPTION](#)*

*[PAR LES BURKINABE](#)*

**CHAPITRE II** : Perception des causes de la corruption par les burkinabé

## **DEUXIEME PARTIE**

**ANALYSE SECTORIELLE (13 secteurs d'activités)**

**CHAP I** : Santé

### **CHAP II**

L'Enseignement

**CHAP III** : La police

**CHAP IV** : Marchés publics

**CHAP V** : La justice

**CHAP VI** : Les impôts

**CHAP VII** : La Douane

**CHAP VIII** : Les Mairie

**CHAP IX** : L'Administration publique

**CHAP X** : Travaux publics

**CHAP XI** : La circulation routière

**CHAP XII** : L'approvisionnement des services publics

**CHAP XIII** : Les médias

**CHAP XIV** : Les conséquences de la corruption

## ***QUATRIEME PARTIE***

**RECOMMANDATION DU REN-LAC**

**CHAPITRE I** : La revalorisation de la fonction publique

**CHAPITRE II** : Les résolutions à la culture de l'impunité

**CHAPITRE III** : La sensibilisation des populations et des usagers des services

publics au refus de la corruption

**CHAPITRE IV** : La transparence gouvernementale et la volonté de lutter contre la grande corruption

**ANNEXES**

1. [Questionnaire de sondage pour 1300 personnes](#)
2. **Présentation du REN-LAC**

**Avant-propos**

Le premier sondage réalisé par le REN-LAC date de l'assemblée Générale constitutive en décembre 1997. Il avait pour objectif de mesurer la perception des organisations membres du REN-LAC, de l'état de la corruption au BURKINA FASO. L'échantillon était limité aux participants à l'A.G.

En août 1999, un 2<sup>ème</sup> sondage a été réalisé avec pour objectif de mesurer la perception qu'ont les Burkinabé de l'importance de la corruption dans notre pays. Le questionnaire, publié dans les journaux a été soumis à tous ceux qui étaient intéressés par la question et qui voulaient bien y répondre.

Le dernier sondage réalisé en septembre 2000, objet du présent rapport l'a été sur des bases beaucoup plus scientifiques.

Un échantillon de 1300 personnes couvrant 13 secteurs a été choisi.

Treize enquêteurs ont sillonné la ville de OUAGADOUGOU et chacun d'entre eux a interrogé au minimum 100 personnes représentant soit un professionnel, soit un usager du secteur. Par exemple l'enquêteur du secteur de la santé a interrogé des médecins, des infirmiers et infirmières, des pharmaciens, des malades, des accompagnateurs de malades, le personnel administratif de l'hôpital YALGADO, d'autres centres hospitaliers privés, le personnel du ministère de la santé.

Ce sondage visait les objectifs suivants :

- Avoir la perception qu'ont les burkinabé, toutes couches sociales confondues de l'importance de la corruption dans notre pays ;
- Recueillir auprès des enquêtés quelques manifestations de la corruption dans les secteurs choisis ;
- Obtenir un éventail des causes probables de la corruption au Burkina Faso ;
- Mesurer l'impact des actions de sensibilisation menées par le REN-LAC.

Avons-nous atteint nos objectifs ?

Nous ne saurions le dire. Ce qui est certain, des problèmes, nous en avons connus. Ils ont du reste fait l'objet d'un article dans la rubrique "corruption dans la cité" sous le titre "la corruption, c'est les autres".

Nous vous le proposons en intégralité :

*"Du 1<sup>er</sup> au 6 septembre 2000, le REN-LAC a effectué un sondage d'opinion sur le sujet de la corruption. Objectif : avoir une idée de la perception que les burkinabé ont de la corruption ; comment ils la vivent, la surmontent, en succombent ou en sont victimes ? Quelles sont les conséquences ? Et aussi déterminer les services publics et privés qui sont considérés comme des foyers de la corruption.*

*Sans doute que les uns et les autres ont dû recevoir des visites des enquêteurs. Ce qui suit est une synthèse de leurs expériences de terrain ; une première nous semble-t-il où des burkinabé publiquement s'expriment et racontent tout ce qu'ils savent sur la corruption. Des propos tantôt tirés du rapport des enquêteurs, tantôt tenus par les enquêtés. C'est assez édifiant pour les membres du REN-LAC. Et aussi pour les*

enquêteurs et enquêtés. Vous trouverez également ce que certains pensent du REN-LAC. Pour beaucoup en tout cas la corruption se trouve chez les autres, pas chez eux.

## **LE REFUS, LA PEUR, LA MEFIANCE**

Un enquêteur relate l'attitude de certains citoyens face à ce sujet jadis tabou :

« Un grand nombre des gens que j'ai voulu interrogé avaient peur. Surtout les fonctionnaires. Ceux-ci craignent qu'on ne les recherche un jour pour les arrêter. Il fallait expliquer longuement pour que certains comprennent l'esprit de l'étude. Au palais de justice par exemple les auxiliaires de justice, qui étaient les plus réticents à répondre au questionnaire furent les huissiers. Malgré mes explications certains sont restés de marbre ». Un autre enquêteur témoigne : « certaines personnes refusaient de répondre à notre questionnaire en évoquant le problème de disponibilité. Par contre d'autres refusaient de me recevoir parce qu'ils ont peur de licenciement, si bien que la méfiance a dominé les rapports entre moi et plusieurs personnes. Une des raisons qui expliquent cette méfiance est la méconnaissance des gens de l'objectif et les répercussions de ces enquêtes. » « De mon côté enchaîne un autre enquêteur j'ai surtout noté l'hostilité et la peur de certaines personnes à répondre aux questionnaires notamment les femmes qui se réfugient derrière les arguments comme : j'ai trop de travail. En réalité elles se méfiaient du thème de l'enquête (la corruption). Quand bien même je tentais de les dissuader qu'il ne s'agissait pas d'une enquête policière, elles restaient sur leur garde. Car disaient-elles dans le pays on ne sait pas qui est qui ».

« La méfiance se lisait sur tous les visages des enquêtés. Une sorte de peur bleue. Certains ont voulu savoir davantage sur mon identité et sur le REN-LAC : j'espère que vous n'allez pas me mettre dans des problèmes s'inquiéta quelqu'un ».

## **L'ARGUMENT DES SUPERIEURS HIERARCHIQUES**

Dans certains services publics et privés les enquêteurs se sont vus refuser l'accès pour motifs qu'ils n'avaient pas d'autorisation de leur chef hiérarchique. Dans certains lieux privés notamment les pharmacies, « les agents par peur d'éventuelles sanctions de leurs supérieurs nous mettaient à la porte. Les plus cléments nous disaient poliment : «vraiment je n'ai pas du temps pour toi, si le patron me voit... »

A la direction générale de la police nationale un agent, soutient un enquêteur, nous a dit : « il est difficile à un usager des services de la police de répondre à votre questionnaire devant les agents de police... »

« Dans certains services publics, je n'ai pas été reçu. Les gens ont préféré se réfugier derrière les supérieurs hiérarchiques pour ne pas répondre. Ils m'ont donc demandé d'avoir l'avis et l'autorisation de leur secrétaire général avant de les interroger », rapporte un autre enquêteur.

## **LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION N'EST-ELLE PAS VAIN ?**

Un enquêté : « Pour moi on ne peut pas éradiquer la corruption. C'est normal d'ailleurs. Je suis pour sa survivance ». « Selon moi on ne peut lutter contre la corruption car tout le monde est corrompu », renchérit un autre . Cet autre constat d'un enquêteur : « Au service de contrôle à la douane, un douanier m'a menacé de me frapper et m'a dit que je dois plutôt m'adresser aux ministres qui sont plus corrompus qu'eux ». Un enquêté admet : « le sujet de la corruption est tabou au Burkina Faso, car l'ampleur qu'elle a prise est grande à tel point que si tu veux lutter contre, tu risques de laisser ta peau ». Un autre enquêté ne veut même pas qu'on lui en parle : « Moi je n'aime pas qu'on me parle de corruption, foutez le camp avec votre questionnaire, vous êtes (le REN-LAC) les premiers corrompus ». « Moi j'ai été plusieurs fois victime d'agressions verbales. Il fallait une maîtrise de soi pour éviter la bagarre dont l'ombre planait tout au long de ces enquêtes » avoue un enquêteur.

*En outre ajoute un autre enquêteur « il y a ceux qui bénissent les fruits de la corruption telle cette infirmière que j'ai rencontrée au ministère de la santé qui souhaite être corrompu ».*

### **DES PRESOMPTIONS SUR LE REN-LAC**

*Tout au long du sondage certains enquêtés ne cessaient de douter des intentions de ceux qui ont lancé cette opération, c'est à dire le REN-LAC. Les uns ne connaissaient même pas qu'un tel réseau existe; les autres qui en étaient informés restaient sceptiques quant à sa capacité d'aller jusqu'au bout. D'autres encore l'assimilent à un démembrement de l'Etat. Pour ces derniers le REN-LAC est financé par l'Etat et les écrits qu'ils publient dans l'observateur Paalga est une façon de donner l'impression que l'Etat essaye de lutter contre la corruption alors qu'il n'en est rien...». « Le REN-LAC est aussi corrompu. Qui leur donne l'argent pour mener cette enquête ? Est-ce qu'il ira jusqu'au bout ? Qu'est ce qu'il fera des réponses ? ». Telles sont les affirmations et les questions qui ont été entendues ça et là.*

*Un autre enquêteur rapporte : « certains interviewés ont trouvé que le REN-LAC ne fait pas assez ou devrait faire plus, car ils estiment qu'en dépit des écrits dans la presse on a l'impression que le phénomène ne fait que s'aggraver. Alors ils pensent que le REN-LAC doit accentuer la lutte contre la corruption. »*

*Pour d'autres enquêtés plus sceptiques « ces enquêtes seront sans suite car le REN-LAC ne s'intéresse qu'aux petits dossiers de corruption tels les policiers, les chauffeurs, les permis de conduire... et ainsi les premiers responsables que sont les ministres et les députés ne seront jamais inquiétés ». Pour le moment, poursuit un autre enquêté, « le REN-LAC joue le jeu du pouvoir en place ». « Qu'est-ce qui dit que le REN-LAC même n'est pas corrompu, vous-même qui enquêtez là, si je vous appelle à côté pour vous glisser quelques feuilles, vous n'allez pas vous taire ? » disait une dame au ministère de la santé venue pour ses dossiers.*

*« Le travail que le REN-LAC fait est très théorique. Je souhaite que ce réseau aille jusqu'au bout en dénonçant les corrompus et corrupteurs dans la presse, car ces gens se nourrissent du silence et du secret pour perpétuer leur besoin... ». Ajoute un autre enquêté.*

### **Que retenir de cette expérience de terrain ?**

*Le premier enseignement que nous tirons c'est le sentiment que la corruption est si généralisée que les gens sont sceptiques quant à la capacité d'une ONG comme le REN-LAC à changer quoi que ce soit.*

*Le deuxième enseignement, c'est la persistance de la peur et de la méfiance.*

*Peur que leurs propos ne soient utilisés contre eux. Méfiance parce qu'ils ne savent pas si la main du pouvoir n'est pas derrière tout ça.*

*Le troisième enseignement, c'est le sentiment des populations que le REN-LAC ne s'attaque qu'aux petits poissons, les gros poissons pouvant continuer tranquillement leurs activités sans être inquiétés.*

*D'ores et déjà, nous tenons à remercier tous ceux qui ont bien voulu apporter leur contribution en répondant à notre questionnaire.*

*Nous présentons nos excuses à ceux que notre initiative a perturbé dans leurs activités. Nous nous engageons à trouver des formules moins perturbantes à l'avenir. "*

*(l'Observateur Paalga du 13/09/00)*

*Nous réitérons nos remerciements à tous ceux qui ont apporté leur contribution à la réalisation de ce premier rapport sur l'état de la corruption au Burkina Faso :*

- Aux enquêtés qui ont bien voulu répondre au questionnaire pour leur disponibilité,*
- Aux enquêteurs, qui sur le terrain ont su surmonter les difficultés de tous ordres,*

- Aux professeurs SANOU Alain et Lazare KI-ZERBO qui ont accepté prendre de leur temps pour encadrer la réalisation et le dépouillement du sondage et en traduire de manière synthétique les résultats,
- A Monsieur Rigobert SANON pour sa contribution a la rédaction du rapport.
- A L'Ambassade Royale des Pays-Bas et à DIAKONIA (Suède) dont l'appui financier a permis la réalisation de ce rapport.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer toute notre reconnaissance à l'UIDH et au MBDHP pour leur contribution à la naissance du REN-LAC et à son fonctionnement durant les premières années de son existence.

Notre souhait est que ce rapport soit le premier d'une série qui permettra une meilleure connaissance de la corruption dans notre pays et le développement de stratégies de lutte mieux adaptées.

*Dieudonné YAMEOGO , Secrétaire Permanent*

**[\(Retour au sommaire](#)**

Le REN-LAC a effectué en septembre dernier un sondage dans 13 secteurs de la vie économique et sociale de notre pays. Les résultats sont édifiants :

- Nous avons voulu savoir combien de personnes ont été confrontées à la corruption dans les différents secteurs. Le secteur où les enquêtés ont vécu le moins d'expériences de corruption est celui des travaux publics avec 8 personnes qui ont été victimes d'actes de corruption sur 100 personnes interrogées. Le secteur où les personnes ont été les plus confrontées à des problèmes de corruption a été la police avec 82 personnes ayant vécu des cas de corruption sur 100 personnes interrogées. . On contestera que tous les secteurs sont concernés à des degrés divers.

- Nous avons aussi demandé aux sondés de donner une note allant de 0 à 10 aux différents secteurs selon qu'ils les considèrent comme pas corrompu du tout (0) ou très corrompu (10). Au dépouillement nous avons constaté que le secteur considéré comme le plus corrompu par les personnes interrogées est celui des Mairies avec une moyenne des notes de 7.75/10. Les affaires de parcelles ont-elles pesées sur ce résultat ? Par contre, la Direction des transports routiers avec une note de 4.34/10 est considérée comme la moins corrompue. Cette direction a-t-elle réussi à surmonter l'affaire des permis de conduire ? On constatera là également qu'aucun secteur n'est épargné.

- Nous avons également demandé aux personnes interrogées de citer les 3 secteurs les plus corrompus. Au dépouillement, la douane a été citée dans tous les 13 secteurs de notre enquête ; elle a donc 13/13. La police a été citée dans 11 secteurs donc obtient 11/13 et la justice 10/13.

Ces quelques exemples tirés du résultat du sondage 2000 du REN-LAC montrent que la corruption est bel et bien un problème au Burkina Faso. Les faits que nous avons relevés par ailleurs dans certains secteurs le confirment.

En effet, les enquêtes de terrain que nous avons menées ont montré, que loin d'être un havre pour la transparence et la bonne gestion, notre pays est au centre d'une corruption généralisée qui n'épargne aucun secteur. A titre illustratif, des exemples de pratiques dans quelques secteurs :

**Dans le secteur de la santé**, certains médecins, infirmiers, filles de salle, brancardiers ternissent la noblesse de leur mission par des actions indignes ou pour une poignée de Fcfa :

- pots de vin exigés par des auxiliaires de médecins pour passer rapidement des malades en dépit de l'ordre d'arrivée ;
- racket des accompagnateurs de malades ;
- ventes d'échantillons gratuits ou de médicaments subtilisés aux malades ;
- ventes de vivres détournés ;
- spéculations sur les lits d'hospitalisation et les exonérations de frais ;
- détournements de malades vers des cliniques privées moyennant commissions ;
- surfacturations sur des achats de fournitures ;
- passations de marchés truqués et lenteurs inexplicables dans l'exécution de certains travaux ;
- etc.

### **Dans le secteur des transports et de la circulation routière**

Le racket des agents de police douane gendarmerie (PDG) est devenu une affaire banale, acceptée de tous, presque normale. En atteste l'interpellation dont nous avons été l'objet par un professionnel des transports routiers (je cite) « je trouve que vous (du REN-LAC) allez gêner les affaires entre nous et les agents, car, jusque-là c'est un marché que nous avons conclu ensemble. Ils gagnent et nous gagnons aussi... Je préfère qu'on parle de pourboire parce que le peu de sous que les chauffeurs donnent aux agents ne peut être qualifié de pots de vin... Quant à moi je remets selon le trajet une certaine somme à mon

chauffeur en prévision des faux frais. Je ne considère pas cela comme de la corruption, c'est une façon de maintenir de bonnes relations entre les agents et nous ».

En contrepartie de ce « deal » comme ils l'appellent, des véhicules en très mauvais états, en surcharge ou sans aucune pièce en règle sillonnent nos rues occasionnant mort et désolation.

Une autre pratique décriée, c'est le trafic des faux permis de conduire. Certains moniteurs et inspecteurs sont passés maîtres dans la délivrance à leur 'client' des diplômes 'prêt à porter', sans examen, mais moyennant le versement de pots de vin. On estime à des dizaines de milliers, les permis de conduire obtenus dans ces conditions douteuses.

**Le secteur des marchés publics** est considéré comme l'un des plus fructueux en matière de corruption. C'est un domaine où elle fleurit bien et où se rencontrent différentes formes et pratiques voisines telles l'achat des consciences, le trafic d'influence...

En raison des montants en jeu (de 5% à 15% dit-on), les passations des marchés au Burkina donnent lieu à de véritables crocs-en-jambe. De façon générale, le trucage des appels d'offres utilise les procédés suivants :

- utilisation des prête-noms ;
- organisation d'appels d'offres accélérés pour privilégier ou décourager des candidats potentiels ;
- non respect de l'anonymat lors de la réception des offres ;
- non respect des procédures à l'ouverture des plis ;
- acceptation d'avenants disproportionnés par rapport au marché initial ;
- lots uniques pour réduire la concurrence ;
- morcellement en petits lots pour multiplier le nombre de commissions à percevoir ;
- organisation d'appels d'offres infructueux permettant de passer des marchés de gré à gré même quand la situation ne le justifie pas ;
- etc.

**Les opérations de lotissements** constituent un véritable problème pour les communes. Dans ce secteur, considéré comme émergent, interviennent une multitude de réseaux mafieux qui contribuent à créer une culture d'affairisme entraînant souvent des affrontements sanglants. Escroqueries, trafic d'influence, gabegie chantage politique... on a du mal à désigner laquelle de ces mauvaises pratiques est la plus usitée lorsqu'on parle d'opérations de lotissement au Burkina Faso.

**Le secteur de la justice** ( le dernier recours du citoyen) est aussi gangrené par la corruption. Affairisme, trafic d'influence, pots de vin y sont monnaie courante. De l'avis même de magistrats (je cite) « la corruption existe bel et bien au sein des juges ; seulement, elle est incolore et rarement on la voit... sauf si un corrupteur perd un procès alors qu'il avait versé un pot de vin au juge ». Nos enquêtes ont aussi révélé que la corruption s'enracine bien au palais de justice :

- racket de citoyens par des intermédiaires qui gravitent autour du palais ;
- interventions d'employeurs au niveau du tribunal du travail pour arranger des procès contre leurs employés ;
- promesses de versement d'une partie des condamnations pécuniaires en échange d'un arrangement du procès par le juge ;
- disparition de certains dossiers ;
- versements de dessous de table pour accélérer des procédures ;
- escroqueries de certains auxiliaires de justice sous le prétexte d'arranger les procès ;
- etc.

**Pour l'établissement de certaines pièces administratives**, il s'est constitué de véritables réseaux de trafic. Ainsi, à la Direction du contrôle de la migration, au palais de justice, au commissariat de police, selon qu'on ait besoin d'un passeport, d'un casier judiciaire, d'une légalisation, nos enquêtes ont mis à nu des circuits qui utilisent aussi bien des

agents de parking que des fonctionnaires. Des visas pour des pays étrangers peuvent être obtenus dans des délais très courts, des cartes d'identité nationales octroyées à des étrangers ne remplissant pas les conditions... tout est une question de versement de pots-de-vin. Témoignage d'un intermédiaire (je cite) « Lorsqu'on a besoin de moi, il faut se renseigner auprès des gardiens d'engins du parking. Ces derniers m'appellent à l'intérieur du service. On me remet l'argent avec le dossier. Une fois à l'intérieur, je vois l'agent de service et je lui remets une partie des sous reçus en lui promettant encore plus si le document est établi avec diligence. Quand c'est fait, je demande au client de payer, par exemple, entre 10 000 et 15 000Fcfa. C'est à partir de ce montant que nous discutons du tarif final de ma prestation. La moitié de la somme perçue est remise à l'agent de service »(fin de citation :propos recueillis à la direction des transports terrestres et maritimes).

Voilà brièvement relatées quelques manifestations de la corruption que nous avons identifiées durant l'année 2000.

Mais qu'est-ce qui peut expliquer qu'un pays, naguère considéré comme pays des hommes intègres, tombe aussi bas.

A travers les différents sondages d'opinion, les enquêtes de terrain, nous avons identifié une demi-douzaine de causes à la généralisation de la corruption dans notre pays.

**Bas salaires, pauvreté, incertitudes du lendemain (précarisation de l'emploi...),** telles sont les conditions dans lesquelles se trouvent la majorité des agents publics. Même si ces conditions économiques difficiles ne sont pas à l'origine de la corruption, on peut admettre qu'elles contribuent à son aggravation dans notre pays :

- un fonctionnaire mal payé « avec un salaire tel qu'on se demande comment il peut vivre avec ça » peut-il résister à l'appât du gain facile ? Surtout si aucune perspective d'amélioration de sa situation ne pointe à l'horizon.
- quel est le degré de résistance à la corruption d'un agent d'une entreprise publique en voie de privatisation ou de restructuration dont le spectre de la perte d'emploi hante toutes ses nuits ?

**Une autre cause citée dans les sondages est la perte par les burkinabé des valeurs morales.**

Il semble que nous vivons dans un monde où se perd le sens de l'intérêt général et du service public ; comme dit la chanson « tout se paie et tout se vend ». Le travail qui était le principal moyen de création de richesses ne fait plus recette. La politique est devenue apparemment le canal le plus sûr pour s'enrichir. Pourtant, dans son principe, la politique n'est pas une activité créatrice de richesses matérielles pour celui qui s'y adonne. Pourquoi alors la plupart de nos hommes politiques, au bout de deux (2) ou trois (3) ans d'exercice du pouvoir, deviennent-ils subitement riches ?

A l'absence d'intégrité, il faut ajouter l'absence de dignité et d'honneur qui fait que nos hommes politiques sont devenus des mendiants professionnels. (Ils mendient pour leur pays mais n'oublie pas leur propre sébile).

**Une autre cause de la corruption dans notre pays est constituée par l'ignorance et l'analphabétisme.**

L'ignorance et l'analphabétisme favorisent le développement des formes de corruption comme le racket ou les achats de conscience pendant les campagnes électorales.

Les procédures administratives complexes, donc difficilement compréhensibles par les simples gens, favorisent le monnayage des actes, la concussion... On peut donc affirmer que l'ignorance de leurs droits par les citoyens les expose plus facilement aux pratiques anormales des agents corrompus.

La plupart des problèmes de parcelles dont nous avons eu connaissance impliquent des personnes analphabètes que certains agents communaux essaient d'abuser.

Une cause non moins importante est constituée par le dysfonctionnement de l'Administration

On dit généralement que les comportements illicites fleurissent quand les agents ont, sur les usagers, un pouvoir exclusif, quand ils disposent d'une grande marge de pouvoir discrétionnaire, et quand leur responsabilité devant le chef est faible. Il semble que c'est ce qui s'observe dans nos administrations.

Enfin, si la corruption prend de l'ampleur, c'est en partie dû à l'impunité et à l'envie d'imiter les corrompus et les corrupteurs qui ne sont pas punis.

L'impunité, c'est le fait de commettre une infraction pénale prévue et punie par la loi et ne pas être sanctionné. Les causes de cette impunité en matière de corruption sont nombreuses :

*- la difficulté qu'il y a à établir l'infraction*

La preuve de la corruption est très difficile à établir dans la mesure où la transaction est totalement occulte et se fait en dehors de tout témoin. Quand la corruption implique des présidents ou des ministres avec des multinationales, les paiements se font généralement directement dans des comptes ouverts à l'étranger. De ce fait, la preuve de la corruption est difficile à établir. Même quand elle concerne des opérateurs économiques établis sur place, les versements se font par l'intermédiaire de prête-noms et (ou) directement en espèces, ce qui ne laisse aucune trace.

*- l'inadaptation des textes*

La loi pénale ne prend pas en compte l'évolution et la complexité de la corruption, surtout dans les transactions internationales. Les quelques autres rares textes existant, qui auraient pu freiner le phénomène, sont généralement insuffisants ou inadaptés. Est de ceux-là, le texte sur la déclaration des biens. Ce texte existe au Burkina Faso mais il s'agit d'un texte alibi, un texte pour se donner bonne conscience, car il n'y a aucune transparence dans son application. Par exemple, notre président a fini un septennat et entamé un autre : la question que tout Burkinabé est en droit de se poser est celle de savoir si les biens qu'il a pu accumuler pendant son dernier mandat sont justifiés par le niveau de son revenu de président ? C'est la raison d'être du texte nous semble-t-il.

Notons que le même texte s'applique aux ministres et devrait donc permettre de faire le bilan périodiquement, ou à chaque départ de ministre. Il n'en a jamais été question à notre connaissance.

*- l'absence d'un véritable Etat de droit et d'une alternance politique du pouvoir*

Le système de défense des Etats modernes contre la corruption repose, dit-on, sur le dispositif suivant : séparation des pouvoirs, concurrence des partis, liberté de l'information. Dans nos pays, en pratique, il n'y a pas de séparation des pouvoirs. L'exécutif domine les deux (2) autres pouvoirs (législatif et judiciaire). En outre, la démocratie de façade, celle qui n'autorise pas une alternance politique, fait que ceux qui sont au pouvoir n'ont pas de crainte, convaincus qu'ils n'auront pas de comptes à rendre. La protection des délinquants s'opère alors à travers le clientélisme politique. Ainsi, pour garder leurs militants ou pour en recruter, les hommes politiques utilisent leur pouvoir pour protéger toute une horde d'individus malfaisants (hommes d'affaires véreux, prête-noms sans scrupules, fonctionnaires malhonnêtes), les membres de leur parti politique ou les membres de leur famille.

La protection des délinquants s'opère également à travers une justice dépendante, inféodée au pouvoir, avec des magistrats prêts à exécuter les ordres. Dans ces conditions, la justice est incapable de jouer son rôle qui consiste à sanctionner les délinquants. Même quand des faits de corruption sont dénoncés, la justice ne prend aucune initiative de poursuite judiciaire.

Les causes ci-dessus énumérées (mais non exhaustives) vont entraîner une autre conséquence, celle d'imiter les délinquants qui ne sont jamais punis. Pourquoi végéter dans la misère et dans la médiocrité quand on assiste à l'enrichissement illicite des autres en toute impunité ? Ainsi, dans les services publics, les agents vont s'intéresser au système de deux manières :

Premièrement, à l'insu des responsables administratifs et des autres agents en se disant qu'ils ne seront jamais sanctionnés puisque les autres se livrent à cette pratique sans être inquiétés. La corruption va alors se généraliser au détriment des usagers du service public

Deuxièmement, au vu et au su des responsables administratifs et des autres collègues de service selon la formule : « *tu me tiens, je te tiens* ». Dans ces conditions, il n'y a pas de dénonciation et la pratique se développe à tel point que les usagers du service croient qu'il s'agit d'un comportement légal. L'esprit de corps va alors prendre le pas sur tout. Les agents vont se sentir solidaires les uns des autres et les manquements les plus graves sont étouffés. Les chefs hiérarchiques vont voir leur autorité s'effriter. Ils deviennent incapables de dénoncer ou de sanctionner ceux qui sont placés sous leur contrôle du fait de leurs propres comportements illégaux. Il va se développer la loi du silence qui veut que les chefs ferment les yeux sur les fautes des petits s'ils ne veulent pas que les leurs soient dévoilées.

Toutes ces causes constituent des terreaux qui favorisent le développement de la corruption dans notre pays.

### **Mais, quels peuvent être les effets de la corruption sur notre pays ?**

On ne peut cesser de le dire, la corruption est un fléau à effets délétères, ravageurs et néfastes. Elle a des effets nocifs sur toute la vie économique et sociale.

Le REN-LAC en a identifié quelques-uns :

#### **. La corruption peut être cause de mauvaise allocation des ressources publiques**

Dans une économie dominée par la chasse aux pots-de-vin, les décisions d'investir ne sont plus motivées par l'opportunité de l'investissement, mais par l'importance des pots-de-vin qu'on pourra toucher. Dans ces conditions, le risque est grand d'une mauvaise utilisation des ressources à travers la réalisation d'investissements inutiles qu'il faudra refaire.

#### **. La corruption casse la compétition économique**

Dans les systèmes économiques corrompus comme le nôtre, l'entrepreneur n'est pas valorisé par sa compétence et sa capacité technique, mais est jugé en fonction de l'importance des pots-de-vin qu'il peut verser ou de son appartenance à la sphère du pouvoir. Dans ces conditions, l'esprit d'entreprise ne peut pas se développer, ou en tout cas est émoussé. Les initiatives sont étouffées. Vous vous souvenez sans doute du cri du cœur d'un entrepreneur qui été répercuté dans la presse.

#### **. La corruption émousse les motivations et les incitations**

Au niveau des agents corrompus, l'énergie est canalisée vers la recherche des gains faciles. Par exemple, la pratique des pourboires pour obtenir un traitement rapide des dossiers, va conduire les agents à canaliser leur énergie vers la recherche des voies et moyens pour soutirer de l'argent aux citoyens pour la moindre de leurs prestations, même dans des conditions normales. Il faudra alors payer de plus en plus cher pour avoir un service rapide. Dans un tel contexte, les agents vont consacrer de plus en plus de temps à l'art de recevoir des pots-de-vin, ou à celui d'extorquer des fonds, plutôt qu'à assurer au mieux l'exercice de leurs fonctions. Au niveau des citoyens, l'existence de la corruption peut accroître leurs incertitudes concernant les avantages éventuels de leur activité productive ; ce qui va les pousser à éviter les risques. La corruption dans certains secteurs peut même inciter les gens à se retirer complètement des affaires dans le secteur concerné (cas de transporteurs rackettés qui ont fini par abandonner l'activité ou de cet entrepreneur qui a jeté l'éponge). Une telle situation peut donc amener les

citoyens eux aussi à consacrer leur énergie à l'obtention de faveurs illicites. Ils se procureront des revenus, non pas grâce à une activité productive, mais à grands renforts de gratifications, malhonnêtetés et de collusions. En fin de compte, le citoyen honnête est regardé comme un oiseau rare. S'il veut survivre dans un tel environnement, il sera obligé tôt ou tard de s'adonner aux mêmes pratiques.

### **. La corruption entraîne un affaiblissement des institutions**

Dans un pays où la corruption est généralisée, le citoyen ne croit plus, ni à la justice, ni aux forces de l'ordre... Il n'a plus confiance en l'administration qui est discréditée ; bref, il n'a plus confiance aux institutions dont le rôle est complètement dévoyé. Cette situation peut entraîner la frustration des populations qui se désengagent de la participation civique, toutes choses pouvant amener des remous sociaux, source d'instabilité politique.

### **. La corruption a des effets néfastes sur la démocratie**

Par exemple, l'achat de consciences pendant les campagnes électorales constitue une entrave à la liberté de vote et donc à la démocratie. Elle émousse la conscience des dirigeants qui ne comptent plus sur leur programme ou leur force de persuasion, mais sur leur capacité à corrompre.

En outre, en favorisant, l'alliance entre le pouvoir de l'argent et le pouvoir politique, la corruption constitue une menace pour la démocratie.

- Face à l'ampleur prise par la corruption et révélée par le sondage 2000 et les enquêtes de terrain, le REN-LAC fait des recommandations à l'attention du gouvernement, lance un appel aux administrations publiques et à la société civile.

1 - A l'attention du gouvernement les recommandations du REN-LAC portent entre autre sur :

- L'amélioration des conditions matérielles et morales des agents publics pour enlever tout alibi aux agents véreux. Il s'agit d'allouer à l'agent public un salaire décent et indexé sur le coût de la vie. Il s'agit aussi de lui offrir un cadre où il fait bon travailler;

- la révision des textes sur la déclaration des biens, les incompatibilités de fonctions qui constituent des moyens privilégiés de prévention de la grande corruption;
- La réhabilitation de la justice pour mettre fin à l'impunité;
- La transparence dans les activités gouvernementales notamment en donnant des moyens à des institutions comme la cour des comptes pour qu'elle puisse régulièrement rendre compte aux citoyens de la bonne ou de la mauvaise utilisation de l'argent public et en acceptant de rendre public les rapports des structures de contrôle comme l'Inspection Générale d'Etat.

Enfin le REN-LAC souhaite que le gouvernement exprime concrètement sa volonté de lutter contre la corruption et notamment la grande corruption.

Un signe de cette volonté serait d'accélérer le règlement des affaires d'importances, pendantes en justice et de vider les casiers de l'Inspection Générale d'Etat des dossiers qui les encombre.

2 - Le REN-LAC, constatant la généralisation de la corruption dans tous les secteurs de la vie nationale, a aussi lancé un appel à la mobilisation générale des agents publics contre les pratiques d'une minorité qui ternissent l'image de tous. Il les appelle à la formation de comités anti-corruption et à l'adoption de codes de bonne conduite dans leurs services. Le REN-LAC est prêt à apporter son concours dans ce sens .

3 - Face aux rackets systématiques dont les usagers des services publics sont l'objet ou à la course d'obstacles qu'ils sont tenus de faire, le REN-LAC lance un appel pour que les usagers s'organisent. Il invite les organisations de défense des droits humains, des consommateurs à s'investir encore plus dans la sensibilisation des usagers afin qu'ils puissent mieux défendre leurs intérêts.

**(Retour au sommaire)**

## INTRODUCTION

Le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC) a vu le jour le 20 décembre 1997 dans un contexte africain marqué par la généralisation de la corruption et de diverses formes de crimes économiques. Ces maux lancinants frappent de tout leur éclat le pays des hommes intègres. Dès que porté sur les fonts baptismaux, le REN-LAC a formulé une stratégie de lutte contre le phénomène de la corruption.

Le présent rapport, le premier du genre, s'inscrit dans la logique de la mission citoyenne que le REN-LAC s'est donné. Il est aussi une obligation statutaire dans la mesure où il noue avec un engagement des fondateurs de faire annuellement un point sur la corruption au Burkina Faso. C'est un rapport qui cerne l'action déployée sur le terrain de l'investigation et à travers les sondages. Ce qui permet de décrire la réalité du phénomène de la corruption au Burkina, ses manifestations à travers certains secteurs choisis en fonction de l'importance des travaux d'investigations les concernant, ses causes et ses conséquences. Enfin des recommandations sont formulées à l'idée de réussir à faire avancer la lutte contre la corruption au Burkina où elle laisse déjà des traces indélébiles sur le processus de développement socio-économique. Car il n'est pas étonnant que le Burkina obtienne pour la première fois la soixante cinquième place de l'indice de perception de la corruption publié par Transparency international en 2000, avec un score de 3/10. Sur 90 pays classés le Burkina est le 25<sup>ème</sup> le plus corrompu ; le 10<sup>ème</sup> sur 22 pays africains classés et le 3<sup>ème</sup> dans la sous-région CEDEAO. Dire que c'est ça l'image du pays des hommes intègres, on n'est pas loin de la dérision. Les résultats du sondage effectué en 2000 par le ren-lac viennent le confirmer.

Voir des secteurs comme la douane, cité 13 fois sur 13 avec un score élevé du nombre de cas de corruption vécus (45/100), n'est guère surprenant. La douane est devenue un milieu mafieux où le racket des commerçants et autres opérateurs économiques est une pratique encrée dans les mœurs. Il n'y a qu'à voir les douaniers se livrer à des batailles pour se faire affecter à des postes frontaliers "fructueux" pour s'en convaincre. Facile aussi de le constater en interrogeant des opérateurs économiques félins et reconnus "dribbleurs des dédouanements". Ceux-là sont les plus grands corrupteurs des douaniers qui ont ainsi beau jeu.

Il y a également les impôts, un secteur tout aussi connu comme la douane dans diverses magouilles allant de la falsification des bases d'imposition aux réductions des taxes lors des contrôles en passant par les rackets pour diminuer par exemple le volume d'un redressement fiscal.

Pareils vision et score pour la police où la petite corruption est rampante et visible dans les rackets sur les routes, les frais de constat payés sans reçus, etc.

La police a ses ripoux et de l'avis de bien de Burkinabé il est l'un des secteurs atteint de corruption, comme il apparaît dans les résultats du sondage 2000 où elle enregistre le score le plus élevé quant au nombre de cas de corruption vécus par les enquêtés (82/100). Les domaines des marchés publics (65/100) ou de l'enseignement (32/100) sont frustrants à plus d'un titre pour qui connaît l'effet néfaste de la corruption sur le développement.

Les mairies enfin ne sont pas en reste. L'existence par exemple de scandales au niveau des parcelles montre à la fois la nouveauté et la gravité de la corruption dans le domaine foncier, et la spéculation foncière apparaît ainsi comme le secteur émergent par excellence de la corruption.

De façon générale, le sondage 2000 a révélé que sur les treize (13) secteurs sur lesquels il a porté, neuf (9) secteurs enregistrent plus de 30 cas de corruption vécus sur 100. Ce qui est considérable. Cela conforte la thèse d'une généralisation du phénomène dans le service public au Burkina.

[\(Retour au sommaire\)](#)

**PREMIERE PARTIE**  
**ANALYSE GLOBALE DES RESULTATS DES**  
**ENQUETES SUR LA CORRUPTION AU**  
**BURKINA**

[\(Retour au sommaire](#)

## CHAPITRE I

# *PERCEPTION DE L'IMPORTANCE DE LA CORRUPTION PAR LES BURKINABE*

[\(Retour au sommaire](#)

Au BURKINA FASO, aujourd'hui, la corruption, dans l'esprit des citoyens n'est plus une nébuleuse. La visibilité et la généralisation du phénomène est sans équivoque. La corruption est pratiquement devenue un élément routinier du fonctionnement de bien de services. Etre mis en présence des faits de corruption au Burkina confirme le constat de la crise morale que traverse "le pays des hommes intègres" et de celui de la crise de l'Etat de droit gangrené par ce que certains ont appelés une politique du ventre ou une économie de l'affection, toutes réfractaires aux procédures légales. A voir par exemple l'ampleur du trafic de parcelles au secteur 16 de Ouagadougou, du racket des commerçants par des douaniers, soulèvent l'indignation. Des milliers de chauffards en règle sillonnent le pays sans vergogne.

La corruption touche tous les secteurs à de degrés divers. Il s'agit d'un marché, d'une pratique sociale dont le REN-LAC a eu la mesure véritable dès juillet 1999 lorsqu'il a effectué son deuxième sondage sur la corruption. Les enquêtes réalisées en l'an 2000 dans certains secteurs ne le démentent pas. La multiplication des nouveaux et subitement riches est un constat facile pour le moins. Le miracle pour ainsi dire, c'est que bien de fonctionnaires réalisent en moins de trois ou quatre ans de fonction, ce que, sur la base de leurs salaires il ne peuvent réaliser qu'après au moins dix ans de fonction. La ruée vers les "feuilles" est devenue un sport favoris de nombreux fonctionnaires transformés en spécialiste dans les intrigues et autres luttes sans merci pour accéder à des postes de responsabilités ou pour installer une chaîne spoliatrice de l'administration. Le comportement cupide de certains agents dans les services de santé, les trucages des marchés publics, la vente de permis de conduire, de parcelles, sont autant de dossiers délictueux sur lesquels le REN-LAC a mis le doigt. Cela a battu en brèche les fausses appréciations faites sur l'ampleur de la corruption au BURKINA et confirme les perceptions des citoyens sur le phénomène.

Le sondage que le REN-LAC a effectué en septembre 2000 a tenté de mettre en exergue .

- la représentativité selon le genre
- le rôle de la presse
- le nombre d'expériences vécues
- la classement des secteurs en fonction de leur degré de corruption
- le classement des secteurs par les notes attribuées.

### *1 – La représentativité selon le genre*

Le dépouillement du sondage a fait ressortir une composition du panel très déséquilibrée comme il ressort du tableau ci-dessous. Dans le meilleur des cas à peine un tiers des personnes interrogées sont des femmes. La corruption serait-elle un phénomène essentiellement masculin ?

Nous pensons qu'à l'avenir le niveau de représentation des femmes dans l'échantillon doit être revalorisé.

[\(Retour au sommaire](#)

**Tableau 1 : Données sur la représentativité selon le genre et le rôle de la presse**

| Secteur                                       | GENRE<br>(%)<br>de<br>femmes | Echo<br>dans<br>la<br>presse | Rapport Presse<br>privé - publique                  |
|-----------------------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------|
| 1(santé)                                      | 31                           | 72                           | 56 29                                               |
| 2(enseignement)                               | 12                           | 82                           | 20 5                                                |
| 3(police)                                     | 12                           | 84                           | 33 1                                                |
| 4(marchés publics)                            | 9                            | 94                           | 41 36                                               |
| 5(Justice)                                    | 29                           | 80                           | 17 03                                               |
| 6 (Impôts)                                    | 8                            | 60                           | 40 33                                               |
| 7(douanes)                                    | 13                           | 74                           | 10 2                                                |
| 8(mairies)                                    | 25                           | 71                           | 37 14                                               |
| 9 (Administration<br>Publique)                | 16                           | 88                           | 36 3                                                |
| 10(travaux publics)                           | 0                            | 92                           | 86 7                                                |
| 11(direction des<br>transports)               | 18                           | 80                           | 20 11                                               |
| 12(approvisionnement des services<br>publics) | 22                           | 62                           | 13 4                                                |
| 13 (médias)                                   | 11                           | 85                           | 18 2                                                |
| <b>OBSERVATIONS<br/>GENERALES</b>             | De 0 à 31 %                  | Moyenne :<br>77, 2           | Echos presse privé<br>supérieurs presse<br>publique |

## *2 - Rôle de la presse*

La moyenne des personnes affirmant avoir entendu parler de corruption à travers la presse est élevée : 77, 2 %. Toutefois, ce pourcentage élevé ne nous renseigne pas sur l'impact de cette médiatisation.

Le rapport est nettement en faveur de la presse privée. Il est frappant de constater que les Douanes et la Police, si fréquemment mis en cause sont relativement moins mis en cause dans la presse, tant privée que publique. Sans doute à cause du caractère routinier que prend le phénomène dans ces secteurs: une réalité très inquiétante. Par exemple, respectivement, seulement 2/100 et 1/100 affirment avoir été informés de corruption se rapportant aux Douanes et à la Police.

Du reste, les occurrences dans la presse privée ne sont pas tellement plus élevés (10/100 et 33/100).

Il est certain que la nature de ces institutions, liées à la Sécurité nationale, rend difficile une mise en cause sans précaution. L'un des directeurs de publication les plus importants de la place a ainsi admis qu'une auto- censure était pratiquée dès lors que l'orgueil national était mis en cause.

De manière générale, en ce qui concerne la communication, l'on peut se demander si le monopole de l'Etat sur la télévision ne diminue pas davantage l'action d'information de la presse privée locale, d'autant plus que les chaînes internationales elles inondent le pays.

## *3 - Nombre d'expériences vécues*

Nous avons voulu savoir combien de personnes ont été confrontées à la corruption dans les différents secteurs. Les résultats sont consignés dans le tableau suivant :

**Tableau – 2 Classement des secteurs selon le nombre d'expériences vécues**

| RANG              | SECTEUR                  | NOMBRE D'EXPERIENCE VECUES |
|-------------------|--------------------------|----------------------------|
| 1 <sup>er</sup>   | Police                   | 82                         |
| 2 <sup>ème</sup>  | Marchés publics          | 65                         |
| 3 <sup>ème</sup>  | Impôts                   | 44                         |
| 4 <sup>ème</sup>  | Justice                  | 43                         |
| 5 <sup>ème</sup>  | Administration publique  | 42                         |
| 6 <sup>ème</sup>  | Médias                   | 41                         |
| 7 <sup>ème</sup>  | Santé                    | 35                         |
| 8 <sup>ème</sup>  | Mairies                  | 33                         |
| 9 <sup>ème</sup>  | Enseignant               | 32                         |
| 10 <sup>ème</sup> | Direction des transports | 31                         |
| 11 <sup>ème</sup> | Douanes                  | 29                         |
| 12 <sup>ème</sup> | Approvisionnement        | 20                         |
| 13 <sup>ème</sup> | Travaux publics          | 8                          |

Le secteur où les enquêtées ont vécu le moins d'expériences de corruption est celui des travaux publics avec 8 personnes qui ont été victimes d'actes de corruption sur 100 personnes interrogées.

Le secteur où les personnes ont été les plus confrontées à des problèmes de corruption a été la police avec 82 cas de corruption vécus sur 100 personnes interrogées.

On constate que tous les secteurs sont concernés à des degrés divers.

Une analyse plus fine permet de distinguer trois groupes :

- Deux secteurs se situant au-delà de 50/100 : police avec 82/100 ; les marchés publics avec 65/100 ; ce score très élevé est une indication décisive sur la gravité de la situation dans ces secteurs :
  - quatre sont situés entre 35 et 45/100 : les impôts (44/100), la justice (43/100), l'Administration pénitentiaire (42/100), les médias (41/100), la santé (35/100) ;
- sept autres situés entre 8 et 32/100 : les mairies (33/100), l'Enseignement (32/100), la Direction des Transports routiers (31/100), les Douanes (29/100), l'Approvisionnement (20/100), les TP (8/100).

Il apparaît donc que :

- la police se maintient hélas parmi les secteurs les plus fréquemment cités ; la passation des marchés obtient également un score élevé, une indication importante dans la mesure où cela rectifie l'autre classement selon la notation et le « quinté » ;
- la hiérarchie traditionnelle est également bousculée avec le classement des médias et de la santé dans le second groupe, alors qu'ils n'obtiennent pas des notes trop élevées ; ce sont des secteurs dans lesquels les interactions avec le public sont très nombreuses et apparaissent peut-être plus bénignes, ce qui facilite les témoignages
- la Douane, qui constitue toujours un « ticket » avec la police se retrouve dans le troisième groupe. Cette anomalie pourrait être corrigée si l'on interrogeait davantage les commerçants et voyageurs à l'aéroport, à la Gare routière, et surtout aux postes frontières ;
- de manière générale, 9 secteurs sur 13 se situent dans la fourchette correspondant à 1/3 ou plus du panel ayant effectivement vécu un cas de corruption, ce qui est

considérable. Cela concorde avec la thèse d'une généralisation de la corruption dans le service public.

#### 4 – Classement des secteurs en fonction de leur degré de corruption

Nous avons demandé aux enquêtés des 13 secteurs de notre panel de citer les 3 secteurs les plus corrompus. Au dépouillement, nous avons les résultats suivants.

| Secteurs de réalisation des sondages | Classement par ordre des 5 secteurs les plus cités |                         |                  |                           |                         |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------|------------------|---------------------------|-------------------------|
|                                      | 1 <sup>er</sup>                                    | 2 <sup>ème</sup>        | 3 <sup>ème</sup> | 4 <sup>ème</sup>          | 5 <sup>ème</sup>        |
| 1(santé)                             | Douanes                                            | Police                  | Santé            | Justice                   | -                       |
| 2(enseignement)                      | Douanes                                            | Justice                 | Impôts           | Police                    | Mairies                 |
| 3(police)                            | Police                                             | Douanes                 | Impôts           | Administration publique   | Mairies                 |
| 4(marchés publics)                   | Douanes                                            | Impôts                  | Marché publics   | -                         | -                       |
| 5(justice)                           | Douanes                                            | Police                  | Justice          | Marchés publics           | Impôts                  |
| 6(impôts)                            | Douanes                                            | Police                  | Impôts           | Santé                     | Médias                  |
| 7(douanes)                           | Justice                                            | Douanes                 | Impôts           | Finances                  | Police                  |
| 8(mairies)                           | Mairies                                            | Douanes                 | Justice          | Police                    | Enseignement            |
| 9(administration Publique)           | Douanes                                            | Finances                | Police           | Santé                     | Administration publique |
| 10(travaux publics)                  | Santé                                              | Justice                 | Marchés publics% | Administrations publiques | Douanes                 |
| 11(direction transp)                 | Police                                             | Douanes                 | Justice          | Administrations publique  | Gendarmerie             |
| 12(approv. des serv)                 | Douanes                                            | Police                  | Justice          | Impôts                    | Fonction publique       |
| 13(médias)                           | Douanes                                            | Administration publique | Police           | Finances                  | Justice                 |

Nous constatons que les douanes ont été citées 8 fois en première position, la police 2 fois en première position et la justice, les mairies, la santé, une fois.

Si l'on considère le nombre de secteurs de réalisation des sondages dans lesquels les différents secteurs ont été cités on a le classement suivant :

| RANG                 | SECTEURS                 | NOMBRE DE SECTEURS OU IL EST CITE |
|----------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| 1 <sup>er</sup>      | Douanes                  | 13/13                             |
| 2 <sup>ème</sup>     | Police                   | 11/13                             |
| 3 <sup>ème</sup>     | Justice                  | 9/13                              |
| 4 <sup>ème</sup>     | Impôts                   | 7/13                              |
| 5 <sup>ème</sup>     | Administration publique  | 6/13                              |
| 6 <sup>ème</sup>     | Santé                    | 4/13                              |
| 7 <sup>ème</sup>     | Mairies                  | 3/13                              |
| 7 <sup>ème</sup> ex  | Marchés publics          | 3/13                              |
| 7 <sup>ème</sup> ex  | Finances (service solde) | 3/13                              |
| 10 <sup>ème</sup>    | Médias                   | 1/13                              |
| 10 <sup>ème</sup> ex | Enseignement             | 1/13                              |
| 10 <sup>ème</sup> ex | Gendarmerie              | 1/13                              |

On note que les douanes ont été citées dans les 13 secteurs et a donc 13/13. La police vient en 2<sup>ème</sup> position avec 11/13. Les médias, l'enseignement et la gendarmerie ont été cités en dernière position. Certains secteurs comme la direction des transports ou les travaux publics n'ont même pas été cités.

#### *5 – Classement des secteurs par les notes attribuées*

Nous avons demandé aux sondés de donner une note allant de 0 à 10 aux différents secteurs selon qu'ils les considèrent comme exempts de corruption (0) ou très corrompus (10). Le dépouillement est consigné dans le tableau ci-dessous.

| RANG                | SECTEURS                 | NOTES SUR 10 |
|---------------------|--------------------------|--------------|
| 1 <sup>er</sup>     | Mairies                  | 7,75/10      |
| 2 <sup>ème</sup>    | Police                   | 6,89/10      |
| 3 <sup>ème</sup>    | Approvisionnement        | 5,60/10      |
| 4 <sup>ème</sup>    | Justice                  | 5,58/10      |
| 4 <sup>ème</sup> ex | Douanes                  | 5,58/10      |
| 6 <sup>ème</sup>    | Administration publique  | 5,32/10      |
| 7 <sup>ème</sup>    | Enseignement             | 5,22/10      |
| 8 <sup>ème</sup>    | Médias                   | 5,11/10      |
| 9 <sup>ème</sup>    | Travaux publics          | 5,04/10      |
| 10 <sup>ème</sup>   | Marchés publics          | 5,02/10      |
| 11 <sup>ème</sup>   | Santé                    | 4,87/10      |
| 12 <sup>ème</sup>   | Impôts                   | 4,38/10      |
| 13 <sup>ème</sup>   | Direction des transports | 4,33/10      |

On constate que le secteur qui a obtenu la moyenne la plus élevée est le secteur des mairies, suivi de la police, de l'approvisionnement, de la justice et des douanes.

On remarque par ailleurs que 10 secteurs sur 13 ont une moyenne supérieure à 5.

Une synthèse des 3 situations sus-évoquées classe la police largement en tête des secteurs les plus corrompus suivie de la justice, des douanes, des mairies et des impôts. Ces 5 secteurs constituent le « quinté gagnant » des secteurs considérés comme les plus corrompus par le sondage 2000 du REN-LAC.

**(Retour au sommaire**

CHAPITRE II

*PERCEPTION DES CAUSES DE LA CORRUPTION*

*PAR LES BURKINABE*

[\(Retour au sommaire\)](#)

La pauvreté, c'est le terme générique employé le plus souvent pour justifier les pratiques de corruption. Pauvreté matérielle mais aussi pauvreté d'esprit car en réalité c'est à la fois tout cela ajouté à la cupidité, à la mal gouvernance qui s'enchevêtrent et déterminent les fondements de la culture de la corruption au Burkina. Cette multiplicité des causes ressort dans les résultats du sondage. On peut cependant les scinder en quatre grands points à savoir la précarité des conditions matérielles des agents de services publics, la perte des valeurs morales, le déficit d'information et l'absence de formation, la mal gouvernance et enfin l'impunité.

**[\(Retour au sommaire](#)**

Le tableau ci-dessous fait ressortir selon les secteurs , les cinq principales causes citées lors du sondage. Ainsi par ordre d'importance les causes les plus fréquemment évoquées sont: les causes matérielles( pauvreté , misère, bas salaires), les causes psychologiques ( cupidité , manque d'intégrité, analphabétisme) et enfin la mal gouvernance.

#### Données sur les causes de la corruption en général

| Réponses - panel du secteur    | Causes                                                                                                |                        |                                |                      |                           |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------|----------------------|---------------------------|
|                                | 1.                                                                                                    | 2 .                    | 3.                             | 4.                   | 5.                        |
| 1. Santé                       | pauvreté                                                                                              | cupidité               | bas salaires                   | impunité             | ignorance des corrupteurs |
| 2(enseignement)                | pauvreté                                                                                              | faiblesse des salaires | gain facile                    | impunité             | la misère                 |
| 3 (police)                     | pauvreté                                                                                              | l'impunité             | l'éducation                    | la misère            | l'immoralité              |
| 4(marchés publics)             | pauvreté                                                                                              | causes économiques     | causes sociales                | politiques           | gain facile               |
| 5(justice)                     | bas salaires                                                                                          | pauvreté               | mauvaise gestion du pays       | imitation des grands | analphabétisme            |
| 6 (impôt)                      | pauvreté                                                                                              | salaires insuffisants  | gain facile                    | Malhonnêteté         | inconscience              |
| 7(douanes)                     | financière                                                                                            | juridique              | sociale                        | pauvreté             | éducative                 |
| 8(mairies)                     | pauvreté                                                                                              | revenus bas            | malhonnêteté                   | cupidité             | gain facile               |
| 9(administration publique)     | Pauvreté                                                                                              | Bas salaire            | éducation                      | Analphabétisme       | Liberté (laxisme)         |
| 10(travaux publics)            | pauvreté                                                                                              | faiblesse des salaires | intérêt personnel              | chômage              | recherche du bien être    |
| 11(direction des transports)   | pauvreté                                                                                              | Analphabétisme         | amour pour l'argent            | misère               | népotisme                 |
| 12(approvis. Services publics) | gain facile                                                                                           | Bas salaire            | pauvreté                       | misère,              | vouloir paraître          |
| 13 (médias)                    | pauvreté                                                                                              | bas salaires           | manque de morale et de civisme | gain facile          | manque d'intégrité        |
| <b>OBSERVATIONS GENERALES</b>  | Pauvreté et bas salaires ; « analphabétisme », vénalité, immoralité sont les cinq principales causes. |                        |                                |                      |                           |

A travers ce tableau, nous avons identifié une demi-douzaine de causes à la généralisation de la corruption dans notre pays.

Quel commentaire peut-on en faire ?

**Bas salaires, pauvreté, incertitudes du lendemain (précarisation de l'emploi...)**, telles sont les conditions dans lesquelles se trouvent la majorité des agents publics. Même si ces conditions économiques difficiles ne sont pas à l'origine de la corruption, on peut admettre qu'elles contribuent à son aggravation dans notre pays :

- un fonctionnaire mal payé « avec un salaire tel qu'on se demande comment il peut vivre avec ça » peut-il résister à l'appât du gain facile ? Surtout si aucune perspective d'amélioration de sa situation ne pointe à l'horizon.

- quel est le degré de résistance à la corruption d'un agent d'une entreprise publique en voie de privatisation ou de restructuration dont le spectre de la perte d'emploi hante toutes ses nuits ?

Une autre cause citée dans les sondages est la perte par les burkinabé des valeurs morales

Il semble que nous vivons dans un monde où se perd le sens de l'intérêt général et du service public ; comme dit la chanson « tout se paie et tout se vend ». Le travail qui était le principal moyen de création de richesses ne fait plus recette. La politique est devenue apparemment le canal le plus sûr pour s'enrichir. Pourtant, dans son principe, la politique n'est pas une activité créatrice de richesses matérielles pour celui qui s'y adonne. Pourquoi alors la plupart de nos hommes politiques, au bout de deux (2) ou trois (3) ans d'exercice du pouvoir, deviennent-ils subitement riches ?

A l'absence d'intégrité, il faut ajouter l'absence de dignité et d'honneur qui fait que nos hommes politiques sont devenus des mendiants professionnels. (Ils mendient pour leur pays mais n'oublie pas leur propre sèbile).

### **Une autre cause de la corruption dans notre pays est constituée par l'ignorance et l'analphabétisme**

L'ignorance et l'analphabétisme favorisent le développement des formes de corruption comme le racket ou les achats de conscience pendant les campagnes électorales.

Les procédures administratives complexes, donc difficilement compréhensibles par les simples gens, favorisent le monnayage des actes, la concussion... On peut donc affirmer que l'ignorance de leurs droits par les citoyens les expose plus facilement aux pratiques anormales des agents corrompus.

La plupart des problèmes de parcelles dont nous avons eu connaissance impliquent des personnes analphabètes que certains agents communaux essaient d'abuser

Une cause non moins importante est constituée par le dysfonctionnement de l'Administration

On dit généralement que les comportements illicites fleurissent quand les agents ont, sur les usagers, un pouvoir exclusif, quand ils disposent d'une grande marge de pouvoir discrétionnaire, et quand leur responsabilité devant le chef est faible. Il semble que c'est ce qui s'observe dans nos administrations.

Enfin, si la corruption prend de l'ampleur, c'est en partie dû à l'impunité et à l'envie d'imiter les corrompus et les corrupteurs qui ne sont pas punis.

L'impunité, c'est le fait de commettre une infraction pénale prévue et punie par la loi et ne pas être sanctionné. Les causes de cette impunité en matière de corruption sont nombreuses :

#### *- la difficulté qu'il y a à établir l'infraction*

La preuve de la corruption est très difficile à établir dans la mesure où la transaction est totalement occulte et se fait en dehors de tout témoin. Quand la corruption implique des présidents ou des ministres avec des multinationales, les paiements se font généralement directement dans des comptes ouverts à l'étranger. De ce fait, la preuve de la corruption est difficile à établir. Même quand elle concerne des opérateurs économiques établis sur place, les versements se font par l'intermédiaire de prête-noms et (ou) directement en espèces, ce qui ne laisse aucune trace

#### *- l'inadaptation des textes*

La loi pénale ne prend pas en compte l'évolution et la complexité de la corruption, surtout dans les transactions internationales. Les quelques autres rares textes existant, qui auraient pu freiner le phénomène, sont généralement insuffisants ou inadaptés. Est de ceux-là, le texte sur la déclaration des biens. Ce texte existe au Burkina Faso mais il s'agit d'un texte alibi, un texte pour se donner bonne conscience, car il n'y a aucune transparence dans son application. Par exemple, notre président a fini un septennat et entamé un autre : la question que tout Burkinabé est en droit de se poser est celle de

savoir si les biens qu'il a pu accumuler pendant son dernier mandat sont justifiés par le niveau de son revenu de président ? C'est la raison d'être du texte nous semble-t-il. Notons que le même texte s'applique aux ministres et devrait donc permettre de faire le bilan périodiquement, ou à chaque départ de ministre. Il n'en a jamais été question à notre connaissance.

- l'absence d'un véritable Etat de droit et d'une alternance politique du pouvoir

Le système de défense des Etats modernes contre la corruption repose, dit-on, sur le dispositif suivant : séparation des pouvoirs, concurrence des partis, liberté de l'information. Dans nos pays, en pratique, il n'y a pas de séparation des pouvoirs. L'exécutif domine les deux (2) autres pouvoirs (législatif et judiciaire). En outre, la démocratie de façade, celle qui n'autorise pas une alternance politique, fait que ceux qui sont au pouvoir n'ont pas de crainte, convaincus qu'ils n'auront pas de comptes à rendre. La protection des délinquants s'opère alors à travers le clientélisme politique. Ainsi, pour garder leurs militants ou pour en recruter, les hommes politiques utilisent leur pouvoir pour protéger toute une horde d'individus malfaisants (hommes d'affaires véreux, prête-noms sans scrupules, fonctionnaires malhonnêtes), les membres de leur parti politique ou les membres de leur famille.

La protection des délinquants s'opère également à travers une justice dépendante, inféodée au pouvoir, avec des magistrats prêts à exécuter les ordres. Dans ces conditions, la justice est incapable de jouer son rôle qui consiste à sanctionner les délinquants. Même quand des faits de corruption sont dénoncés, la justice ne prend aucune initiative de poursuite judiciaire.

Les causes ci-dessus énumérées (mais non exhaustives) vont entraîner une autre conséquence, celle d'imiter les délinquants qui ne sont jamais punis. Pourquoi végéter dans la misère et dans la médiocrité quand on assiste à l'enrichissement illicite des autres en toute impunité ? Ainsi, dans les services publics, les agents vont s'intéresser au système de deux manières :

Premièrement, à l'insu des responsables administratifs et des autres agents en se disant qu'ils ne seront jamais sanctionnés puisque les autres se livrent à cette pratique sans être inquiétés. La corruption va alors se généraliser au détriment des usagers du service public

Deuxièmement, au vu et au su des responsables administratifs et des autres collègues de service selon la formule : « *tu me tiens, je te tiens* ». Dans ces conditions, il n'y a pas de dénonciation et la pratique se développe à tel point que les usagers du service croient qu'il s'agit d'un comportement légal. L'esprit de corps va alors prendre le pas sur tout. Les agents vont se sentir solidaires les uns des autres et les manquements les plus graves sont étouffés. Les chefs hiérarchiques vont voir leur autorité s'effriter. Ils deviennent incapables de dénoncer ou de sanctionner ceux qui sont placés sous leur contrôle du fait de leurs propres comportements illégaux. Il va se développer la loi du silence qui veut que les chefs ferment les yeux sur les fautes des petits s'ils ne veulent pas que les leurs soient dévoilées.

Toutes ces causes constituent des terreaux qui favorisent le développement de la corruption dans notre pays.

**(Retour au sommaire)**

## DEUXIEME PARTIE

### ANALYSE SECTORIELLE ( treize secteurs d'activités)

[\(Retour au sommaire](#)

Les enquêtes sur le terrain figurent en bonne place dans les actions déployées par le REN-LAC dans la lutte contre la corruption. Les résultats obtenus dans une demi douzaine de secteurs, ajoutés à ceux du sondage révèlent un pan entier des manifestations du phénomène de corruption dans la vie sociale et économique du Burkina.

Ce qui explique aussi que dans cette seconde partie, la description des pratiques illicites s'est limitée, pour les secteurs non enquêtés, au seul données du sondage.

Dans sa physionomie, comme nous le verrons, une petite corruption rampante côtoie une grande corruption entretenue par des fonctionnaires bien en selle dans les rouages de l'administration. En plus donc des cas cités par les personnes sondées, les manifestations de la corruption sont dégagées dans les secteurs pris individuellement, en même temps que les causes à l'origine des mauvaises pratiques.

**[\(Retour au sommaire](#)**

## Chap I

### *SECTEUR SANTE*

[\(Retour au sommaire](#)

Le sondage attribue à ce secteur le 7<sup>ème</sup> rang des cas vécus en matière de corruption avec 35 cas vécus sur 100 personnes interrogées. Au niveau des notes, la santé obtient 4,87/10 et se classe 11<sup>ème</sup> sur les 13 secteurs sur lesquels ont porté le sondage. Enfin la santé a été citée parmi les 5 secteurs les plus corrompus par 4 secteurs de sondage sur 13 et occupe à ce titre le 6<sup>ème</sup> rang. Au total le secteur de la santé se situe dans la moitié inférieure des secteurs touchés par la corruption.

Il faut cependant noter que le phénomène reste visible tant au niveau de la hiérarchie qu'à celui des agents des formations sanitaires. C'est une réalité que le REN-LAC a touché du doigt dans bien des services de santé. La santé présente le visage d'un secteur atteint par la maladie de la corruption.

**Tableau - 3 Résultat du sondage 2000 – secteur santé**

| Expériences vécues |                      | Classement en fonction du degré de corruption |                  | Classement en fonction des notes attribuées |                       |
|--------------------|----------------------|-----------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------|-----------------------|
| Nombre             | Rang                 | Nbre de fois cité                             | Rang             | Note                                        | Rang                  |
| 35/100             | 7 <sup>ème</sup> /13 | 4/13                                          | 6 <sup>ème</sup> | 4,87/10                                     | 11 <sup>ème</sup> /13 |

## ***I- LES MANIFESTATIONS***

### **A- LES CAS CITES PAR LES SONDES**

- pots de vin aux auxiliaires du médecin (infirmier) pour être reçu plus rapidement, en dépit de l'ordre d'arrivée des malades
- pots de vin pour obtenir un certificat médical ou tout autre document officiel (exemption, évacuation, etc.)
- le paiement de supplément dans les services spécialisés, notamment en chirurgie (jusqu'à 150 000F), ou en radiologie (6000 F)
- des infirmiers vendent des échantillons distribués gratuitement par les représentants des entreprises pharmaceutiques, (en complicité avec les médecins pour les ordonnances).

### **B- LES CONSTATS DE TERRAIN**

(Enquêtes réalisées par le REN-LAC à l'hôpital YALGADO)

#### **1- Aux urgences de Yalgado**

Vendredi 28 juillet 2000, à l'hôpital Yalgado Ouédraogo, , dans la salle de triage (les urgences chirurgicales), il est 21 heures .A même le sol, des blessés accidentés. Les douleurs des blessures de certains les faisaient crier fortement. Pour les âmes sensibles, le climat est insoutenable. A cinq mètres environ de la salle de garde, Mme Ouédraogo Assanata, debout, le visage hagard. Elle accompagnait son fils de dix sept (17) ans, lui aussi victime d'un accident de la circulation. Parmi les autres blessés graves, des brigands, victimes de la vindicte populaire. Ceux-là, les infirmiers les appellent « les accidentés de travail ». L'attente de Mme Ouédraogo dure 20 minutes. Son fils, l'air suffoquant saignait du pied. La lenteur du personnel soignant énervait la bonne dame. Nous lui avons proposé alors de l'accompagner. L'homme en blouse blanche à qui nous nous sommes adressés le premier est l'infirmier de garde. Il nous a écouté avec grande attention et dit « patientez-vous un instant, le temps que je finisse de m'occuper des premiers ».

Quarante minutes passées, toujours rien. D'autres blessés sont arrivés entre temps. Alors nous avons décidé d'approcher une infirmière passant dans le hall. De côté, nous lui expliquons le problème, faire quelques chose pour arrêter le sang de notre « petit

frère » blessé. Nous savons qu'elle peut faire de son mieux avons-nous insisté. Puis dans sa main nous avons glissé une somme de trois mille francs, ajoutant qu'il ne s'agissait pas de la corruption mais que nous sommes convaincus qu'elle pouvait faire quelque chose. Dix (10) minutes après, notre frère est amené dans une salle de soins : suture, nettoyage..., il en ressortit le pied bien bandé. Monsieur l'infirmier de garde n'avait toujours pas fini !

Mme Ouédraogo et son fils repartirent ainsi, sans être enregistrés.

Cette scène que nous avons vécue est illustrative d'une réalité à l'hôpital Yalgado : les interventions moyennant espèces sonnantes sont très fructueuses. Dans les urgences chirurgicales où nous avons fait l'observation directe, les infirmiers, presque tous travaillent chacun avec une petite boîte stérilisée. Le temps d'une garde ou d'une permanence, nous a-t-on confié, on peut se faire une petite fortune de l'ordre de dix mille francs, souvent plus. Il est très difficile aujourd'hui au centre hospitalier yalgado Ouédraogo (CHYO) de se faire traité en urgence sans prépaiement d'ordonnance. Il est même fréquent de voir dans les urgences médicales le personnel soignant prescrire du matériel médical de première utilisation comme le thermomètre. De fait, la réalité de la gratuité des soins d'urgence est difficilement perceptible. Si bien que les malades, les accompagnateurs, le personnel médical même ont rarement un commentaire tendre vis-à-vis de certaines pratiques privées érigées en système à l'hôpital YALGADO : « c'est comme ça », « l'hôpital mouir », « YALGADO est pourri, tout est affaire ».

## **2- A la maternité**

« Si le médecin se fait payer, les sages-femmes aussi le feront ». Des sages-femmes à l'hôpital YALGADO ont un réseau établi à partir de pratiques consistant à récupérer les restes des produits pour constituer un « KIT opératoire » par exemple qui coûte quinze mille francs. Même vendu à moitié prix, elles se font facilement des sous.

La récupération du SYNTOCINON par exemple est une pratique bien répandue dans des réseaux de sages-femmes. Le produit en question est utilisé en maternité pour accélérer les accouchements. Et il arrive le plus souvent que des femmes en travail ne terminent pas leur perfusion de SYNTOCINON avant leur délivrance. La prochaine femme a toute les chances qu'on lui administre le reste du produit de celle qui l'a précédée même si elle doit en payer sur ordonnance. La pratique est plus facile lorsque la femme « en travail » est une nécessiteuse. Le cumul réalisé est toujours revendu à d'autres « malades ».

Des médecins ayant servi à la maternité se souviennent du cas du docteur P. C dont la femme a été admise en maternité pour une césarienne. Successivement on lui fait payer à la hâte deux ordonnances. En réalité la sage-femme du jour avait voulu en profiter. Quand elle a appris que M. P.C était un médecin, elle resta confuse, s'excusa et lui remis les produits de la seconde ordonnance !

## **3 - Du racket dans les formations sanitaires**

La petite corruption se dément difficilement dans les formations sanitaires. L'hôpital National Yalgado Ouédraogo en présente une triste mine. Dans la chaîne, de nombreux travailleurs, des infirmiers aux contrôleurs de soins médicaux en passant par les filles de salle et les brancardiers, sans oublier des médecins, tous s'adonnent à des spoliations de diverses natures, des détournements. Il s'agit surtout :

- de dessous de table pour obtenir des certificats médicaux ,
- du racket des accompagnant de malades,
- de la vente d'échantillons gratuitement distribués par les délégués médicaux ou de médicaments subtilisés aux malades,
- de la vente de vivre (huile) au niveau du restaurant collectif,
- de la spéculation sur les lits d'hospitalisation, des exonérations des frais d'hospitalisation,

- du détournement de malades, moyennant commission, vers des cliniques privées,
- la vente de matériel destiné aux apprenants de l'école de la santé.

Ailleurs dans les centres de soins périphériques les pratiques corruptrices se dressent aussi autour des médicaments essentiels génériques (MEG). En effet une partie des recettes des formations sanitaires périphériques provient de la vente des MEG. Le dispositif prévoit des dépôts répartiteurs au niveau des districts et des points de vente dans les formations sanitaires où des comités de gestion s'occupent de la vente et du ravitaillement. C'est à ce niveau que se concoctent diverses magouilles budgétivores impliquant les membres des comités de gestion, des vendeuses et souvent même des médecins chefs. Rares en effet sont les dépôts de vente qui n'ont pas connu des cas de détournement comme au dispensaire de Wemtinga ou de mauvaise gestion entraînant souvent des conflits ouverts.

De nombreux points de vente connaissent des dépôts frauduleux de pharmaciens de la place et souvent de ventes frauduleuses d'échantillons gratuits fournis par les délégués médicaux. Les comités de gestion fonctionnent au gré des humeurs de leur président quand ce n'est pas les médecins chefs qui influencent la gestion des trésoriers souvent désignés sans grande compétence en matière de comptabilité.

#### **4- Les concours professionnels, et les stages sur fond d'affairisme**

A l'école de santé, le "pétrole" coûte souvent 150 000 FCFA pour le recrutement d'infirmiers spécialistes. Malgré que des agents malhonnêtes aient été sanctionnés, la vente des sujets d'examens est une pratique qui continue. Elle persiste de façon discrète, hélas surtout au niveau des femmes. Quand ce n'est pas le cas, c'est le chantage politique qui est utilisé pour garantir les admissions. Pareil au niveau des bourses de stage dont la plupart dit-on est attribuée avant même d'être publiée. Des postulants ont vu leurs dossiers retirés du circuit par des secrétaires soudoyées à cet effet.

#### **5 – Les ventes illégales de médicaments à l'hôpital YALGADO**

La vente des médicaments de dotation subtilisés par le personnel soignant est une pratique répandue à l'hôpital Yalgado. Dans le service de réanimation par exemple cela consiste à réduire l'administration de certains produits prescrits aux malades tout en prenant le soin de les cocher comme ayant été utilisés. Le petit paquet obtenu est par la suite vendu à d'autres malades. La vente de médicaments par des infirmiers est aussi visible en pneumologie où quotidiennement, après les visites médicales, on en rencontre qui proposent des produits aux malades, au regard des ordonnances, à des prix inférieurs, bien sûr, à ceux pratiqués en pharmacie. Certains infirmiers pendant leur garde font des doubles prescriptions de médicaments afin d'en subtiliser pour vendre. Les restes de médicaments de personnes décédées, données en cadeau, permettent également de se faire de l'argent. Les plus futés ne se privent pas de commentaires : "Nous n'allons pas pratiquer la médecine de soumbala ou de gombo sec; les affaires sont les affaires".

En septembre 2000 M. BH admis en urgence devait être transfusé. Malheureusement la banque de sang ne possédait plus de poche de sang préalablement soumis au dépistage du VIH. Le dépistage ne se faisant que tous les vendredis. Son accompagnant M. B mis la main dans la poche et il eût du sang pour son malade. Le lendemain ce fut le tour d'un infirmier de lui vendre du TRIFLUCAN 500 mg à quinze mille (15.000) franc moins cher qu'en pharmacie.

Même au niveau du scanner récemment installé, les soupçons ne manquent pas. En tout cas Mme S. y est passée une fois et a payé pour son examen cinquante mille (50 000) Fcfa. On lui remis un reçu avant de lui exiger quelques minutes après la somme de quinze mille (15 000) francs, sans reçu, pour, lui aurait-on dit, compléter les produits utiles à son examen. Au niveau de certaines formations sanitaires de district, des pratiques similaires existent. Souvent même c'est le fait de stagiaires de l'Ecole Nationale de santé publique. Ainsi Mme S. S. s'est vue exiger deux mille (2000) francs

par un élève de deuxième année de l'ENSP pour avoir surveillé sa sœur malade et internée au dispensaire de Wembtinga. « Mme, aurait déclaré le stagiaire en question, je ne suis pas d'ici, je suis un volontaire, il faut que je me débrouille ». Au district du secteur 30 les « stagiaires volontaires » ne faisant pas parti du personnel ont été dénoncé plus d'une fois. Ils agissent souvent en complicité avec des infirmiers paresseux désireux de se faire remplacer pendant leur garde.

## **6 –Les pratiques de certains spécialistes**

Le Dr M.G. est tristement renommé. Il est médecin spécialiste et son système favoris, qui implique des infirmiers, c'est de décourager au maximum ses consultations à l'hôpital. "Il ne travaille plus à l'hôpital", "il sera dur de le rencontrer", sont **autant** de propos tenus devant certains patients pour faire admettre les consultations à domicile. Là, il consulte à cinq mille francs et souvent reçoit jusqu'à 22 heures. Occasion pour lui de se faire corrompre ou de spolier ses clients de leurs sous. Ce fut notamment le cas de ce vieux souffrant d'un mal. A plusieurs reprises les médicaments qui lui étaient prescrits, étaient vendus sur place par le docteur lui-même. Il continua ainsi jusqu'au jour où le médecin lui annonça une intervention chirurgicale qu'il devrait subir soit dans une clinique de la place à 400.000 F soit à 100.000 F à l'hôpital Yalgado. C'était au patient de choisir. Le choix, on s'en doute peu, fut facile. A l'hôpital le patient fut retenu pendant quatre jours qu'il a du reste payé avant de s'entendre dire que son intervention était reportée à six mois plus tard. Pendant ce temps il devrait se faire consulter tous les dix jours par le même médecin et payer chaque consultation en plus des médicaments et souvent des examens. L'intervention a-t-elle été reportée parce que le patient a fait le mauvais choix? Ce qu'il faut savoir c'est que le médecin perçoit des honoraires de 100.000F par opération à la clinique. Ceci explique-t-il cela?

## **7 –Quid de la hiérarchie administrative**

L'existence de pots-de-vin, de surfacturations, de favoritisme, de détournements impliquant des fonctionnaires en bonne place dans la hiérarchie administrative animent bien de commentaires au ministère de la santé. Au fond, il s'agit d'un système longtemps entretenu et qui s'est raffermi au fil des ans. Les équipes dirigeantes notamment ont réuni contre eux de nombreux qualificatifs de pratiques délictueuses au sommet. Les participants à la session 2000 de l'Assemblée générale des sociétés d'Etat ont certainement encore en mémoire les propos du ministre des finances qui avait dit détenir, en ce qui concerne le secteur de la santé, des informations sur des surfacturations réalisées à 100%, voire 200% même. Dans beaucoup de dossiers en effet, les mains manipulatrices et avides de certains cadres dudit ministère sont cités : l'office de santé des travailleurs, l'hôpital national Sanou Sourou, l'hôpital Yalgado Ouédraogo, la centrale d'achat des médicaments essentiels génériques, les centres hospitaliers régionaux de Dédougou, Tenkodogo, le projet de marketing social et de condoms, le projet BKF 61 29 "d'assistance aux groupes vulnérables", pour ne citer que ces exemples. Les passations de marchés publics truqués sont révélés au ministère de la santé. Un département, soit dit en passant, qui aura connu bien de marchés ces dernières années : les différentes constructions de CMA, de bâtiment abritant les services administratifs, de fournitures d'équipement des centres de soins, de consommables médicaux, etc. Mais manifestement l'exécution ratée de certains marchés est criarde. Une étude sur les normes aux différents niveaux du système de santé réalisée en janvier 2000, a établi que le revêtement des surfaces de construction de certains CSPS ne répond pas toujours aux exigences requises; les superficies des salles pas toujours adaptées. La lenteur inexplicée de plus d'une année de retard de la réfection du bâtiment central de l'hôpital Yalgado est pour le moins curieuse. Récemment aussi, l'exécution du marché des blouses du personnel médical a frustré plus d'un. Ces exemples qui continuent de nourrir des supputations sur des pratiques de corruption sont pour la plupart avérés.

## II – CAUSES SPECIFIQUES

### A-LE CLASSEMENT DES CINQ PREMIERES CAUSES DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DE LA SANTE

Les personnes interrogées à l'occasion du sondage ont été citées les causes suivantes :

| Causes | 1.           | 2 .                          | 3.       | 4.       | 5.                    |
|--------|--------------|------------------------------|----------|----------|-----------------------|
|        | Bas salaires | Inconscience professionnelle | pauvreté | cupidité | Nécessité de la santé |

### B- LES AUTRES CAUSES CITEES PAR DES PERSONNES RESSOURCES

- Au – delà de la cause universelle que constitue finalement la pauvreté, on peut dire que la conjugaison de l'anxiété liée à tout ce qui touche la santé et l'affluence des malades crée le marché de la corruption dans le secteur de la santé.
- La distribution anarchique des échantillons
- La quasi-absence de secrétariat médical digne de ce nom, pour organiser l'accueil des malades
- La gestion de l'hôpital Yalgado ne tient pas compte du statut de Centre Hospitalier *Universitaire* (CHU), ce qui implique que les critères académiques doivent déterminer l'organisation administrative. Le manque de cohésion entre les fonctions sanitaires, administratives et académiques entraîne une désorganisation de cet établissement public.
- 

(Témoignage d'un infirmier paru dans l'Observateur Paalga du 20 décembre 2000).

"Je suis un médecin du Burkina depuis 15 ans, et pas très fière de l'être compte tenu de la réputation que le corps médical a dans ce pays. Dans votre travail de sensibilisation je souhaiterais que vous creusiez davantage sur les causes de certains problèmes de corruption, lorsque vous dites que les médecins désertent les services publics pour le privé à la recherche de l'argent, à qui la faute sinon à l'administration sanitaire. Des textes existent qui interdisent de telles pratiques, mais ne sont pas appliqués. La même administration délivre des autorisations d'ouverture de centres de santé privés à des médecins qui restent depuis près de 15 ans, chefs de clinique au CHNYO, ou chef de département à la faculté des sciences de la santé et on refuse de recruter de jeunes médecins comme quoi il n'y a pas de poste budgétaire. En suspendant le salaire d'une dizaine de ces médecins doublement salariés on peut recruter une centaine de jeunes médecins qui ne refusera pas d'aller servir en brousse comme on dit. Finalement c'est le service public qui subventionne le privé. Si on a une administration sanitaire qui refuse de jouer son rôle qui ménage les susceptibilités des uns et des autres, il n'y a pas à tirer sur ceux qui profitent des failles du système. A chacun de prendre ses responsabilités et les bœufs seront bien gardés.

Dr S.G, médecin, qui souhaite que ça change afin de pouvoir respecter dans toute sa dimension le serment d'Hippocrate".

[\(Retour au sommaire\)](#)

## CHAP II

# L'ENSEIGNEMENT

[\(Retour au sommaire](#)

. L'affairisme s'installe dangereusement dans les mœurs de certains enseignants, de responsables et/ou fondateurs d'établissements, de parents d'élèves, d'élèves même; la démission des autorités de leur responsabilité, tout cela explique pour beaucoup la baisse de niveau tant décrié dans le système éducatif et son dysfonctionnement à différents niveaux.

Dans l'enseignement, tous les ordres compris, la corruption devient de plus en plus une pratique courante. Et la moyenne (5,22/10) obtenu par ce secteur à la suite du sondage 2000 n'étonne pas. L'éducation a ses corrompus.

Le secteur de l'enseignement se situe dans la moitié inférieure des secteurs touchés par la corruption comme en atteste le tableau ci-dessous. Il se classe 9<sup>ème</sup> avec 32 expériences vécues sur 100 personnes interrogées ; il n'est cité comme service où la corruption est importante que dans 1 secteur sur 13 ; mais il obtient quand même une note supérieure à la moyenne.

**Tableau : 4 Résultat sondage 2000 – secteur enseignement**

| Expériences vécues |                      | Classement en fonction du degré de corruption |                   | Classement en fonction des notes attribuées |                      |
|--------------------|----------------------|-----------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------|----------------------|
| Nombre             | Rang                 | Nbre de fois cité                             | Rang              | Note                                        | Rang                 |
| 32/100             | 9 <sup>ème</sup> /13 | 1/13                                          | 10 <sup>ème</sup> | 5,22/10                                     | 7 <sup>ème</sup> /13 |

*Rappel : 1 (santé), 2( Enseignement), 3 (police), 4 (Marchés publics), 5 (Justice), 6 (Impôts), 7 (Douanes), 8 (mairies), 9 (AP), 10(Travaux publics), 11 (Direction transport), 12 (Approvisionnement), 13 (Média).*

## ***I- LES MANIFESTATIONS***

### **A- LES CAS CITES PAR LES PERSONNES INTERROGEEES**

- pot de vin pour obtenir de meilleures notes, être reçu à un examen (50 000 à 100 000 pour le BEPC), obtenir des sujets, modifier une sanction (exclusion)
- pots de vin pour briser les luttes syndicales
- racket au niveau des inscriptions
- offre d'une bourse uniquement par affinité
- surfacturations
- recrutements clandestins (des classes entières non déclarées au Lycée Zinda il y a quelques années)
- complicité entre les chefs d'établissement et les parents d'élèves pour des raisons politiques
- Détournements de cotisations de parents d'élèves

### **B- CONSTATS DE TERRAIN DU REN-LAC**

#### **- Les figures dans les examens et concours (enquête du REN-LAC)**

Des diplômes falsifiés et achetés, des examinateurs surchargés par les copies à corriger, le gain facile et les "figures". Ce fut le cas au centre Austro et au Lycée technique de Ouagadougou (LTO) pour la session 1999-2000 du CAP d'Etat et de l'examen de secrétariat. Un enseignant témoin des forfaits a souhaité dénoncer ce qui s'est passé:

*"Je suis enseignant à l'enseignement technique dans un établissement privé, et après avoir été écarté des opérations de correction à plusieurs reprises parce que les élèves et les parents d'élèves se plaignaient que je suis dur en notes, à ma grande surprise, cette année, on m'a contacté pour corriger les épreuves de CAP d'Etat et de secrétariat au*

*LTO et au centre austro (...) Ce que j'ai vécu au cours de ces examens, si je me tais ça va nuire à l'honneur du corps enseignant et ternir la valeur du CAP d'Etat(...*

*Pour ma part j'ai entrepris toutes les démarches administratives qui sied à cette situation en produisant un rapport écrit que j'ai remis au président du jury, mais je crains qu'on ne nous le rapporte car selon certaines informations qui me parviennent mon rapport écrit qui devrait être saisi au secrétariat du jury a été saisi dans un secrétariat public (...)"*

Les anomalies qui ont émaillé le déroulement des examens du CAP au centre-Austro burkinabé ont fait l'objet d'un rapport. Un groupe de professeurs correcteurs a constaté des notes assez complaisantes sur certaines copies. L'écart illogique entre certaines notes leur a mis la puce à l'oreille.

En effet, pour cet examen, les deux matières fondamentales que sont la sténographie et la dactylographie ont proposé aux candidats et c'est la meilleure note des deux qui est retenue. Selon les professeurs, il est quasiment impossible qu'un candidat obtienne 2/40 dans la première note (en dactylographie) et 38/40 dans la seconde comme cela a pu être constaté. Alors, les copies suspectes ont été recorrigées. Des copies initialement évaluées à 38/40 se sont retrouvées avec 0/40. Ce qui a délié des langues dans le centre d'examen. Des professeurs avouent avoir reçu des lots de copies à corriger portant déjà des notes. Ces évaluations n'ont pas été avalisées par un deuxième correcteur qui doit apposer sa signature sur la copie. Qui en est l'auteur ?

D'autres témoignages de professeurs font état de copies qui ont été emportées par des correcteurs à domicile pour correction. L'ensemble de ces révélations a fait l'objet d'un rapport adressé à la hiérarchie pour une suite à donner. Depuis, plus rien.

Approché, le président du jury dit avoir transmis ledit rapport à qui de droit. Le Directeur des examens et concours dira à son tour avoir acheminé le rapport au ministre. Ce rapport n'est pas le premier du genre. Pourquoi aucune réaction ne s'en suit ? Des correcteurs ont été montrés du doigt et cités nommément comme ayant été complices dans cette affaire de notes de complaisance. Les professeurs accusés que nous avons contactés ne nient pas qu'ils aient eu des évaluations qui frisent la complaisance. Mais ils l'expliquent par l'état de fatigue ou de simples erreurs. Pour eux, par exemple, un correcteur peut souligner 35 cas de pénalités sur une copie donnée. Le candidat auteur d'un tel devoir ne mérite que 0/40; mais, sous l'effet de la fatigue on en vient à prendre les fautes commises pour la note méritée. Alors, au lieu de 0/40 le correcteur par erreur marque 35/40! . Pour la session du CAP d'Etat de l'an 1999-2000, des correcteurs ont été sollicités pour les examens du CAP et du BAC dont les déroulements se sont enchevêtrés. Dans la journée le professeur examinateur est obligé de se repartir sur les deux centres d'examens. Alors, sous l'effet de la fatigue et l'énormité du travail les erreurs étaient inévitables. Dans tous les cas, c'est connu, même pris la main dans le sac, certaines personnes ont des arguments pour se blanchir.

Cette parade est balayée du revers de la main. Le groupe de professeurs qui a rendu public la présence de ces anomalies estime qu'avec deux professeurs par copie ces erreurs ne sont pas autorisées ou sont véritablement minimisées. Bien plus grave, on fait état de falsifications de notes.

Des correcteurs disent avoir retrouvé des copies corrigées par eux mais avec de nouvelles notes. La technique est simple. Pour la note 00/40, on ajoute une queue au premier zéro et la note passe à 20/40.

Pour certains correcteurs ces pratiques néfastes ont toujours de beaux jours, parce que les récompenses dont bénéficient les auteurs sont tentantes. De préférence, les enveloppes sont, semble-t-il, beaucoup plus efficaces. Le montant de 150 000 FCFA est même avancé. Mais, à défaut, il y a la note sexuellement transmissible. En général, les filles sont intéressées par cette dernière démarche.

De manière directe les chefs d'établissement tirent aussi profit de cette situation. Si l'examen se déroulait dans les règles de l'art, bien d'établissements d'enseignement sortiraient de la session sans un seul admis. Cette situation serait une mauvaise publicité pour eux et découragerait les parents d'élèves à inscrire leurs rejetons dans

les établissements concernés. Alors, tant qu'une initiative permet d'améliorer le taux de succès elle est bien venue. Même s'il s'agit d'actes de corruption.

Autres pratiques non moins importantes dans les établissements du second degré, c'est l'utilisation de faux diplômes par des ressortissants de certains pays étrangers pour dispenser des cours. Il s'agit d'un réseau de faussaires prisés des fondateurs cupides qui les payent en monnaie de singe, en violation des lois du travail en vigueur.

L'exemple au lycée technique Amical Cabral (LTAC) d'un certain B. Y. est illustratif. Avec un diplôme falsifié de l'université du Bénin (Lomé / TOGO) il a enseigné des années durant au LTAC. Dénoncé, il a dû avouer son forfait et il fut en son temps jugé; Mais, comme il bénéficiait de la protection de certaines autorités du ministère de l'enseignement supérieur il fut vite libéré et enseigne de nouveau dans un établissement privé dans une province de l'Ouest. Certains responsables en poste à cette époque au LTAC nous ont confirmé qu'en réalité il s'agissait qu'un réseau de faussaires de diplômes au nombre d'une dizaine dont certains enseignent jusqu'à présent dans la capitale et en province. Malheureusement à l'époque l'enquête menée par la sûreté nationale n'a pas eu de suite notable. Seul le malheureux fut jugé et condamné à une peine de 6 mois avec sursis le 12 mai 1995.

Dans la hiérarchie administrative même on cite des cas d'affectation moyennant des dessous de table. Pareil pour certaines admissions à des concours de recrutement d'enseignants quand ce n'est le chantage politique qui est utilisé.

Le secteur de l'éducation est devenu un lieu privilégié de la corruption sous toutes ses formes. Les acteurs les plus fûtés s'investissent dans les grands marchés de l'Etat. Le cas bien suspect de la gestion du centre national des œuvres universitaires a défrayé la chronique. Celui du célèbre LTAC est aussi illustratif d'une magouille restée impunie et qui a fini par laisser au sein de l'opinion un sentiment de révolte. (Cf. Observateur du mercredi

## ***II. CAUSES SPECIFIQUES***

### **A – LE CLASSEMENT DES CINQ PREMIERES CAUSES**

| Causes | 1.          | 2.            | 3.                   | 4.        | 5.                           |
|--------|-------------|---------------|----------------------|-----------|------------------------------|
|        | Gain facile | Faible revenu | Réussite à tout prix | népotisme | inconscience professionnelle |

### **B – LES AUTRES CAUSES CITEES PAR DES PERSONNES RESSOURCES**

- précarité matérielle des enseignants ou des parents d'élèves
- manque de qualification des chefs d'établissements : ils ne sont pas nommés sur la base de leur compétence mais pour des raisons politiques
- volonté des parents d'élèves de faire réussir coûte que coûte leurs enfants
- volonté de chefs d'établissements d'obtenir de bons résultats
- insuffisance des places offertes par l'Etat crée un marché pour les opérateurs économiques
- non fonctionnalité des comités de gestion d'établissements
- passivité des parents d'élèves
- manque de transparence dans la gestion du budget des inscriptions alloué au Ministère
- complicité au niveau du Ministère de l'Enseignement

**(Retour au sommaire**

## CHAP III

### LA POLICE

**(Retour au sommaire**

Les policiers sont de par leur fonction les agents de la fonction publique les plus visibles de l'Etat. Dans tous les pays du monde le rôle primordial de la police a toujours été « *de faire respecter la loi* ». Ils ont les attributs et sont habilités pour intervenir dans les domaines, même les plus intimes, de la vie des citoyens. Au Burkina « *les policiers mènent un combat sur deux fronts : interne, pour ce qui concerne la corruption au sein du corps ; et externe pour rechercher et interpeller et traduire devant les juridictions les auteurs des infractions* ». Dans l'exécution de la tâche cependant la police apparaît comme la raquetteuse des citoyens.

Le sondage montre que la police est dans l'imagerie populaire, de loin le service le plus corrompu.

Avec 82 cas de corruption vécus par 100 personnes interrogées la police est au premier rang. 11 secteurs d'enquêtes sur 13 classent la police parmi les cinq secteurs les plus corrompus. Elle occupe à ce niveau la 2<sup>ème</sup> place. Enfin elle est classée 2<sup>ème</sup> par les notes attribuées avec une note de 6,89/10.

**Tableau : 5 Résultat sondage 2000 – secteur police**

| Expériences vécues |                     | Classement en fonction du degré de corruption |                  | Classement en fonction des notes attribuées |                      |
|--------------------|---------------------|-----------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------|----------------------|
| Nombre             | Rang                | Ne de fois cité                               | Rang             | Note                                        | Rang                 |
| 82/100             | 1 <sup>er</sup> /13 | 11/13                                         | 2 <sup>ème</sup> | 6,89/10                                     | 2 <sup>ème</sup> /13 |

Les enquêtes de terrain du REN-LAC confirment amplement les résultats du sondage.

## ***I - LES MANIFESTATIONS***

### **A - LES CAS CITES PAR LES PERSONNES INTERROGEES**

- Racket sur les routes (pénalité pour des phares pourtant en règle : 5000 F), notamment dans les postes frontière
  - pots de vin pour obtenir des pièces d'identité (5000 demandé pour un passeport) ou éviter une pénalité pour infraction
  - frais de constats payés sans obtenir de reçu
  - Garde à vue abrégé moyennent pot-de-vin
  - Dessous de tables pour arranger constats et règlement de litiges.
- 
- racket sur les routes (pénalité pour des phares pourtant en règle : 5000 F), notamment dans les postes frontière
  - frais de constats payés sans obtenir de reçu
  - Dessous de tables pour arranger des constats et régler de litiges.

### **B- CONSTATS DE TERRAIN DU REN-LAC**

(Enquêtes du REN-LAC, cf. Observateur Paalga du 7/juin 2000)

#### ***Les gardiens de la loi démissionnent***

Tacitement le personnel de la police est conscient que « *la morale agonise* » en son sein, mais il se réfugie derrière des justificatifs et des causes, vraisemblablement fondés, mais difficilement acceptables. C'est une sorte de démission qui ne dit pas son nom.

Bavures, exactions ! A la limite l'attitude des policiers accrédite la thèse selon laquelle « *certains deviennent policiers parce qu'on leur dit qu'ils pourraient ainsi arrondir leurs fins de mois*. Et si les autorités politiques (le ministère de l'administration territoriale notamment) ferment les yeux et permettent à des policiers de marchander les services publics, d'accepter les pots-de-vin, de pratiquer la concussion, de coopérer avec des réseaux de voleurs, etc. alors il n'y a plus de norme morale et de repère pour la société? Qui pourra faire confiance à un policier corrompu qui dira vouloir à son tour lutter contre la corruption?. Nous avons approché certaines autorités policières qui disent en avoir entendu parler mais argument-elles, « *ce sont des témoignages verbaux, les preuves sont rares. Du reste si la corruption existe au sein de la police nous considérons cela sous l'angle de la corruption alimentaire* ».

C'est vrai qu'il est très difficile de contrôler les exactions qui sont commis par les policiers ou d'en fournir les preuves, mais il est regrettable que rien ne soit fait pour sanctionner les problèmes courants mis en lumière. Au nombre de ces problèmes, qui sont en passe de devenir des pratiques légales, il y a :

.D'abord au service administratif pour l'établissement des pièces d'identité et les légalisations, il est fréquent que certains policiers s'adonnent à des pratiques illégales surtout pendant la période de dépôt des dossiers des concours qui correspond à celle d'une forte demande. Les témoignages ne manquent pas. Au commissariat central de Ouagadougou par exemple, des témoins rapportent qu'il suffit de s'adresser à un garçon de parking qui est en rapport avec un policier pour obtenir le CIB en moins de 24 heures contre une somme de 1500 CFA.

.Pour le passeport la cagnotte se monte à 7 500 FCFA. La commission que le « *parqueur* » reçoit des policiers varie de 5% à 10% selon les cas. Chacun des protagonistes y gagne, surtout en période de pénurie de cartons pour les pièces d'identité .

.Au service des accidents, les constats et le règlement des litiges sont sujets à dessous de table. Il ressort de nombreux cas où les auteurs des infractions ne subissent pas les rigueurs de la loi. Ainsi, au commissariat central de Ouagadougou nous avons été témoin d'un scénario : deux personnes M. X et M.Y se présentent devant l'assistant K. à 20 heures pour un règlement à l'amiable d'un litige d'accident. Comme dans de pareil cas, il y a un fautif et une victime; le fautif devrait payer une certaine somme pour les dommages causés. Devant l'assistant, le fautif a remis ladite somme à la victime. Pour la victime c'est fini, il est entré dans ses droits, remercie le policier et s'en va. Cinq minutes plus tard la victime revient, pendant que le fautif sur qui on avait décelé d'autres infractions (certificat de visite périmé, assurance non à jour...) s'expliquent, et demande à voir l'assistant deux minutes dehors. Là elle lui glisse quelques « *feuilles* » et le policier se confond en remerciement. Il est sûr d'atteindre le prochain « *vim-Koèga* » car nous étions le 20 du mois.

Un autre point sensible où se dégage une odeur de corruption concerne les cas de garde à vue des voleurs, malfrats, et autres contrevenants à la loi. Des témoignages que nous avons pu recueillir, il ressort que des pratiques de corruption ont cours, en vue d'abrégier la garde à vue. Ces mêmes témoignages affirment qu'on assiste à un trafic des amendes qui sont fixées « *à la tête du client* », une partie importante n'étant pas reversée dans les caisses de l'Etat.

De même, lors de l'arrestation des voleurs, malfrats et autres, témoignent des rescapés des prisons, les sommes trouvées sur eux se retrouvent dans les poches des policiers. Pire, des policiers seraient même en complicité avec des réseaux de voleurs et de malfrats avec qui ils partageraient le butin de vol en contrepartie d'éventuelles aides à l'évasion ou à la libération en cas d'emprisonnement.

.D'autres sources rapportent que les tours de gardes aux postes de contrôle routier se négocient avec le chef. Certains parlent même de « *cooptation* » car, si d'aventure à la fin du service le chef n'est pas content en terme « *deals* » remportés par l'agent, il est pour le moins sûr d'attendre des mois avant de pouvoir passer à un poste de contrôle.

## Le racket sur les routes

Les transporteurs routiers en savent quelques choses même si là se sont les routiers qui font plus pression sur les policiers. La coutume est respectée : *« dans la plupart des points de contrôle, le camionneur doit juste sortir de son camion, aller voir l'agent qui se trouve de l'autre côté de la route, présenter la documentation du véhicule ou du cargo (avec le pot-de-vin standard selon le point de contrôle) et attendre que l'agent lui remette la documentation avant de repartir »*. (Extrait d'une étude commandée par l'USAID sur *« l'efficacité du camionnage dans le couloir central de l'Afrique de l'Ouest janvier 1999 »*).

Les faux frais, les "sous pour n'enfant", les appellations qui consacrent le racket sur les routes sont nombreuses au Burkina. Elles désignent une vieille pratique de corruption entre les agents de la police, la douane, la gendarmerie (PDG) et les usagers de la route, les transporteurs des marchandises et les chauffeurs de transports en commun notamment. Le minimum exigé pour soit disant "mouiller la bouche" varie de 500 à 1000 F. L'enquête réalisée sur l'axe routier Ouagadougou Kantchari et Ouagadougou-Niangologo a révélé que dans les différents postes de contrôles, qu'ils soient fixés ou mobiles, les objectifs de contrôler les papiers, l'état des véhicules, la répression de la fraude douanière, la recherche de dépôts frauduleux, etc. ne sont pas toujours atteints. Le racket routier est d'une ampleur insoupçonnée, avec des méthodes toutes aussi diffuses que cocasses. Il est courant pour les chauffeurs de glisser "un mille francs" parmi "les papiers" pour échapper au contrôle.

Par exemple pour un voyage aller simple Ouagadougou Niangologo un chauffeur a pu compter la somme de 10 500Fcfa illégalement versée aux agents PDG, qui, du reste, sont restés indifférents face à la surcharge d'un car de 18 places dans lequel se trouvait une enquêtrice du Ren-lac.

On est même parfois ému d'entendre des agents PDG deviser sur les postes d'affectations "juteux" à cause de l'importance du trafic routier. Curieux également de voir des transporteurs circuler avec nombre de défauts sur leurs engins, souvent en surcharge, au mépris total des textes de loi. Ils ont presque tous des frais de route utiles à corrompre les agents tatillons sur les vérifications. C'est la triste réalité d'une pratique très courante sur les routes.

"Je trouve que vous ( le REN-LAC) allez gâter les affaires entre nous et les agents. Car jusque là c'est un marché que nous avons conclu ensemble. Ils gagnent et nous gagnons aussi. C'est comme ça que ça se passe dans tous les services, il y a toujours un pourboire. Je préfère qu'on parle de pourboire parce que le peu de sous que les chauffeurs donnent aux agents ne peut être qualifié de pots de vin (... Quant à moi je remets selon le trajet une certaine somme à mon chauffeur en prévision des faux frais. Je ne considère pas cela comme de la corruption, c'est une façon de maintenir de bonnes relations entre les agents et nous".

## II CAUSES SPECIFIQUES

### A- LE CLASSEMENT DES CINQ PREMIERES CAUSES

| Causes | 1.                    | 2.          | 3.                | 4.         | 5.                           |
|--------|-----------------------|-------------|-------------------|------------|------------------------------|
|        | Salaires insuffisants | la pauvreté | salaires trop bas | l'impunité | inconscience professionnelle |

### B- LES AUTRES CAUSES CITEES PAR DES PERSONNES RESSOURCES

- précarité matérielle des agents de la police (moins de 50 000/mois après plusieurs années de service )
- urgence de démarches administratives
- insuffisance du volet discipline et éthique dans la formation des agents de police
- relation étroite avec le public

- réglementation en porte à faux avec la réalité nationale (le parc automobile des taxis est toléré)
- laxisme de la part des supérieurs hiérarchiques.

#### De vraies fausses raisons

Les chauffeurs de petits cars qui offrent des pots-de-vin aux PDG évoquent plusieurs raisons pour justifier leurs actes. Pour eux le fait que les véhicules qu'ils conduisent ne soient pas à jour au niveau de la paperasserie incombe aux propriétés desdits cars. « lorsque je dis à mon patron que les policiers me fatiguent sur la route à cause des papiers qui manquent, il me dit qu'il a compris et qu'il va les établir. Et puis rien. Comme c'est moi qui suis le chauffeur, je m'arrange toujours pour donner quelque chose aux policiers afin de pouvoir passer. L'argent que je distribue sur la route, si le patron le réunit pendant 3 mois il peut être à jour pour 2 ans. Mais il ne le fait pas. ainsi, les pots-de-vin deviennent des échappatoires.

La paperasserie n'est pas le seul élément qui sert de prétexte à la corruption sur le trafic routier. Pour les chauffeurs, il y a effectivement:

- le manque des documents nécessaires à la circulation du véhicule (patente, carte d'affiliation, carte de transporteur, assurance...) et à sa conduite; en effet les chauffeurs ont très souvent le permis C qui permet de conduire un véhicule de transport de marchandises, alors qu'il faut le permis B et D pour le transport en commun.
- L'absence d'accessoires sur le véhicule : feux de circulation, boîte de secours, triangle de sol, essuies glaces...
- La surcharge du véhicule...

L'absence de l'un ou de plusieurs de ces éléments pousse les chauffeurs à corrompre les agents PDG qui s'y complaisent au mépris de la loi. Mais cette cause ne saurait à elle seule justifier la corruption. Il faut aller rechercher souvent les causes de la corruption au plus profond de leurs acteurs. Des chauffeurs rencontrés affirment très souvent agir sur sollicitation des agents PDG.

Selon un responsable de l'OTRAF cette sollicitation des PDG est telle que « les gens préfèrent ne pas être à jour et payer, qu'être à jour et payer quand même. Le refus d'obtempérer à la sollicitation expose le téméraire à toutes sortes de tracasseries (blocage du camion, lenteur excessive dans le contrôle, etc.) occasionnant des pertes de temps préjudiciables aux affaires. C'est le chantage en règle. Là dessus des chauffeurs de Kantchari sont unanimes: « lorsque vous refusez de donner la somme exigée par les agents de la douane, ces derniers vont jusqu'à vous oublier. C'est seulement quand le chauffeur va pour payer que les agents se souviennent de vous. « Tous les chauffeurs font ainsi pourquoi n'en ferai-je pas autant » c'est là la devise des chauffeurs corrupteurs. Dans tous les cas, la somme donnée aux PDG sur les axes routiers est toujours récupérée en cours de route avec les surcharges des véhicules. Ce qui explique que des chauffeurs désirent toujours avoir des clients en nombre excédant la capacité de leur véhicule.

Les responsables des structures et les agents PDG eux évoquent d'autres causes pour justifier les agissements des chauffeurs. Un douanier avoue : « les offres des corrupteurs partent d'un élan de générosité, de ce fait, les refuser serait faire preuve d'un manque d'éducation » Un haut responsable de la douane ajoute : « Comme celle de tous les autres fonctionnaires corrompus, l'attitude des agents PDG s'explique par le bas niveau des salaires. Le fait qu'un salarié au Burkina Faso a toujours en charge sa grande famille, son salaire seul ne suffit pas. Pour ce faire, il se laisse souvent corrompre, afin de satisfaire les exigences des uns et des autres ». (cf. l'Observateur Paalga du 7/06/2000)

[\(Retour au sommaire\)](#)

## CHAP IV

# LES MARCHES PUBLICS

[\(Retour au sommaire](#)

Au Burkina le secteur des marchés publics est considéré comme l'un des plus "fructueux" en matière de corruption. C'est un domaine où elle fleurit bien; le lieu aussi de rencontre des différentes formes et pratiques voisines comme l'achat des consciences, le trafic d'influence... Selon le sondage REN-LAC réalisé en 1999, 66% des personnes interrogées estimaient la corruption très importante dans ce secteur. Celui de l'an 2000 lui donne un score tout aussi élevé avec un total de 65 cas vécus sur 100. Il s'agit des chemins sinueux pour de gros sous et qui engagent certains responsables d'institutions. C'est le domaine privilégié de la grande corruption dont 99% des personnes interrogées lors de sondage 1999 estimaient qu'elle est très développée au Burkina. Le tableau ci-dessous fait la synthèse des résultats du sondage 2000 sur les marchés publics. Le nombre de cas vécus, 65 cas sur 100 personnes interrogées place ce secteur en 2<sup>ème</sup> position. Par contre les autres indices comme les notes attribuées et la perception de l'importance de la corruption dans ce secteur ne confirment pas le premier classement. En effet, le secteur des marchés publics n'est perçu comme un secteur où la corruption est importante que par 3 secteurs d'enquête sur 13. De même, la note attribuée le classe en 10<sup>ème</sup> position sur 13.

**Tableau - 6 Résultat du sondage 2000 – secteur marchés publics**

| Expériences vécues |                      | Classement en fonction du degré de corruption |                     | Classement en fonction des notes attribuées |                       |
|--------------------|----------------------|-----------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------|-----------------------|
| Nombre             | Rang                 | Nbre de fois cité                             | Rang                | Note                                        | Rang                  |
| 65/100             | 2 <sup>ème</sup> /13 | 3/13                                          | 7 <sup>ème</sup> ex | 5,02/10                                     | 10 <sup>ème</sup> /13 |

Cependant les cas cités par les sondés et les enquêtes de terrain du REN-LACA montrent une situation préoccupante.

## ***I- LES MANIFESTATIONS***

### **A- LES CAS CITES PAR LES PERSONNES INTERROGEES**

- pots de vin pour obtention des marchés (10 % du budget pour le SEMI du secteur 16)
- organisation d'appels d'offre accélérés pour privilégier et/ou désavantager certains candidats potentiels
- non respect de l'anonymat lors de la réception des offres
- création d'avenants après conclusion du marché
- exclusion d'un entrepreneur pour des raisons politiques
- Manque de qualifications des membres des Commission d'Attribution Ministérielle (CAM)
- Défaillances des structures de contrôle : sous – équipées, mal dotées financièrement
- Irrégularités pour les appels d'offre de construction de bâtiments de la CNSS et de la LONAB
- Interventions intempestives des représentants des opérateurs économiques dans la commission d'attribution de Faso Baara .

## **B- LES CONSTATS DE TERRAIN DU REN-LAC**

### **1- Passation des marchés publics ,une pratique lancinante**

En raison des montants en jeu, les passations des marchés au Burkina donnent lieu à de véritables crocs en jambes surtout quand il s'agit d'appels d'offres. Des entorses multiples sont savamment ficelées pour mépriser les règles de procédures et réussir des

enrichissements illicites. De façon générale le trucage des appels d'offres prend en compte :

- l'organisation d'appels d'offres accélérés pour privilégier et décourager des candidats potentiels,
- des pots de vins pour l'obtention des marchés,
- le non-respect de l'anonymat lors de la réception des offres,
- le manque de qualification des membres de commissions d'attribution,
- le non-respect des procédures à l'ouverture des plis,
- la création d'avenants au montants disproportionnés par rapport au marché.
- Etc.

Les différents manquements ont leur pesant d'or. La pratique des commissions explique pour beaucoup les trucages; elles varient entre cinq (5) et quinze pour cent (15%) des montants. Evidemment, les postulants qui offrent les plus grosses commissions ont plus de chance d'être retenus. On comprend pourquoi en matière d'appels d'offres les stratégies d'infiltrations par secrétaires ou agents de banque interposés sont fréquents. Il y a aussi le procédé de l'appel d'offres infructueux, une manière de retenir par exemple le maître d'œuvre souhaité en passant par le marché de gré à gré. Cette solution permettrait de multiplier le coût de l'appel d'offre par deux. Autre méthode, c'est le lot unique qui permet d'exclure les petites entreprises. A l'inverse on opte souvent de morceler les contrats en petits lots dans le but de multiplier le nombre de commissions à percevoir. Ainsi certains cabinets d'études procèdent-ils de cette manière pour proposer plusieurs sociétés appartenant au même groupe. Ces derniers cas se rencontrent généralement dans les grosses opérations immobilières (de construction d'amphithéâtres, de bureaux administratifs... ).

Les irrégularités sont souvent connues de la presse qui les dénonce vainement. La corruption dans les marchés publics est passée dans les mœurs. On va jusqu'à coller des sobriquets à des personnes appelés Mr. 10% ou même Mr.15%. De même certains Directeurs administratifs et financiers sont cités, leur premier responsable avec, parmi les hommes les plus riches de l'administration publique, possédant voitures, villas, actions, etc. Parmi les cas célèbres ayant défrayé la chronique, nous pouvons citer les appels d'offres concernant des bâtiments de la caisse nationale de sécurité sociale, la loterie nationale burkinabè, la construction du magasin de la centrale d'achat des médicaments essentiels génériques, etc. Autre exemple, malgré le rapport de l'inspection générale des établissements et services de santé, le marché de la phase II de PROMACO a été attribué à "Population service international".

## **2- un exemple d'un marché douteux cas de Promaco :**

Le dépouillement de l'appel d'offre portant recrutement d'une agence d'exécution de la phase II de projet de marketing social et de condom (PROMACO) a connu des pratiques peu orthodoxes. Deux entreprises avaient soumissionné : "Population service international" et "The future group International".

On est mémorable d'un article de l'indépendant du 18 Août 1998. Ce journal dans un article titré "voyage au bout d'un condom" expliquait que "la capote, il y a l'argent dedans!"

C'était bien l'histoire douteuse d'un appel d'offres international portant recrutement d'une agence d'exécution du projet de marketing social et de condom (PROMACO). A juste titre l'indépendant concluait en ces termes : "ce qui nous désole, c'est qu'il s'agit du SIDA, c'est à dire d'un énorme combat. Ce n'est point une affaire de bonbons, de carreaux ou de ciment. Que là au moins on choisisse les plus méritants. C'est une question de vie ou de mort. Mais nous attendons la proclamation des décisions de la commission pour la suite de cette affaire de ceux qui "mangent du SIDA". Face à ces appréhensions de ce journal, le ministre Alain Ludovic TOU répondant à une question de l'Observateur Paalga disait que "s'il s'avère que les choses ont été faites contre la règle de l'art, il est évident qu'on va les reprendre et revenir sur ce marché pour le mettre dans les conditions d'honnêteté, de transparence et de respect de l'équité". Alors

pourquoi depuis la transmission du rapport d'inspection, l'on ne soit plus revenu sur cette affaire que l'opinion avait perçue comme des plus ténébreuses ? L'histoire de l'appel d'offres en question a concerné deux entreprises soumissionnaires. "Population Service International (PSI)" et "the futures group international (FGI)". Et s'il y a un dossier qui a nourri en son temps les commentaires au ministère de la santé, c'est bien le dépouillement des offres de ce marché pour la question des condoms au Burkina.

En effet il est très rare de voir, pour un dossier d'appel d'offres, qu'un soumissionnaire ne respecte pas le critère de l'anonymat sur les plis et qu'il soit accepté. Rare aussi de voir qu'après l'ouverture des plis l'on se mette à réviser la grille d'évaluation technique dix jours après la remise des offres aux commissaires. Ce sont entre autres les conclusions auxquelles est parvenue l'inspection générale des établissements et services de santé que le ministre avait saisie pour faire la lumière sur ce dossier qui a connu des artifices douteux.

Jugez-en.

L'Inspection Générale des Etablissements et Services de Santé dans les conclusions de ses investigations indique que "les critiques portées sur les aspects de nature à entacher l'organisation de l'appel d'offres doivent être prises en considération :

- le manque de rigueur dans la conception du dossier d'appel d'offres a eu pour conséquences le non-respect de la tradition dans la présentation d'une des offres (un des soumissionnaires a inscrit de façon apparente les initiales et l'adresse de son agence sur les enveloppes contenant ses offres).
- le manque de concertation entre la DEP et le SP/CNLS n'a pas permis de proposer une grille consensuelle à la commission avant l'ouverture des plis. L'élaboration d'une telle grille a posteriori a posé des problèmes.
- l'adoption de la version définitive de la grille d'évaluation technique des offres dix (10) jours après la remise des offres aux commissaires
- la transmission des résultats des travaux de la commission directement à la KFW par le SP/CNLS, alors qu'en principe, il appartenait au Secrétariat Général de la santé ou à la Direction Générale de la Coopération de le faire".

Malgré ces commentaires sans équivoque de l'Inspection, le ministère de la santé a adressé une correspondance au DEP, président de la commission indiquant ceci : "le rapport produit par l'inspection générale des établissements et services de santé n'a pas révélé d'irrégularité. Je vous invite par conséquent à poursuivre et à achever le processus...".

Que s'est-il passé?

Pourquoi le ministre n'a pas respecté la parole donnée aux médias? "s'il s'avère que les choses ont été faites contre la règle de l'art..." (Cf. ses propos dans l'Observateur Paalga déjà cités).

Les chiens aboient, la caravane passe. En effet, l'exécution de la phase II de PROMACO (1998-2002) d'un montant de plus de trois (3) milliards de FCFA octroyé par la KFW a été confiée à PSI, cette société sur qui pesaient bien de soupçons d'irrégularités.(Cf.l'Observateur Paalga du 29/11/200).

## **MARCHES PUBLICS : LA GALERE DES PME, PMI**

*Dire que le monde des marchés publics grouille « d'affairistes » au sens péjoratif du terme n'est qu'un secret de polichinelle. D'aucuns diront même que c'est normal, le système veut ainsi : « graisser la roue », connaître quelqu'un parmi les membres des commissions d'attribution de marchés publics, promettre ou donner la plus grosse commission. Truquer, surfacturer pour enfin réussir en affaire. Dans ce secteur, la transparence, l'équité et la qualité, font cruellement défaut. C'est le sauve-qui-peut. Les petits poissons n'ont pas leur place, les « gens intègres » sont dans la galère. Alors il n'y a qu'un choix à faire. Faire comme la majorité, ramer dans le sens du courant, ou jeter*

*l'éponge. L'aventure qu'un jeune entrepreneur nous a conté est un parfait exemple du mal qui ronge notre entrepreneuriat. Certes, tous les responsables d'entreprises ne sont pas exempts de reproches. Les griffes contre ces derniers sont aussi acérées que celles qu'ils utilisent pour égratigner certaines structures telle l'agence Faso Baara, les directions des Etudes et de la planification des ministères ou les communes. Suivons plutôt notre jeune entrepreneur.*

"J'ai fondé mon entreprise du nom de « T. » voilà bientôt 9 ans. Dans notre milieu, il faut dire qu'il existe deux sources d'information pour les appels d'offre. La première source ce sont les journaux; la seconde source ce sont les relations, puisque de façon informelle les gens profitent de la possibilité ouverte par la loi en matière de marchés de gré à gré et de consultations restreintes pour « tuyauter » leurs amis, leurs potes sûrs. Ça c'est le premier niveau où les choses sont faussées. Mais une fois qu'un appel d'offre paraît dans le journal les concurrents que nous sommes soumissionnaires et chacun dépose son dossier avec une caution qui est fonction du montant du marché. Le dépouillement est public. Mais bien avant cette étape on peut rejeter un dossier qui est incomplet. En général ce sont les « 3 moins-disants » qui sont présélectionnés. Mais là aussi il y a des possibilités de vicier le système. Je me souviens avoir pris part à une compétition pour la construction d'un marché qui devrait s'effectuer à T. J'étais parmi les « trois moins disant » et les prix proposés étaient de 33 millions, 29 millions et 25 millions. Moi je soumissionnais pour 29 millions. Dans la sélection on a trouvé une anomalie chez mon concurrent immédiat, celui qui proposait 25 millions. Il ne restait que deux soumissionnaires et j'étais le mieux placé. A ma grande surprise on a annulé la consultation et on a morcelé le marché en deux lots. (...).

Avec le recul que j'ai, j'en veux beaucoup aux agents de Faso Baara qui, pour la plupart ne sont pas aussi neutres qu'on le pense. Certains d'entre eux font du chantage auprès de nous autres petits entrepreneurs et la pratique la plus courante c'est le trafic d'influence (...).

Par ailleurs, le milieu des décisionnaires est pris en otage par les grandes sociétés. Je connais des responsables des marchés publics dans des mairies (il cite des noms) qui ont des entreprises (...) Et ces gens utilisent le système des prête-noms et à chaque fois ce sont leurs entreprises qui gagnent les marchés.

Les cadeaux, les commissions et les pots-de-vin sont monnaie courante dans notre milieu. Tenez, il y a des fois, et je peux vous citer des cas, où des entrepreneurs ont offert des villas flambant neuf après avoir soumissionné et gagné un marché (...)

Si l'on poursuit la chaîne et dans le cas où on décroche un marché, il y a les délais. Le non respect des délais d'exécution est sanctionné par des pénalités pouvant atteindre des millions. Ce qui est normal. Mais là où ça cloche c'est que beaucoup essayent de négocier la réduction de ces pénalités, et certains arrivent à s'y soustraire, alors qu'on devrait appliquer les mêmes pénalités à tout contrevenant aux termes du contrat. Il y a là deux poids deux mesures qui profitent à ceux qui arrivent « à graisser » les mains des contrôleurs. Il y a parfois des cas extrêmes où on vous retire carrément le marché après que vous ayez commencé les travaux. Dans pareil cas on vous somme de rembourser. Ce fut mon cas quand j'ai obtenu le marché de la construction d'une gare routière dans une province de l'Est. J'ai eu le sentiment, sans toutefois réunir les preuves, que les autorités communales ont monté un coup contre moi; elles m'ont mis dans des problèmes.

Enfin un dernier ennui qui perturbe le travail des jeunes entrepreneurs, ce sont les décomptes et les commissions occultes.

Les décisionnaires ont cette fâcheuse habitude de retarder à volonté les décaissements.

Il m'est arrivé de passer deux mois sur un chantier sans pouvoir me faire payer un décompte que j'ai pourtant demandé et sans savoir ce qui se passe. On a l'impression que les fonds sont utilisés pour des placements privés. Sinon pourquoi bloque-t-on volontairement les fonds prévus pour un travail précis (...).

Au sujet des fameuses commissions occultes, il faut reconnaître que presque tous les entrepreneurs sont « sensibilisés » dans la pratique des commissions. Il y a ceux qui le font ouvertement à 10%, il y a ceux qui utilisent le système des paraboles et il y a enfin

ceux qui usent d'intimidations (harcèlement des décisionnaires, calomnie des autres entrepreneurs...)

Le monde de l'entrepreneuriat est un monde cruel que j'ai dû abandonner. A mon humble avis je trouve que les petites entreprises n'ont pas d'avenir dans la jungle des entreprises burkinabé. Celles qui survivent sont souvent des entreprises appartenant à quelques hauts responsables politiques.(Cf. l'Observateur Paalga du 08/11/2000).

## ***II. CAUSES SPECIFIQUES***

### **A - LE CLASSEMENT DES CINQ PREMIERE CAUSES**

|        | 1.                   | 2 .               | 3.              | 4.       | 5.           |
|--------|----------------------|-------------------|-----------------|----------|--------------|
| Causes | facteurs économiques | Causes politiques | causes sociales | pauvreté | Bas salaires |

### **B – LES AUTRES CAUSES CITEES PAR DES PERSONNES RESSOURCES**

- profil des entrepreneurs : souvent analphabètes, ils ne jugent pas pertinentes les procédures officielles
- complicités politiques entre les entrepreneurs et l'Administration
- Volume des financements extérieurs

**(Retour au sommaire**

## *CHAP V*

### LA JUSTICE

[\(Retour au sommaire](#)

Un célèbre avocat français, André Toulemon disait que « la magistrature est l'armature d'une nation civilisée ; c'est elle qui de tout temps, a la charge de maintenir ce minimum de moralité sans lequel une société devient un coupe-gorge et un mauvais lieu ». Lorsque dans une société la justice perd la confiance des justiciables, on assiste à la tentation inconvenante du rapprochement des magistrats et des délinquants. Non pas qu'il n'existe pas de magistrats intègres au Burkina, mais à la lumière des investigations, la justice burkinabé n'est pas exempte d'affairisme, de trafic d'influence, de pots-de-vin... C'est du reste ce que le sondage a établi avec un total de 43 cas de corruption vécus sur 100 personnes interrogées. Et la justice occupe le quatrième rang des secteurs les plus corruption. C'est peu dire en réalité. La justice burkinabè a du plomb dans l'aile.

**Tableau : 7 Résultat du sondage 2000 – secteur - justice**

| Expériences vécues |                      | Classement en fonction du degré de corruption |                  | Classement en fonction des notes attribuées |                      |
|--------------------|----------------------|-----------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------|----------------------|
| Nombre             | Rang                 | Nbre de fois cité                             | Rang             | Note                                        | Rang                 |
| 43/100             | 4 <sup>ème</sup> /13 | 9/13                                          | 3 <sup>ème</sup> | 5,58/10                                     | 4 <sup>ème</sup> /13 |

## ***I - LES MANIFESTATIONS***

### **A- LES CAS CITES PAR LES PERSONNES INTERROGEEES**

- racket d'intermédiaires au Palais de justice ; ces intermédiaires sont les secrétaires ou les greffiers
- pots- de- vin pour obtenir rapidement des documents (2 000 pour un casier judiciaire établi sur place, 25 000 f au lieu de 16 000 pour une inscription au registre du commerce)
- offre de pots de vin aux magistrats ou aux avocats pour gagner un procès (1 500 000 de la part du patron d'une grande société)
- un interprète qui profite du fait que l'accusé ne parle pas français pour lui soutirer de l'argent.
- liaisons des magistrats avec des femmes en instance de divorce ou en procès, parfois avant même la décision du Tribunal
- offre systématique de cadeaux aux juges par les avocats ou les détenus ; sollicitation de ces derniers par les juges pour résoudre leurs problèmes matériels ou satisfaire tel ou tel besoin contre la promesse d'une décision satisfaisante lors du jugement ; une femme peulh a récemment remis 250 000 à un juge haut placé pour obtenir la libération de son mari.
- Cas de falsification d'un jugement par un président de cour d'appel.

### **B - CONSTATS DE TERRAIN AU REN-LAC**

L'avis de certains magistrats de la jeune génération est formel. « La corruption existe bel et bien au sein des juges ; seulement, on la sent, elle est incolore et rarement on la voit (...) sauf si un corrupteur perd un procès alors qu'il avait donné quelque chose au juge..." Un autre avis, « il y a des magistrats qui commencent leur carrière avec une mobylette C.T. ; et en moins de deux ans, ils se retrouvent avec une voiture, une maison entièrement meublée avec télévision, réfrigérateur, et autre magnétoscope. Quand on connaît les salaires dans ce pays, il y a quelque chose qui ne va pas quelque part ».

L'opacité de la corruption au sein des magistrats est très connue. Jusque-là bien de dossiers mettant en cause des juges corrompus sont jalousement gardés sous le secret du devoir de réserve au niveau de la chancellerie. Le nombre de dossiers enregistrés à la Cour d'appel par exemple est important et « le fossé qu'il y a entre les procès perdus en première instance et qui en appel sont gagnés est un indice de corruption. Tout comme

on ne peut exclure l'autre hypothèse qui veut que les juges de la cour d'appel soient corrompus, c'est pourquoi on perd les procès qu'on a déjà gagné en première instance ». Dans tous les cas, il faut toujours partir d'une plainte de justiciable, diligenter une enquête avant d'établir la preuve de la corruption. Et le processus est souvent long.

Aux alentours du palais même, on rencontre des personnes qui se font passer pour des intermédiaires utiles auprès des juges pour arranger les procès. Généralement ils sont eux-mêmes les principaux destinataires des sous ainsi escroqués. Ce sont également les mêmes qui brillent dans le racket des citoyens à la recherche de certains documents comme les casiers judiciaires, les certificats de nationalités, etc. Au-delà, d'autres faits marquants laissent entrevoir que la corruption s'enracine au palais. Quelques exemples :

- En matière civile, libération de personnes incarcérées par le procureur,
- intervention au tribunal du travail d'employés en vue de voir lourdement condamner des employeurs en contre partie d'une partie de la somme que ces derniers auront à payer.
- Intervention d'employeurs pour arranger les procès,
- Existence de verdicts de complaisance (cas de la Mercedes tueuse ),
- Disparition de certains dossiers,
- Existence de dessous de table que des avocats donnent aux secrétaires pour avoir rapidement leurs dossiers,
- -Escroqueries de certains auxiliaires de justice sous le prétexte d'arranger les procès,
- -Préférence avérée d'avocats pour certains juges.

## **DES INTERMEDIAIRES RACKETENT LES JUSTICIABLES**

Dans les coulisses du palais nous avons pu échanger avec un certain nombre de juges qui siègent quotidiennement sur des affaires. De ce qui ressort même des locataires du palais de Ouagadougou, nombre de magistrats n'hésitent pas à tronquer la justice en échange de quelques billets de banque. Mais tous affirment ne pas détenir des preuves palpables des soupçons sérieux qui pèsent sur des juges en dehors de l'évolution de leur train de vie. "C'est vrai, confirme le responsable d'un syndicat de magistrat , les fameux intermédiaires font croire à ces personnes qu'ils peuvent approcher le juge pour arranger leur affaire moyennant une certaine somme, alors qu'en réalité l'argent prend une autre direction (...). Je fus moi-même victime d'une telle escroquerie qui prend de l'ampleur au palais. J'avais effectivement le dossier de quelqu'un et ce dernier a remis une enveloppe contenant une certaine somme. La personne qui devrait me la remettre a retenu la moitié de ladite somme et elle a déposé le reste sur ma table à mon absence car j'avais voyagé ce jour là sur Bobo. C'est à mon retour que j'ai trouvé l'enveloppe avec la somme (...). Je l'ai remise à son auteur et je l'ai menacé de poursuites si cela continuait. Heureusement pour moi le Monsieur a gagné son procès. Ce fut une coïncidence; sinon si j'acceptais cet argent et vu le verdict du procès il allait chanter partout qu'il a corrompu tel juge".

Ce témoignage vient confirmer les propos d'un président de juridiction : "effectivement il y a des gens qui tournent au sein du palais et qui font comprendre à certaines personnes ignorantes qu'ils travaillent dans le milieu et essayent de les convaincre qu'ils peuvent efficacement intervenir auprès de certains juges pour arranger un procès en leur faveur. Ils perçoivent souvent de l'argent alors que dans la majorité des cas ils ne connaissent même pas le juge. Quand le verdict est favorable on s'en félicite. Dans le cas contraire on vilipende automatiquement les juges et on les taxe de corrompus"

Pour un autre juge "même si des juges se laissent corrompre, ils prennent des risques, car il existe des juridictions supérieures pour apprécier le travail des juges. Par exemple ils peuvent voir leur décision réformée en appel ".

Pour le président de la chambre civile à la cour d'appel de Ouagadougou "les appels sont assez nombreux, et ils arrivent très fréquemment que des personnes qui ont perdu en première instance gagnent en appel". En appel, le dossier est repris à zéro et on essaye

de voir comment l'affaire a été jugée. Il arrive que le juge se trompe, ou ait négligé un aspect.

Peut-on automatiquement lier cela à des affaires de corruption? c'est à priori difficile de se prononcer parce qu'il n'y a jamais de preuves. Le plus souvent on met ça sur le compte d'une erreur du juge, même si quelquefois ça sent la corruption. Mais dans tous les cas, il faut que quelqu'un se plaigne pour qu'on diligente une enquête.

Avis contraire du président d'une autre juridiction . Pour lui "c'est une bêtise que de croire que des juges prennent l'argent dans le sens de truquer des procès. Je dis cela parce qu'un dossier est jugé par un collège de trois juges, il me paraît donc difficile qu'on puisse corrompre tous les trois en même temps. Toutefois, cela est possible dans le cas du juge unique. Jusqu'à présent ce sont des "ont dit" que j'entends parmi les magistrats (...) . Mais personnellement je n'ai jamais été mêlé à des affaires de corruption". Car il existe aussi au sein des magistrats des "têtes brûlées de la justice" : " moi je suis un mauvais exemple, parce que personne ne peut faire pression sur moi (...). Actuellement les membres du jeune syndicat sont presque "vierges" du fait de la jeunesse des juges, ils n'ont pas encore commis beaucoup de fautes et ils cherchent à faire carrière dans le corps de la magistrature. Le drame dans ce pays est qu'une fois qu'on essaie de rendre la justice selon les règles de droits, si l'on manifeste un esprit d'indépendance, on vous taxe d'opposant politique".

Parlant de pressions politiques, "elles sont toujours omniprésentes au Burkina Faso; c'est au juge de savoir les déjouer. Mais beaucoup de juges en succombent parce qu'ils craignent pour leur avenir et les sanctions administratives qui peuvent en résulter : carrières brisées, affectation dans des lieux éloignés etc. (...)". "il arrive donc qu'on sente une sorte de pression de la part des autorités et de certains milieux politiques, mais cela est propre à tout pouvoir; les princes du moment veulent toujours avoir l'œil sur les affaires sensibles".

Un juge d'instruction confirme "j'ai été une fois saisie par un président d'institution au profit d'un de ses parents qui était empêtré dans une affaire. Malheureusement il avait envoyé quelqu'un me voir espérant qu'il n'y aura jamais de trace. J'ai donc chargé cet intermédiaire d'aller demander à cette personnalité de me faire parvenir une note écrite. Et depuis, j'attends cette note. En fait, je savais qu'elle n'allait pas venir car les gens n'aiment pas laisser des preuves. Les plus tenaces téléphonent (...) mais là aussi, il suffit de savoir trouver des subterfuges pour exiger une note écrite ou dire que tu n'y peux rien".

Concernant par exemple l'affaire Naba Tigré et l'affaire David OUEDRAOGO, un juge dira : "c'est la honte de la justice Burkinabè, elle a manqué son rendez-vous avec l'histoire. Car dans ces deux affaires tout était connu et clair. Mais ce fut une bataille juridique pour effacer une infraction".

## **DES DOSSIERS EGARES**

Des dossiers disparaissent ou se perdent dans les méandres du palais. Si pour les uns cela est possible simplement à cause de la centaine de dossiers qu'un juge est amené à manipuler, pour d'autres "il est arrivé que des travailleurs de la justice et certains justiciables s'entendent pour faire disparaître des dossiers les impliquant. Ce sont surtout les commerçants qui sont passés maîtres dans cet art de soustraction de dossier". Et le circuit d'un dossier est assez long : " des mains des secrétaires, des greffiers, du juge, en passant par le procureur du Faso avant d'atterrir chez le juge d'instruction il y a de quoi égarer une pièce d'un dossier par inattention."

"il arrivé souvent en audience d'appeler une affaire mais le dossier n'existe pas, ou il manque des pièces. Dans les faits, cela n'influera pas obligatoirement sur le verdict parce qu'on en fait toujours le double, mais cela a comme conséquence de retarder le jugement ce qui peut être très préjudiciable surtout en matière commerciale" nous confie un juge. Pendant ce temps c'est le coupable qui se réjouit surtout en matière commerciale.

Par contre en matière pénale la perte de certaines pièces peuvent changer le cours du procès.

Les secrétaires, elles indexent certains avocats qui sont passés maîtres dans l'art de la "soustraction de pièces". Cela était semble-t-il très fréquent jusqu'en 1999 lorsque les avocats disposaient d'un même casier. Il est arrivé que certains soutirent des pièces de leurs adversaires; mais depuis l'an 2000, on range leurs dossiers dans un casier dont seule une secrétaire a accès. Ainsi ils ne peuvent plus tripatouiller les dossiers de leurs collègues.

### **Témoignages de justiciables**

« Je suis éleveur et j'ai eu une altercation avec un agriculteur. L'affaire fut amenée en justice et il y a des gens au palais de justice qui m'ont dit que si je ne donnais pas quelque chose aux juges, je perdrais mon procès. La somme demandée était 200 000F. Ils m'ont dit que je devrais faire quelque chose car l'agriculteur n'allait pas rester les bras croisés. Il y a déjà un intermédiaire pour voir le juge. Mais je n'ai pas encore payé ».

« Un procès devait opposer un justiciable à une grande société. Le justiciable a demandé une forte indemnisation et des dommages et intérêts pour son licenciement jugé abusif par lui. Le patron de la société m'a approché pour me proposer 1,5 millions pour leur faire gagner le procès. Il m'a proposé un million sur place et les 500 000 restant après le verdict. Chose que j'ai refusé en lui disant de s'en tenir au verdict du tribunal ».

### **L'IMPUNITÉ ET LA GALÈRE DES JUGES : A QUI LA FAUTE ?**

Au palais de Ouagadougou il y a une plaisanterie entre juges qui exprime la profondeur du mal : " si tu veux avoir une promotion, il faut vendre un dossier", traduisez par : ne bénéficient de postes clés (nomination) que ceux qui se mettent à la botte du pouvoir.

Selon un juge du parquet "cela est lié à un phénomène qui est en fait sous-jacent à la complaisance des inspecteurs (...). Voyez-vous dans certains cas des juges ont été pris en faute, soit liée à la corruption ou toute autre chose, mais aucune sanction n'a été prise à l'encontre de ces fautifs". En cas de faute des magistrats, c'est l'inspection des services judiciaires qui est saisie et qui diligente une enquête; les résultats sont déposés auprès du ministre qui seul a les prérogatives de saisir le conseil de discipline. "C'est ce conseil seul qui est habilité à prendre des sanctions". Ce fameux conseil de discipline s'est penché sur des cas de quelques magistrats en faute. C'est avec un peu d'attention et sans grande surprise que l'opinion a appris la convocation devant le conseil de discipline de trois magistrats par le conseil supérieur de magistrature ( CSM). Deux l'ont été pour des fautes liées à la corruption et au détournement. Mais, en fait ce n'est que le bout de l'iceberg.

Attendez! On murmure encore que d'autres magistrats sont sur "la liste noire" du conseil de discipline de la CSM; ça donne des sueurs froides. Mais dans la plupart des cas le conseil de discipline n'est pas saisi. Est-ce une manière pour la chancellerie de tenir certains magistrats? Tout porte à le croire.

Les textes portant statut du corps de la magistrature ouvrent des voies à toutes possibilités d'assujettissement des juges surtout ceux du parquet. Par exemple à l'article 44 évoquant le cas du pouvoir disciplinaire, "il est exercé, à l'égard des magistrats du siège par le conseil supérieur de la magistrature. Le pouvoir disciplinaire, à l'égard des magistrats du parquet appartient au ministère chargé de la justice après avis du conseil supérieur de la magistrature". Et l'article 45 est plus explicite : "l'initiative des poursuites disciplinaires appartient au ministère chargé de la justice".

L'avis du conseil supérieur a peu de poids face à la décision du ministre de la justice et pour cause: "lorsqu'un magistrat du parquet fait l'objet d'une poursuite disciplinaire, le CSM émet un avis motivé sur la sanction (...) si le ministre en charge de la justice entend prendre une sanction plus grave que celle proposée par le CSM, il saisit ce

dernier de son projet de décision motivé (...)." Ainsi naissent la manipulation et autres pressions sur les juges surtout ceux du parquet qui ont à connaître mille et un dossiers. Après la fameuse pétition des magistrats à propos de l'affaire du Naaba Tigré, plus de la moitié des magistrats sont repartis "demander pardon" au ministre pour éviter les sanctions qui planaient sur eux.

Pour résoudre ce problème d'impunité certains proposent qu'en plus du ministre d'autres personnes puissent saisir directement le conseil de discipline, par exemple les chefs des cours et de tribunaux, et l'inspecteur général des services judiciaires

### ***Polémique autour de la rédaction des décisions de justice.***

Au rang des problèmes qui minent la justice, on peut citer la lenteur. La manifestation de la lenteur de la justice apparaît dans la non-rédaction des jugements. C'est en fait une autre source d'impunité. Tant que la décision n'est pas rédigée les détenus peuvent être pendant des années en prison, nous a confié un inspecteur.

Par exemple en fin 1992 plus de 3000 dossiers jugés étaient dans les placards du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Bobo-Dioulasso. Il n'est pas rare de voir une année entière s'écouler sans qu'un jugement ne soit rédigé. Pire le processus se complique si le juge qui a rendu la décision est muté ou admis à la retraite. C'est ce qui explique aussi des blocages notamment au niveau de la cour d'appel quand celle-ci est saisie. En effet elle ne peut trancher que s'il y a de jugement rédigé. Petit à petit l'ensemble de l'appareil se grippe et perd sa cohérence. Il arrive souvent que des magistrats se déchargent sur des greffiers, alors que cela ne rentre pas dans les attributions de ses deniers.(Cf. l'Observateur Paalga du 17/01/2001).

## **II. CAUSES SPECIFIQUES**

### **A- LE CLASSEMENT DES CINQ PREMIERES CAUSES**

| Causes | 1.           | 2 .      | 3.          | 4.                   | 5.       |
|--------|--------------|----------|-------------|----------------------|----------|
|        | bas salaires | pauvreté | gain facile | manque de personnel, | cupidité |

### **B – LES AUTRES CAUSES CITEES PAR DES PERSONNES RESSOURCES**

- volonté d'obtenir rapidement les documents délivrés par l'administration, tout en méconnaissant totalement la réglementation (par exemple le prix des pièces : les certificats de nationalité ou les casiers judiciaires coûtant moins de 200 F sont établis pour 5000F)
- ignorance des règles de procédure ou du fonctionnement du système judiciaire
- chez les magistrats, une dépendance s'est installée vis – à – vis des justiciables : les perspectives d'enrichissement rapide sont assurées
- l'enquête de moralité n'est plus un critère déterminant dans le recrutement des magistrats ; ce sont les affinités politiques qui comptent
- les magistrats sont soumis au pouvoir politique

La lenteur de la justice est due à la conjugaison de plusieurs facteurs.

D'abord il faut relever le nombre peu élevé des magistrats. Au Burkina, on compte un magistrat pour 105 000 habitants alors que la moyenne recommandée pour une bonne administration de la justice est de 1 pour 10 000 . Une politique de recrutement de magistrats s'impose donc.

Autres difficultés, dans nos juridictions, il y a un manque criard de moyens matériels( manque de locaux, des machines à dactylographier...) ou en très mauvais état. La plupart du temps il n'y a qu'une seule secrétaire pour frapper les innombrables décisions de justice. La conséquence qui en résulte est l'entassement des dossiers qui peuvent faire

des mois avant d'être évacués. L'ordinateur est pratiquement inconnue ou est classé parmi les objets de luxe. Dans les juridictions de province, la situation n'est guère reluisante. Le juge se retrouve souvent seul et doit remplir plusieurs fonctions en même temps. En plus de sa fonction de magistrat, il doit assurer celles de greffe et même de secrétaire, faute de personnel .

Le matériel roulant fait souvent défaut; même s'il existe, la plupart du temps il est en panne. Le magistrat qui est appelé à se déplacer dans les autres juridictions se trouve de ce fait bloqué.

**[\(Retour au sommaire](#)**

## CHAP VI

### LES IMPÔTS

[\(Retour au sommaire](#)

En 1999, 30% des personnes sondées ont estimé que la corruption était très importante aux impôts, pour 24% elle était importante. Le sondage 2000 a confirmé cette perception répandue dans l'opinion. 44 personnes sur 100 interrogées ont déclaré avoir vécu des cas de corruption classant ainsi les impôts au 3<sup>ème</sup> rang selon le critère des expériences vécues.

Les impôts ont été cités dans 7 secteurs d'enquête comme faisant partie des services les plus corrompus, occupant ainsi la 4<sup>ème</sup> place selon ce critère. Par contre pour ce qui concerne les notes attribuées ce secteur s'en sort relativement bien avec 4,38/10 et se classe 12<sup>ème</sup> sur 13.

**Tableau : 8 Résultat du sondage 2000 – secteur des impôts**

| Expériences vécues |                      | Classement en fonction du degré de corruption |                  | Classement en fonction des notes attribuées |                   |
|--------------------|----------------------|-----------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------|-------------------|
| Nombre             | Rang                 | Nbre de fois cité                             | Rang             | Note                                        | Rang              |
| 44/100             | 3 <sup>ème</sup> /13 | 7/13                                          | 4 <sup>ème</sup> | 4,38/10                                     | 12 <sup>ème</sup> |

## ***I- LES MANIFESTATIONS***

### **A- LES CAS CITES PAR LES PERSONNES INTERROGÉES**

- falsification des données relatives à une société pour modifier la base d'imposition
- réduction des taxes par les agents lors des contrôles
- pots de vin pour l'obtention rapide d'un titre foncier
- racket pour diminuer des pénalités ou le volume d'un redressement fiscal
- surfacturation

### **B - CONSTATS DE TERRAIN PAR LE REN-LAC**

« Dans les hôtels de finances, l'établissement de déclaration d'existence des commerçants est objet de pratiques de corruption bien huilées. Entre les commerçants illettrés et les agents, se positionnent des intermédiaires d'un genre particulier. Ce sont les "écrivains publics". Ainsi qu'on appelle ceux qui se donnent souvent un délai de 48 heures pour l'obtention de documents dûment établis. Ils connaissent parfaitement tous les rouages et approchent leur cible par le truchement des parieurs. Souvent ils se proposent même d'aider à la confection des dossiers. Car ils sont par exemple en contact avec des agents de police pour obtenir sur place l'établissement de carte résidence moyennant 3000 FCFA. Les "écrivains publics" ont leur commission, qu'ils partagent avec des agents au service des impôts et leurs intermédiaires.

Lorsqu'il est possible de se passer de ces derniers, ce sont les agents des impôts aux mêmes qui se font directement "graisser la patte". "Il suffit, pour obtenir une déclaration d'existence, de glisser cinq cent ou mille francs dans les dossiers à fournir, attendre au guichet et le tour est joué".

Dans une interview que le Directeur Général des impôts nous a accordé, " pour avoir satisfaction rapidement, beaucoup de gens proposent aux agents d'accélérer le processus, moyennant récompense.

A la longue, cela devient comme la règle. Alors il se trouve des agents qui en réclament même avant d'accomplir leur devoir. Ces agents promettent au contribuable d'améliorer telle ou telle situation, soit en accélérant la procédure de délivrance d'un document, soit en intervenant pour faire baisser la charge d'une taxe. Parfois, ce sont des promesses totalement fictives. Au niveau de l'inspection des services, il y a un cas où des agents

font croire aux contribuables qu'ils doivent payer un certain montant, qu'ils ont pris le soin de porter au dessus de celui réellement dû. Lorsque leurs victimes acceptent jouer le jeu, ils ramènent le montant fictif à son état réel. Les intéressés croient alors qu'ils ont bénéficié d'une faveur". Le problème c'est que les usagers acceptent difficilement de dénoncer les cas de corruption même quand ils ont victimes. Quelques lettres anonymes existent mais les dénonciations à visage découvert sont très rares. Le Directeur des impôts précise que " quand nous demandons la collaboration des victimes, nous nous retrouvons face à des gens, bien que victimes, qui plaident pour la cause des agents qui les ont arnaqués.

Lorsqu'il y a un préjudice financier causé au trésor public, certaines personnes sont prêtes à payer pour le réparer, afin que la personne en cause n'écope pas de sanctions".(Enquêtes du REN-LAC 2000).

## ***II- CAUSES SPECIFIQUES***

### **A – LE CLASSEMENT DES CINQ PREMIERES CAUSES PAR LES PERSONNES INTERROGEEES**

| Causes | 1.          | 2 .                 | 3.       | 4.     | 5.             |
|--------|-------------|---------------------|----------|--------|----------------|
|        | gain facile | salaire insuffisant | cupidité | misère | enrichissement |

### **B –LES AUTRES CAUSES CITEES PAR DES PERSONNES RESSOURCES**

- salaires insignifiants, notamment par rapport aux offres des corrupteurs
- de manière générale, possibilité d'évolution limitée pour le corps des inspecteurs d'Impôt
- formation allégée à l'ENAREF: 18 mois au lieu de trois ans
- intervention intempestive des supérieurs hiérarchiques, ce qui décourage les agents et instaure une culture de l'impunité
- esprit de corps entraînant la protection des agents indécents
- absence de formations ou stages à l'étranger : d'où la démotivation des agents et le recours au racket
- forte pression exercée par les leaders locaux en province
- déclin du sens civique chez les jeunes inspecteurs

**(Retour au sommaire**

## CHAP VII

### LA DOUANE

[\(Retour au sommaire](#)

Dans le sondage 2000, la douane est citée à l'unanimité des personnes interrogées comme étant un service bien corrompu. La note (5,58/10 et le rang (4<sup>e</sup> ex æquo) ne le démentent pas.

De même sa première place en tant que service cité parmi les plus corrompus dans tous les 13 secteurs du sondage montre que la tradition est respectée. Par contre, peu de personnes ont pu citer des cas de corruption sur ce service, le plaçant en 11<sup>ème</sup> position avec un nombre de cas de 29 sur 100 personnes interrogées.

**Tableau : 9 Résultat du sondage 2000 – secteur des douanes**

| Expériences vécues |                       | Classement en fonction du degré de corruption |                 | Classement en fonction des notes attribuées |                      |
|--------------------|-----------------------|-----------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------|----------------------|
| Nombre             | Rang                  | Nbre de fois cité                             | Rang            | Note                                        | Rang                 |
| 29/100             | 11 <sup>ème</sup> /13 | 13/13                                         | 1 <sup>er</sup> | 5,58/10                                     | 4 <sup>ème</sup> /13 |

Il faut noter que les douanes font partie de quelques secteurs où les enquêtes de terrain du REN-LAC n'ont pu être finalisées.

## ***I- LES MANIFESTATIONS***

### **A- LES CAS CITES**

- racket des commerçants ou opérateurs économiques
- offre très importante venant des opérateurs économiques
- affectations de complaisance
- dysfonctionnement du conseil de discipline
- avantage exorbitant dans les opérations de dédouanement

## ***II- CAUSES SPECIFIQUES***

### **A – LE CLASSEMENT DES CINQ PREMIERES CAUSES**

| Causes | 1.         | 2 .      | 3.          | 4.                        | 5.                           |
|--------|------------|----------|-------------|---------------------------|------------------------------|
|        | financière | pauvreté | gain facile | insuffisance des salaires | faiblesse du pouvoir d'achat |

### **B- LES AUTRES CAUSES CITEES PAR DES PERSONNES RESSOURCES**

- Volonté des commerçants d'augmenter leurs bénéfices
- Méconnaissance de la réglementation
- Rôle équivoque des transitaires
- réglementation peu incitative
- laxisme des responsables hiérarchiques
- népotisme et favoritisme
- mauvaise gestion des carrières des douaniers

Un inspecteur des douanes explique l'existence de la corruption par l'effritement de l'autorité de l'Etat. Pour lui, « l'Etat de la IV<sup>e</sup> république a perdu toute valeur morale. Au temps de la révolution personne ne pouvait penser un instant qu'on puisse frauder ou corrompre ou être corrompu au Burkina. Alors que maintenant tout est permis. De nos jours qui peut arrêter un N. B. ou un K. ? Toi, en tant que petit maillon faible, que peux-tu faire contre ces gros bonnets ? On dit toujours que le poisson pourrit par la tête et c'est ce que prouve la corruption ». (cf. l'Observateur Paalga du 7/06/2000).

## CHAP VIII

### Mairies

**(Retour au sommaire**

La question des lotissements constitue un véritable problème pour les communes où du début à la fin de chaque opération, interviennent une multitude de réseaux mafieux. Ils contribuent à créer une culture d'affairisme, facteur de malaise social et qui aboutit souvent à des affrontements sanglants. Il n'est donc pas étonnant que les personnes sondées attribuent à ce secteur la note de 7,75/10 le propulsant à la 1<sup>ère</sup> place. Est-ce une note de déception et de dépit ? On est tenté de le croire dans la mesure où sur les 2 autres critères la mairie se situe dans la moitié inférieure du classement des secteurs avec respectivement la 8<sup>ème</sup> place pour les expériences vécues et le 7<sup>ème</sup> rang pour le classement des secteurs.

**Tableau : - 10 Résultat du sondage 2000 – secteur des mairies**

| Expériences vécues |                      | Classement en fonction du degré de corruption |                  | Classement en fonction des notes attribuées |                      |
|--------------------|----------------------|-----------------------------------------------|------------------|---------------------------------------------|----------------------|
| Nombre             | Rang                 | Nbre de fois cité                             | Rang             | Note                                        | Rang                 |
| 33/100             | 8 <sup>ème</sup> /13 | 3/13                                          | 7 <sup>ème</sup> | 7,75/10                                     | 1 <sup>ère</sup> /13 |

Il faut noter que les enquêtes ouvertes à Ouagadougou sur ce secteur ne sont pas encore closes, mais les résultats déjà obtenus donnent à voir une corruption bien en selle.

## ***II- LES MANIFESTATIONS***

### **A- LES CAS CITES PAR LES PERSONNES INTERROGÉES**

- pots de vin pour l'obtention de parcelles lors des lotissements (50 000F, 125 000F, 200 000F ...), notamment à Bogodogo ;
- racket sur l'obtention de documents

### **B- CONSTATS DE TERRAIN**

Escroquerie, trafic d'influence, gabegie, chantage politique, etc...On a du mal à désigner laquelle de ces mauvaises pratiques est la plus usitée lorsqu'on parle d'opérations de lotissements au Burkina. Tout y passe pratiquement depuis la mise sur pied des commissions d'attribution des parcelles jusqu'à l'opération d'attribution elle-même. La spéculation foncière ces dernières années est très dense, le nid fécond de la corruption en règle. On se souvient de la mésentente entre le maire de la commune de Bobo Dioulasso et ses maires d'arrondissements à propos des fiches d'attributions des parcelles, ou encore du courroux de certaines populations autochtones de la même ville, qui avaient opté d'arracher les bornes au secteur 24 notamment parce que frustrées des attributions. A Yéguéréso également les populations se sont battues courant décembre 2000 avec haches et coutelas à propos du lotissement du "Premier campement".

Dans la commune de Ouagadougou, il n'y a pas ce secteur en lotissement qui ne soulève des mécontents au sein des populations résidentes. Celles-ci, le plus souvent, s'organisent dans diverses structures de défense de leurs intérêts. De fait, l'enrichissement illicite des membres des commissions d'attribution se dément difficilement. C'est bien le cas aux secteurs 16 et 17 où le recensement préalable a consacré la réalisation de plusieurs pratiques illicites : attribution de numéros fictifs, établissement de fiches fictives d'identification, de fiches fictives d'attribution provisoires, chantage politique, faux et usage de faux, etc. Dans la zone E du secteur 17 par exemple, des maisons de résidents n'ont pas été recensées et les populations dans leur grande majorité avaient ignoré les critères d'attribution des numéros aux familles résidentes. Ainsi rencontre-t-on des commissaires qui dressent chacun son réseau et chaque membre du réseau se fait "graisser la patte" comme il peut. On cite les multiples cas d'habitants sciemment exclus du recensement dans le but de se faire soudoyer.

"Lorsque les agents recenseurs ont fini d'attribuer les numéros à certaines concessions, je suis allé les voir sous un manguier. Ils m'ont dit de payer 25.000F . Je leur ai donné l'argent, ils ne m'ont pas fourni de reçu mais l'important pour moi est que finalement ils ont recensé ma concession" a confié un résident. Au bas mot les sommes ainsi encaissées vont de dix mille à cent mille francs, à la tête du client. Les acteurs de lotissements, soit de leur propre initiative, soit sous la pression de parents et amis, ne respectent pas le règlement en vigueur. Les procès verbaux des commissions d'attributions sont très rares, voire inexistants. Autant de pratiques peu orthodoxes qui ont fini par soulever des résidents comme ceux du secteur 27 de l'arrondissement de Nongr-masson ou encore des femmes de l'arrondissement de Boulmiougou qui ont écrit au maire en Août 2000 l'invitant à ne pas ternir son image en s'impliquant dans des détournements de fonds engagés dans l'opération de lotissement dudit arrondissement. La question de parcelles à Ouagadougou est un gros dossier de corruption préoccupant à plus d'un titre. Il est à souhaiter que l'audit diligenté par le maire central permette de réparer les multiples torts subis par les populations en la matière ces dernières années. Le cas AZIMO figure en bonne place des gros dossiers clairs - obscurs.

### *Témoignage de pratiques dans deux secteurs de la ville de Ouagadougou*

Nous avons rencontré à la direction générale de la topographie un agent du cadastre qui a été plusieurs fois membres d'une commission d'attribution des parcelles (C.A.P). Il nous parle ici de ces CAP et de son expérience en leur sein.

Selon notre interlocuteur K.H.P « on n'arrive pas à constituer une commission type conforme aux textes parce qu'il y a des problèmes de personnes car beaucoup d'intérêts sont en jeu . Cependant les membres de la CAP prêtent serment au palais où ils jurent sur l'honneur de travailler dans l'honnêteté et l'équité. Mais cela n'empêche pas chaque membre de faire après ce qu'il veut a souligné K.H.P.

La CAP doit trouver elle-même les ressources dont elle a besoin. Celles-ci proviennent des contributions des habitants qui varient selon les zones et les régions du pays entre mille, deux mille, dix mille voire jusqu'à soixante quinze mille de nos francs. C'est dans ce pactole que sont payées les indemnités des commissaires (membres de la CAP) qui varient selon la contribution de la commission. Ces indemnités sont payées par semaine. Dans l'arrondissement de Boulmiougou par exemple ces indemnités sont très élevées. Les commissaires ont 35 000Fcf/semaine alors que le président se taille la part du lion avec 120 000Fcf/semaine. Vraiment la caverne d'Ali Baba ! Le mandat des commissaires peut s'étaler sur deux mois voire plus. Des commissions dans une ville comme Ouagadougou atteignent, mine de rien, facilement un an de fonctionnement.

Pour M. KHP le fait d'être membre d'une commission est très lucratif et donc très avantageux. D'abord les commissaires bénéficient à coup sûr d'une ou de plusieurs parcelles. "chaque fois que j'ai été commissaire, j'ai toujours eu une parcelle et aidé beaucoup de personnes à en obtenir aussi ». Les coups de main à ces demandeurs lui valent d'être récompensé en espèces sonnantes et trébuchantes. Mais être commissaire ne fournit pas que des avantages. Il y a aussi des inconvénients que sont « la pression des parents, amis et collègues, les menaces »diverses.

Du reste toute une gabegie qui entoure la gestion des ressources. A la fin du mandat des commissaires, c'est la débandade et « généralement le bilan financier n'est pas fait, si bien que les responsables de la commission s'en vont avec le reliquat de la caisse au lieu de le reverser dans les caisses du trésor public ».(Cf. l'Observateur Paalga du 11/10/2000).

## ***II- CAUSES SPECIFIQUES***

### **A – LE CLASSEMENT DES CINQ PREMIERES CAUSES**

| Causes | 1.          | 2 .          | 3.          | 4.           | 5.       |
|--------|-------------|--------------|-------------|--------------|----------|
|        | gain facile | malhonnêteté | revenus bas | mauvaise foi | impunité |

### **B - LES AUTRES CAUSES CITEES DES PERSONNES RESSOURCES**

- caractère récent de la décentralisation, entraînant une mauvaise préparation de l'administration et du personnel politique
- disproportion entre la demande et l'offre de parcelles
- interventionnisme intempestif des autorités politiques

**(Retour au sommaire**

## CHAP IX L'ADMINISTRATION PUBLIQUE.

[\(Retour au sommaire](#)

Obtenir un acte administratif est souvent une véritable galère au Burkina. Dans les différents services se dresse une pratique mafieuse lancinante. Cela est visible à la Direction des transports terrestres et maritimes (DTTM) ; la corruption s'y camoufle difficilement. Il en est de même à la direction du contrôle de la migration, au commissariat de police, à la justice ou dans les mairies. Autour de l'établissement de certains actes administratifs (pièces d'immatriculation, légalisation, permis de conduire, casiers judiciaires, passeport...), on assiste à une quête obsessionnelle d'argent.

Il n'est donc pas étonnant que le sondage 2000 fasse ressortir ces préoccupations. Ainsi, que ce soit au niveau du nombre d'expériences vécues (42 sur 100 personnes interrogées), ou au niveau du nombre de secteurs d'enquêtes où l'administration publique est citée parmi les secteurs les plus corrompus, (6 secteurs), le secteur de l'administration publique occupe la 5<sup>ème</sup> place.

Au niveau des notes attribuées l'administration publique obtient la note de 5,32/10 et la 6<sup>ème</sup> place.

**Tableau : 11 Résultat du sondage 2000 – secteur de l'Administration publique**

| Expériences vécues |                      | Classement en fonction du degré de corruptions |                  | Classement en fonctions des notes attribuées |                      |
|--------------------|----------------------|------------------------------------------------|------------------|----------------------------------------------|----------------------|
| Nombre             | Rang                 | Nbre de fois cité                              | Rang             | Note                                         | Rang                 |
| 42/100             | 5 <sup>ème</sup> /13 | 6/13                                           | 5 <sup>ème</sup> | 5,32/10                                      | 6 <sup>ème</sup> /13 |

## ***I- LES MANIFESTATIONS***

### **A- CAS CITES PAR LES SONDES**

- pour une nomination, chantage sur l'appartenance politique
- racket pour établir des fausses pièces (« illégales ») à Bobo Dioulasso
- racket au service de la solde pour faire suivre les dossiers
- pot de vin pour obtenir une affectation
- harcèlement sexuel

### **B – CONSTATS DE TERRAINS DU REN-LAC**

« Par rapport au poste que j'occupe (Greffier), il y a des gens qui viennent me voir et me proposer de l'argent pour avoir rapidement leur papier (casier judiciaire, certificats de nationalité...) Un jour quelqu'un est venu me voir d'urgence pour avoir le plus tôt possible un casier judiciaire pour complément de dossier à un test dont la date limite du dépôt de dossiers était prévue pour le lendemain à 17h00. Pour cela il se proposait de payer 2000F. J'ai compris son problème et je lui ai rendu service sans prendre quelque chose ».

« Je suis commerçante et je voulais me mettre en règle. Ce qui m'a amené à demander une inscription au registre de commerce. A l'époque je pense que ça devait faire 15 000F. Mais quand je suis arrivée, l'agent qui s'occupait de ces dossiers m'a dit que si je voulais rapidement mon numéro de registre de commerce, je devais payer 25 000F pour accélérer mon dossier. Selon lui il y avait beaucoup de dossiers et si je devais attendre après tous les dossiers en instance cela pourrait prendre au moins un (1) mois. J'ai dû déboursier les 25 000F. J'ai eu mes papiers le même soir à 16h 00 ».(Enquêtes du REN-LAC 2000).

**(Retour au sommaire)**

## ***II. CAUSES SPECIFIQUES***

### **A- LE CLASSEMENT DES CINQ PREMIERES CAUSES**

| Causes | 1.          | 2 .            | 3.      | 4.                 | 5.                        |
|--------|-------------|----------------|---------|--------------------|---------------------------|
|        | gain facile | enrichissement | pouvoir | intérêt individuel | satisfaction<br>immédiate |

### **B- LES AUTRES CAUSES**

- précarisation des fonctionnaires
- train de vie ou habitudes de consommation disproportionnés par rapport au revenu
- collusion entre l'administration et le parti au pouvoir
- méconnaissance de la Réforme générale de l'Administration publique, par exemple la possibilité pour les fonctionnaires d'avoir accès aux notes et de les contester ; ou bien pour les candidats aux examens de connaître leurs notes
- absence d'un cadre d'expression propre aux usagers pris collectivement
- complicité au sein des services
- déclin du sens civique chez les jeunes fonctionnaires
- mise en place d'un système rentier, déclin du mérite et de la compétence

**(Retour au sommaire**

CHAP X  
TRAVAUX PUBLICS

**(Retour au sommaire**

Le citoyen burkinabé assiste ces derniers temps avec impuissance à des réalisations expéditives des travaux publics, à des débuts de chantiers sans lendemain. Certaines routes se délabrent avant leur réception, des immeubles fissurés avant la fin du chantier, des fournitures surfacturées, des matériaux détournés... La liste est longue pour décrire ce qu'on offre à voir dans l'exécution de certains chantiers en ville comme en campagne.

Les résultats du sondage 2000 peuvent laisser croire qu'il n'y a pas beaucoup de corruption dans ce secteur. La raison de ce « sous classement » réside plutôt dans la loi du silence qui est la règle dans ce milieu.

Dans tous les cas, pour mieux appréhender la situation de la corruption dans ce secteur, il est nécessaire de se référer au secteur des marchés publics, procédure à travers laquelle les travaux sont commandés et exécutés. C'est ce qui du reste explique que les enquêtes de terrain sont les mêmes pour ces 2 secteurs.

**Tableau : 12 Résultat du sondage 2000 – Secteur des travaux publics**

| Expériences vécues |                       | Classement en fonction du degré de corruption |      | Classement en fonction des notes attribuées |                      |
|--------------------|-----------------------|-----------------------------------------------|------|---------------------------------------------|----------------------|
| Nombre             | Rang                  | Nbre de fois cité                             | Rang | Note                                        | Rang                 |
| 8                  | 13 <sup>ème</sup> /13 | 0                                             | -    | 5,04/10                                     | 9 <sup>ème</sup> /13 |

#### **A- CAS CITES PAR LES PERSONNES INTERROGÉES**

- collusion entre les entrepreneurs et les maîtres d'ouvrage
- tentative de faire endosser les défaillances techniques par l'architecte
- non respect de la procédure lors de l'ouverture des plis
- fixation d'avenant au montant disproportionné par rapport au marché
- construction inachevée du marché de Tougan, sans sanction de l'entrepreneur

#### **C- CONSTATS DE TERRAIN DU REN-LAC**

(Cf. « le Burkina à l'épreuve de la corruption » p.106)

##### ***Des retards***

*Les délais d'exécution des chantiers sont les plus violés par les entreprises et cela pour plusieurs raisons.*

*- un même entrepreneur avec des moyens généralement modestes ouvre 2 à 3 chantiers en même temps et jongle de ce fait sur les délais et les décaissements d'un chantier pour terminer l'autre et vice-versa.*

*- l'absence de contrôle. Les contrôles se font souvent avec complaisance en violation des textes qui disent expressément qu'après deux contrôles suivis de deux procès verbaux d'arrêt de travaux, on engage la procédure de résiliation du contrat.*

*On a du mal à comprendre ce qui s'est passé avec la construction de la maison d'arrêt et correction de Banfora : « sur un délai d'exécution initial de 6 mois, on en est aujourd'hui à deux ans. Alors qu'il a touché la presque totalité de la somme due par l'Etat, (soit 58 millions) l'entrepreneur n'a réalisé qu'à peine 60% des travaux » (cf. Sidwaya n° 3955 du 15-02-2000). De telles dispositions n'existent dans aucun contrat, autorisant un décaissement total de la somme pour la réalisation d'un chantier.*

*La corruption étant développée dans ce secteur, il n'est pas exclu que les besoins pressant de toucher des pots de vin aient prévalu au décaissement de la quasi-totalité des sommes.*

*Les premiers responsables sont sans contexte les entrepreneurs avides d'argent facile. Ils sont prêts à payer des pots de vin et à économiser alors sur la qualité de l'ouvrage, mettant ainsi, la vie des populations en danger*

Autres responsabilités il y a celle du ministère chargé du contrôle technique des travaux qui ne devrait pas tolérer certaines pratiques. La responsabilité même du ministère qui a lancé l'appel d'offres est également en cause. Il est le bénéficiaire de l'ouvrage et devrait être exigeant aussi bien sur la qualité que sur les délais.

Au lieu de cela, c'est plutôt un laisser-faire et un laisser-aller dans le monde de l'entreprise (celui du bâtiment et des routes) fait de tricheries et de trucage des plans de construction.

### **III- CAUSES SPECIFIQUES**

#### **IV- A- CLASSEMENT DS CINQ PREMIERES CAUSES**

| Causes | 1.       | 2 .                    | 3.                | 4.                      | 5.      |
|--------|----------|------------------------|-------------------|-------------------------|---------|
|        | Pauvreté | faiblesse des salaires | intérêt personnel | recherche du bien être, | chômage |

#### **B- LES AUTRES CAUSES PAR LES PERSONNES RESSOURCES**

- la composition des jurys est connue à l'avance
- la procédure est moins rigoureuse pour certains projets
- manque de qualification des fonctionnaires désignés par les ministères
- collusion politique entre l'administration et les entrepreneurs
- insuffisance et/ou inexistence de contrôle.

**(Retour au sommaire**

## CHAP XI

### Direction des Transports Terrestres et Maritimes

[\(Retour au sommaire\)](#)

Cette direction a été inscrite dans les secteurs pour le sondage, du fait des pratiques qui y ont été dénoncées durant l'année 2000. Les résultats du sondage montrent qu'apparemment les choses ont évolué dans le bon sens.

Nous vous proposons les constations que nous avons faites à travers nos enquêtes de terrain. Certaines ont été déjà relatées au niveau de l'administration publique.

**Tableau : 13 Résultat du sondage 2000 - Direction des transports**

| Expériences vécues |                       | Classement en fonction du degré de corruption |      | Classement en fonction des notes attribuées |                       |
|--------------------|-----------------------|-----------------------------------------------|------|---------------------------------------------|-----------------------|
| Nombre             | Rang                  | Nbre de fois cité                             | Rang | Note                                        | Rang                  |
| 31/100             | 10 <sup>ème</sup> /13 | 0                                             | -    | 4,33/10                                     | 13 <sup>ème</sup> /13 |

## ***I- LES MANIFESTATIONS***

### **A- CAS CITES**

- pot de vin pour l'obtention du permis, parfois sans que l'examen ne soit passé (20 000F ou 50 000F; 10 000 F pour le code)
- racket pour l'établissement des cartes grises (1000 F, 7500F...)
- des nominations arbitraires, par exemple des examinateurs n'ayant pas les qualifications requises (un agent de bureau de catégorie B délivrant des permis après paiement ; des inspecteurs faisant passer des permis de catégorie supérieure à leur propre niveau ; examinateur nommé après deux semaines de recyclage)
- la persécution de certains agents (trois arrestations sont invoquées pour le même agent, que l'on voudrait intimider, à cause de sa rigueur: 15.12.1987 au 9.1.1988 ; 14.3.1988 au 5.4.1988 ; 29.9.1988 au 11.10.1988)
- le non respect du cadre de référence : le décret n° 73 – 308 PM MTP portant réglementation de l'usage des voies routières ouvertes à la circulation publique
- la promulgation de textes non finalisés tels que le code déontologique, le programme pour l'obtention du permis de conduire, le cahier des charges des auto – écoles qui comportent des dispositions non applicables ou non conformes aux principes internationaux (paiement de 90 000 pour l'obtention du permis E, alors qu'il est gratuit)
- la collusion avec les entreprises du secteur : les auto – écoles emploient un personnel non qualifié et interviennent directement auprès des examinateurs

### **B- CONSTATS DE TERRAIN DU REN-LAC**

#### **Des fabricants de chauffards**

On estime que c'est surtout à partir de 1983 que s'est installée à la DTTM une pratique mafieuse autour des permis de conduire et qui, à force d'être routinière, se cache difficilement aujourd'hui. Pour tout observateur attentif, les acteurs de la magouille qui s'y développent sont nombreux. Certains n'hésitent pas à dénoncer d'autres, lorsque les intérêts s'entrechoquent. Les pots-de-vin, le racket sont les caractéristiques des pratiques qui se développent dans ce démembrement du ministère des transports. Dans la chaîne, sont présents, les auto-écoles, les plus vieilles en tête. Entre les moniteurs de ces établissements et les inspecteurs, les candidats à l'obtention des permis de conduire sont souvent « contraints » ou ont beau jeu de s'intégrer dans une mauvaise pratique faite système. A deux mille (2000) ou deux mille cinq cent francs (2 500F) par candidat des « moniteurs- courtiers » arrivent facilement à se partager un pactole avec des

inspecteurs bien connus pour cela. Pratiquement les moniteurs passent le plus souvent par des codes préconçus pour garantir le succès à l'examen des candidats, les moins disant surtout. Car, il existe des moniteurs et des inspecteurs futés qui s'arrangent de façon à apporter à leur « client » des diplômes « prêt à porter », sans examen moyennant des sommes allant de 75 000 à 125 000FCFA. Ainsi réussit-on à fabriquer de faux permis de conduire parce qu'obtenus en dehors du circuit requis de formation et d'examen.

Du reste des cadres de la DTTM estiment à plus de quatre vingt dix mille (90 000) les permis de conduire obtenus de diverses magouilles.

Dans la même direction il y a des pièces d'immatriculation dont l'établissement est tout aussi empêtré dans les mauvais circuits qui intègrent des intermédiaires internes et externes dont des agents de parking. Ceux-là sont plus félines. Les sommes escroquées varient à la tête du client, selon les négociations et souvent en fonction de l'urgence.

Nous avons constaté que la direction des transports terrestre et maritime est le service où le phénomène de la corruption est plus visible. Elle se pratique au grand jour. Voici quelques faits .

En arrivant dans la cour de ce service, vous verrez quatre (4) jeunes bien habillés les chaussures bien cirées. Ce sont des démarcheurs. Tous ces quatre (4) jeunes sont des intermédiaires entre l'administration de la direction des transports terrestre et maritime et les usagers. Ils prétendent traiter des « affaires », faire du « business » comme ils le disent dans leur milieu.

Le premier: *« lorsqu'on a besoin de moi, il faut se renseigner auprès des gardiens d'engins du parking. Ces derniers savent où me trouver. On me remet l'argent avec le dossier. Une fois à l'intérieur du service, je rentre voir l'agent de service et je lui remets une partie de l'argent que j'ai perçue en lui promettant que si le document souhaité est établi, il aura encore de l'argent. L'agent de service établit sur place le document. Je ressors avec le document et le remets au client. Avant de lui demander de me payer par exemple 10.000 ou 15.000F cette fois-ci pour le document établi. A partir de ce moment nous discutons du tarif final. Le client va essayer de faire baisser le montant de la somme. Après quelques échanges, le client et moi, nous nous accordons sur un prix. Il paie et s'en va avec son document. C'est après tout cela que je rentre remettre la moitié de la somme à l'agent de service ».*

*« je viens de la direction des transports terrestre et maritime. J'ai déposé un dossier d'immatriculation de ma Yamaha dame 80. Les gens ne sont pas sérieux dans le pays. Depuis ils me font tourner en rond. Au guichet, l'agent de service m'a dit que je devais attendre 72 heures avant d'avoir le numéro d'immatriculation. Alors, je l'ai menacé de le faire enfermer si après 72 heures je n'obtenais pas le numéro d'immatriculation. Là, il m'a demandé si je m'amusais, je lui ai rétorqué que je suis au sérieux. A ma grande surprise, lorsque je rejoins le parking pour récupérer ma Yamaha et m'en aller, un bonhomme vient me dire qu'il est intermédiaire (démarcheur disons) et qu'il peut m'obtenir le numéro d'immatriculation sur-place si je lui remettais quelque chose. Là encore, j'ai menacé le bonhomme de le faire enfermer avec l'agent de service si au bout des 72 heures, je n'obtenais pas le numéro d'immatriculation de mon engin. Et tous les gardiens d'engins du parking ont éclaté de rires. Il faut noter que tout cela s'est passé sous le coup de l'énervement ».*

*"je reçois d'abord le client qui a été envoyé par quelqu'un, ou il est venu de lui-même, sans recommandation. J'interviens dans tous les domaines. Quel que soit le papier que le client veut qu'on établisse. Dans un premier temps, je demande au client de donner quelque chose ou une petite somme. Cette somme revient à l'agent de bureau qui est encouragé à accélérer le travail. Après avoir fourni les pièces au client, dans un second temps, l'agent de bureau reçoit une somme pour le travail fait.*

*Quand il s'agit de documents qui ne relèvent pas de ses compétences, l'agent de service intervient auprès de ses supérieurs avec de faux prétextes tels que c'est un parent ou un ami qui a besoin de ces documents. Dès ce moment ses supérieurs acceptent établir les documents. L'agent de bureau revient me remettre les documents et je me charge de les remettre au client. Une fois les documents en main, le client me paie. Il me remet une somme. Cette somme sera partagée entre l'agent de bureau et moi.*

*Que ce soit le dépôt de dossier pour l'immatriculation d'un engin ou d'une voiture, ou que ce soit le dépôt de dossier pour l'établissement de la carte grise, ou lorsqu'il s'agit d'un client qui a perdu son permis de conduire et veut établir un duplicata, ou encore que ce soit le dépôt du dossier du permis de conduire, je (le démarcheur) procède de cette façon ».*

(Enquête réalisée par le REN-LAC à la DTTM en mai 2000).

## **V- CAUSES SPECIFIQUES**

### **A- CLASSEMENT DE CINQ PREMIERES CAUSES**

|        | 1.          | 2 .         | 3.       | 4.              | 5.                     |
|--------|-------------|-------------|----------|-----------------|------------------------|
| Causes | bas salaire | gain facile | Facilité | l'argent facile | impatience des clients |

### **B- LES AUTRES CAUSES**

- existence d'une chaîne de la corruption allant du Ministère, à la Direction et passant par les agents directement en contact avec les candidats ou usagers
- facilité de la transaction entre candidats et examinateurs
- ancrage de la pratique
- démobilisation des acteurs concernés : par exemple, la police ne fournit pas les données statistiques sur le nombre d'accidents

(Retour au sommaire)

## CHAP XII

### L' APPROVISIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS ,

**(Retour au sommaire**

L'approvisionnement des services publics, rien qu'a voir les fournisseurs rivaliser d'offres auprès des directeurs administratifs et financiers suffit pour percevoir l'importance du secteur dans la vie économique. Malheureusement, il est l'un des secteurs les plus corrompus au pays des hommes intègres. Une pratique visible tant au niveau des maisons spécialisées dans les biens d'équipement qu'à celui des fournitures de bureau.

Les personnes interrogées lors du sondage 2000, ont donné la note 5,60/10 à ce secteur le classement au 3<sup>ème</sup> rang. Par contre pour ce qui est des expériences vécues et de son classement parmi les secteurs où la corruption est importante, nous avons enregistré de bonnes performances puisque seules 20 personnes sur 100 ont déclaré avoir vécu des cas de corruption, alors qu'aucun secteur d'enquête n'a cité ce secteur parmi les plus corrompus.

Les constats de terrain montrent cependant que ce secteur n'est pas épargné par la corruption.

**Tableau : 14 Résultat du sondage 2000 – Approvisionnement des services**

| Expériences vécues |                       | Classement en fonction du degré de corruption |      | Classement en fonction des notes attribuées |                      |
|--------------------|-----------------------|-----------------------------------------------|------|---------------------------------------------|----------------------|
| Nombre             | Rang                  | Nbre de fois cité                             | Rang | Note                                        | Rang                 |
| 20/100             | 12 <sup>ème</sup> /13 | 0/13                                          | -    | 5,60/10                                     | 3 <sup>ème</sup> /13 |

## ***I – LES MANIFESTATIONS***

### **A- LES CAS CITES**

- *lettres de commande sans livraison*
- livraisons non conformes à la qualité de l'échantillon présenté lors de l'appel d'offres
- complicité entre le magasinier et le fournisseur
- falsification du Procès verbal du dépouillement d'un appel d'offres

### **B- LES CONSTATS DE TERRAINS DU REN-LAC**

(Extrait articles observateur Paalga du 7/ avril 1999)

#### **Ventes de biens d'équipement**

Certaines entreprises de ventes de biens d'équipement utilisent souvent leurs agents commerciaux comme de véritables « rabatteurs », qui sillonnent les services pour faire des propositions à ceux qui, dans les services administratifs, ont le pouvoir de décision. En réalité, c'est par leur intermédiaire que les opérations de corruption se nouent. Les pourcentages de 3 à 5% voire 10% consentis sur les achats de matériels sont empochés directement par les agents administratifs ayant favorisé l'approvisionnement auprès de l'entreprise. Cette pratique est semble-t-il, couramment utilisée par une entreprise de la place qui s'est spécialisée dans la vente des copieurs. De même, le propriétaire d'une entreprise d'informatique bien connu aurait bâti sa fortune par la corruption systématique. A ses débuts dit-on, il sillonnait les services administratifs pour proposer son matériel en contrepartie de versements de pots-de-vin dont le pourcentage est fixé d'accord parties.

**(Retour au sommaire)**

Fournitures de bureau.

Généralement, dans les services administratifs ou parastataux, des agents sont désignés pour s'occuper de l'approvisionnement en petites fournitures, notamment de bureau. Ces agents s'entendent avec des magasins, dans lesquels des comptes sont ouverts à leur nom et approvisionnés au fur et à mesure des versements des pots-de-vin résultant des achats qu'ils auraient faits. Ils peuvent ainsi, de temps en temps, prendre des marchandises pour leur propre compte, à concurrence du montant inscrit à leur compte. Les marchandises sont généralement revendus à travers le secteur informel.

Dans certains services, pour limiter la corruption, il est exigé la consultation d'un minimum de trois(3) fournisseurs avant tout achat. Pour contourner cette mesure on a trouvé la parade à travers le trafic des factures pro forma. Ainsi, l'agent chargé de collecter des factures pro forma, communique au fournisseur, avec lequel il est « en affaire », les offres de ses concurrents pour lui permettre de mieux présenter son offre. Une autre pratique consiste à confectionner de fausses pro forma, quelques fois avec la complicité d'agents des entreprises censées être consultées.

Dans les agences de voyage.

Pour conquérir le marché des services administratifs et assimilés, certaines agences n'hésitent pas à proposer des pots-de-vin aux agents. Cela va du reversement d'un certain pourcentage de la valeur des billets achetés, à l'offre de billets gratuits en fonction de l'importance des achats. Ces pratiques ont tendance à se généraliser devant la multiplication des agences de voyage.

#### Autres pratiques

Selon la réglementation sur les marchés publics, les contrats d'un montant supérieur à 15 000 000 de FCFA font l'objet d'un appel à la concurrence dit « appel d'offre ».

Toutefois, l'article 40 du décret portant réglementation des marchés publics, autorise la passation de marchés de gré à gré dans les cas suivants:

- cas d'extrême urgence;
- cas d'appels d'offre restés infructueux;
- cas où l'opération nécessite des mesures particulières de sécurité ou de protection de l'intérêt supérieur de l'Etat;
- cas où la prestation nécessite un brevet d'invention, une licence ou des droits exclusifs détenus par un seul entrepreneur ou fournisseur;
- cas d'urgence impérieuse motivée par des circonstances imprévisibles relevant de la force majeure.

En dehors de ces cas, limitativement énumérés, l'appel à la concurrence est la règle. Malheureusement, la réalité du terrain est tout autre. Ainsi, selon les informations que nous avons pu recueillir, en 1994, plus de 40% des marchés sur financement du budget national ont été passés de gré à gré. Ce pourcentage s'est maintenu en 1997 pour ce qui concerne le nombre de marchés, mais il s'est aggravé, passant à près de 80% pour ce qui est de la valeur; en d'autres termes, seulement 20% des achats ou des travaux de l'Etat (d'un montant égal ou supérieur à 15 000 000 fcfa), ont fait l'objet d'un appel à la concurrence. Les 80% restants ont été attribués selon les bons vouloir des grands commis de l'Etat. Pourtant, la réglementation considère le marché de gré à gré comme l'exception. Le manque de transparence qui entoure les marchés de gré à gré n'est pas de nature à rassurer sur le bien-fondé de leur maintien et surtout de leur généralisation. C'est le moyen par excellence de développement des maux les plus décriés tels que le clientélisme, la corruption, ou l'enrichissement illicite à travers le système des prête-noms. On ne peut donc pas s'étonner des rumeurs selon lesquelles telle ou telle autorité aurait fêté son 5ème ou son 6ème milliard.

Les pratiques décrites ci-dessus sont quasi institutionnalisées, à telle enseigne qu'on peut se demander comment procéder pour y mettre fin.

## ***II- CAUSES SPECIFIQUES***

### **A – CLASSEMENT DES CINQ PREMIERES CAUSES**

| Causes | 1.              | 2 .                  | 3.          | 4.                                 | 5.               |
|--------|-----------------|----------------------|-------------|------------------------------------|------------------|
|        | pour s'enrichir | pour avoir le marché | gain facile | pour accélérer les appels d'offres | vouloir paraître |

### **B – LES AUTRES CAUSES CITEES PAR LES PERSONNES RESSOURCES**

- conditions de travail difficiles
- conditions matérielles des fonctionnaires membres des commissions (pas de possibilité de crédit, dotation en équipement quasi nulle)
- ce sont les mêmes représentants qui siègent dans les commissions, ce qui crée des possibilités de complicité avec les fournisseurs (création d'un jeu collectif ; cf. M. CROZIER)
- avec la décentralisation des procédures d'approvisionnement au niveau des ministères, il existe davantage de terrains d'interaction et donc d'entente illicite entre les fonctionnaires et les fournisseurs. La concurrence sera moins importante, or c'est un critère de sélection des meilleures offres.
- Les rapports des enquêtes administratives n'ont jamais débouché sur des sanctions.

**(Retour au sommaire**

## CHAP XIII

### LES MEDIAS,

[\(Retour au sommaire](#)

L'importance des médias dans la lutte contre la corruption a amené le REN-LAC à initier une enquête non encore bouclée. Ce qui est certain c'est qu'il s'agit d'un secteur qui connaît des pratiques corruptrices qui porte ombrage au journalisme professionnel.

Même si le résultat du sondage 2000 place ce secteur dans la moitié inférieure du tableau c'est-à-dire celle des secteurs les moins corrompus, il n'en demeure pas moins que des hommes de médias corrompus et même corrupteurs, il en existe au Burkina.

**Tableau : 15 Résultat du sondage 2000 – secteur des Médias**

| Expériences vécues |                      | Classement en fonction du degré de corruptions |                   | Classement en fonctions des notes attribuées |                  |
|--------------------|----------------------|------------------------------------------------|-------------------|----------------------------------------------|------------------|
| Nombre             | Rang                 | Nbre de fois cité                              | Rang              | Note                                         | Rang             |
| 41/100             | 6 <sup>ème</sup> /13 | 1/13                                           | 10 <sup>ème</sup> | 5,11/10                                      | 8 <sup>ème</sup> |

## ***I – MANIFESTATIONS***

### **A- CAS CITES**

- recherche systématique de *per diem* lors des reportages (séminaires, ateliers, etc.)
- manque d'objectivité
- Surfacturation, fausses factures,
- Concurrence déloyale à propos de la publicité dans les journaux.
- Utilisation gratuite du matériel d'Etat par des journaux privés.
- Utilisation de pseudonymes pour blanchir des faits de corruption
- Octroie de bourses en fonction de la carte politique
- Financements occultes de journaux privés
- Inféodation de la presse d'Etat au parti au pouvoir
- Développement de clans de journalistes affairistes.

### **B. CONSTATS DE TERRAIN DU REN-LAC**

« Des journalistes, ceux qui sont censés lutter contre la corruption par des enquêtes, des investigations et des dénonciations publiques, se laissent malheureusement corrompre dans l'exercice de leur métier. Leur code déontologique est pourtant un garde-fou en la matière. Les échelles de valeurs prescrites par l'éthique journalistique sont entre autres, la responsabilité sociale, la recherche de la vérité, le respect des droits de l'homme et l'intégrité professionnelle. Certains textes internationaux détaillent les usages courants qui prêtent le flanc à la corruption. C'est le cas des déclarations de Bordeaux (1954/1986) et de Munich (1971) qui précisent qu'un journaliste ne doit pas se laisser corrompre ni accepter que d'autres mobiles influencent l'exercice de ses devoirs professionnels ». La charte italienne va un peu plus loin en exigeant que « le journaliste refuse les paiements, remboursements de frais, pourboires, cadeaux, vacances gratuites, avantages et gains qui pourraient conditionner son travail et son activité rédactionnelle ou porter atteinte à sa crédibilité et sa dignité professionnelle ». Quant à la charte des journalistes burkinabé, elle stipule vaguement que « le journaliste s'interdit toute forme de rémunération illicite directe ou indirecte, tout avantage proposé en vue d'orienter son traitement de l'information » (article 10). Cette dernière norme éthique reste imprécise quant à ce qu'elle entend par « *illicite* ». est-ce que la pratique tant généralisée des *per diem* n'est pas une autre forme de corruption du journaliste burkinabé ? Dans les divers codes déontologiques, on ne perçoit pas un pouvoir coercitif à même de sanctionner

professionnellement ceux qui viendraient à les enfreindre. Aucune structure ni moyen de contrôle n'existe en la matière pour garantir la bonne application de ces valeurs morales. Selon une enquête menée par l'institut Panos (ne tirez pas sur les médias, 1996), il en ressort que « la corruption des journalistes est la faute la plus répandue dans la profession. La corruption est totalement passée sous silence par une grande partie des journalistes ». Beaucoup de personnes gardent toujours à l'esprit que Norbert Zongo a été assassiné parce qu'il était l'un des rares journalistes, pour ne pas dire le seul, qui avait fait de la lutte contre la corruption son cheval de bataille. Comme quoi la « presse burkinabè est corrompue et muselée par les pouvoirs de l'argent ». Certes, il arrive que certains journaux révèlent des cas de corruption, mais c'est généralement sans chercher outre mesure à faire des investigations approfondies pour en saisir l'ampleur. Là dessus les observations du premier jury du Prix de lutte anti-corruption (PLAC) restent pertinentes. Il s'agit entre autres :

- la presse burkinabè dispose des sources d'information diversifiées.
- La presse burkinabè dénonce la corruption mais timidement.
- La presse burkinabè a le souci de respecter les principes déontologiques.
- la presse burkinabè n'exploite pas efficacement les sources dont elle dispose.
- la presse burkinabè se réfugie facilement derrière les rumeurs et n'exploitent pas à fond les différents dossiers de corruption révélés ou avérés.
- la presse burkinabè souffre de faiblesses rédactionnelles tant dans la structuration que dans la syntaxe.

On se contente donc des dénonciations sporadiques, si bien que les écrits ressemblent à des gouttes d'eau dans la mer. Pourtant, les dénonciations, si elles étaient faites avec vigueur, par la plupart des professionnels de l'information et certains leaders d'opinions, elles auraient pu contribuer à faire reculer le phénomène de la corruption dans la société en général et au sein de la profession du journalisme en particulier. Hélas, le paysage médiatique actuel semble se complaire dans cette gangrène. Per-diems et « gombo » sont les seuls arguments compréhensibles par des journalistes burkinabè (extraits du recueil de textes du REN-LAC page 31 et 32).

### **Les « gombos » des journalistes d'Etat**

Lors d'une conférence sur la corruption organisée par le REN-LAC en septembre 1999, la conférencière, Mme Swartz, a pris comme exemple de corruption, les pratiques ayant cours à la TNB. Elle a fait le constat suivant : puisque la TNB est un média d'Etat, réalisant un service public, elle devrait couvrir tout événement d'intérêt public sans en attendre aucune contrepartie. Demander à être payé pour couvrir de tels événements est une forme de corruption d'autant plus inacceptable que les contribuables payent la taxe télé.

Il est certain que la nouvelle politique de gestion de la TNB, qui est en voie de devenir un office, n'a pas été assez bien comprise par le public et les partenaires de la TNB. Ce flou de la gestion financière qui entoure ce média laisse supposer qu'il y a de l'affairisme dedans.

L'ensemble des médias d'Etat (radiodiffusion, télévision, Sidwaya, radio rurale) vivent un phénomène inquiétant : « *les gombos* ». C'est le jargon utilisé par les journalistes pour désigner les contreparties (pourboires, primes...) qu'il exigent avant la couverture de tout événement. Le montant ou la nature est arrangé entre le journaliste et son client. Cela se fait généralement à l'insu des directeurs ou chefs de rédaction et quelquefois avec leur complicité ou complaisance. Ainsi, profitant du monopole actuel (télévision, radio couvrant tout le territoire national), certains agents font la surenchère quant au montant à verser pour les reportages (extraits du recueil des textes du REN-LAC page 32).

### **La presse privée et le système des perdiems**

- Du côté de la presse privée, la situation n'est guère meilleure. On relève deux faits majeurs qui favorisent la pratique de la corruption. Le premier, c'est la précarité financière dans laquelle baignent bon nombre d'entreprise de presse. L'ouverture démocratique de notre pays a entraîné un changement du paysage médiatique caractérisé par l'apparition, d'une multitude de titres et plusieurs stations de radios privées. Pour se maintenir, ces médias ont recours aux services de non professionnels. Ceux-ci sont généralement des diplômés, sans emplois, qui ignorent tout de la déontologie de la profession et qui, par conséquent, cèdent plus facilement à la tentation de la corruption. A cela il faut ajouter le fait que souvent, la presse privée est soumise aux ordres de propriétaires de journaux dont le souci principal est de voir prospérer leurs affaires plutôt que de servir un idéal. Obsédés donc à la fois par les gains financiers immédiats et l'influence politique, les propriétaires de maisons de presse et de radio privée n'hésitent pas à prostituer la profession en s'adonnant à de nombreuses affaires louches. La seconde situation, qui favorise la corruption des journalistes de la presse privée, et qui est une conséquence du premier, est la pauvreté des journalistes du privé. En effet, si leurs confrères de la presse d'Etat ont des salaires plus ou moins consistants, les journalistes du privé sont à la merci des bas salaires ou des piges dérisoires ; certains font même du bénévolat dans l'espoir de glaner ça et là quelques sous. Ces derniers sont donc prêts à sacrifier la vérité sur l'autel du gain facile, du pot-de-vin, de la bouffe, etc. C'est cette situation qui pousse bon nombre de journalistes à réclamer des perdiems à tout reportage. Résultat sans perdiems, le journal ne fait pas bien le travail, et il y a des cas où il refuse même de couvrir l'événement » (extrait du recueil des textes du REN-LAC page 32).

## ***II- CAUSES SPECIFIQUES***

### **A- LES CINQ PREMIERES CAUSES**

| Causes | 1.           | 2 .                 | 3.                    | 4.              | 5.             |
|--------|--------------|---------------------|-----------------------|-----------------|----------------|
|        | bas salaires | manque de formation | la quête de promotion | la malhonnêteté | le gain facile |

### **B- LES AUTRES CAUSES CITEES PAR LES PERSONNES RESSOURCES**

- la vénalité de nombreux journalistes reflète le profil de la profession : ce n'est pas l'amour du métier mais la recherche de revenus qui prévaut
- il n'existe pas de convention collective fixant le statut des journalistes et leur assurant une sécurité matérielle
- état de non organisation de la profession
- les ONG créent un marché artificiel avec leurs budgets de communication
- manque de transparence dans les recettes des journaux (nombre d'exemplaires, part de la publicité, etc
- journaliste d'investigation quasiment inexistant
- implication des acteurs politiques dans le financement de certains journaux
- degré de maturité de l'opinion publique relativement faible

(Retour au sommaire

## CHAP XIV

# LES CONSEQUENCES DE LA CORRUPTION

[\(Retour au sommaire](#)

La corruption met en péril l'efficacité économique, le fonctionnement de la démocratie. On ne saurait mieux le dire que cette conclusion de l'organisation des Nations Unies au neuvième congrès pour la prévention du crime et le traitement des délinquants : « la corruption générale donne lieu, à des coûts économiques en déformant les stimulants, à des coûts politiques en affaiblissant les institutions et à des coûts sociaux en redistribuant la richesse et le pouvoir aux riches et aux privilégiés. Lorsque la corruption porte atteinte au droit de propriété, à la primauté du droit et aux incitations à investir, le développement économique est entravé et la démocratie devient un vain mot ». On ne peut insister outre mesure, la corruption est un fléau à effets délétères, ravageurs et néfastes sur toute la vie d'une nation. De façon spécifique, selon les secteurs il entraîne une démotivation très profonde de l'agent public.

Au niveau de la santé par exemple on est parfois étonné d'assister à la multiplication des perdiems, de missions ou autres activités budgétivores dans les formations sanitaires. A raison alors, les malades considèrent le seul hôpital national de la capitale comme un mouroir. Justement parce qu'il y a partout une indiscipline aggravée par un sous équipement. D'où le recours très souvent à l'automédication ou aux cliniques clandestines sans locaux adaptés.

Au niveau des transports routiers ; les surcharges naguère inconnues au Burkina deviennent de plus en plus courantes. Grâce au racket, les contrevenants ne sont plus punis, utilisant également des véhicules brinquebalants, insécurisant à vue d'œil pour les usagers. Ce qui engendre des accidents hélas de plus en plus fréquents avec des dégâts importants. Le racket sur les routes contribue à n'en pas douter au renchérissement des prix des marchandises pour tenir compte des sommes escroquées sur la route par les agents PDG.

Quant à la justice, la conséquence directe de la corruption est une rupture de confiance des justiciables qui n'ont plus foi en son indépendance. Et le traitement réservé à de grands dossiers comme ceux de la Mercedes tueuse, le cas Naaba Tigré, les affaires de la SONAPHARM, de CEMOB ou encore l'affaire Norbert Zongo, en dit long sur le niveau atteint par le malaise. Ce qui du reste n'augure pas de lendemains meilleurs pour qui connaît le rôle et la place de la justice dans la préservation de la paix sociale et la réalisation d'un développement économique et social durable. Un système judiciaire corrompu va entraîner la frustration des populations qui n'ont plus aucun recours. Alors, la tendance aux règlements de compte directs s'installe et partant l'instauration progressive de l'incivisme.

## **I - LES CONSEQUENCES AU PLAN ECONOMIQUE**

De façon beaucoup plus structurelle, la corruption a des conséquences néfastes sur l'économie :

### ***- Par l'augmentation des dépenses publiques***

Cette augmentation peut être occasionnée par la surfacturation des biens et services, rendue possible par les pratiques non concurrentielles telles que les achats sans appels d'offre qui font qu'il faut toujours plus d'argent à l'Etat pour obtenir une même quantité de biens et de services, le surplus étant le prix de la corruption. Cette augmentation peut-être due également aux gaspillages que constituent les investissements mal adaptés, parce que réalisés du fait de la corruption des décideurs, et donc voués à être repris ; ce qui est source de dépenses supplémentaires. Cette augmentation peut aussi être le fait de mauvais contrôles de l'exécution de travaux par des contrôleurs corrompus, entraînant là également des reprises de travaux, sources de coûts supplémentaires pour l'Etat.

**(Retour au sommaire**

*- Par la réduction des recettes fiscales*

Une sous-imposition des impôts et taxes par un agent véreux, une sous-évaluation des droits de douane par un agent des douanes corrompu, entraînent des pertes de recettes fiscales pour l'Etat. De la même manière, les détournements de fonds publics constituent également des ressources en moins pour l'Etat.

Les augmentations imprévues des dépenses, conjuguées à des amputations des ressources, ont des conséquences graves sur le budget de l'Etat et constituent donc une menace pour la stabilité macro-économique.

*- La corruption peut être cause de mauvaises allocations des ressources publiques.*

Dans une économie dominée par la chasse aux pots-de-vin, les décisions d'investir ne sont plus motivées par l'opportunité de l'investissement, mais par l'importance des pots-de-vin qu'on pourra toucher. Dans ces conditions, le risque est grand d'une mauvaise utilisation des ressources à travers la réalisation d'investissements inutiles (qu'on appelle généralement les éléphants blancs).

*- La corruption produit un effet répulsif sur les investisseurs*

Les investisseurs vont considérer la corruption comme un impôt indu, un prélèvement injustifié sur les bénéfices. Aucun investisseur honnête, surtout étranger, ne viendra investir dans un pays où le niveau de la corruption est intolérable imprévisible, non contrôlable, parce que dans un tel contexte aucun calcul de rentabilité n'est possible.

*- La corruption éloigne du pays les capitaux et notamment l'aide au développement*

Des dirigeants corrompus soupçonnés de détourner une partie de l'aide au développement auront de plus en plus de difficultés pour obtenir des ressources des bailleurs de fonds. Seuls les habituels « réseaux des amis », également dénoncés dans les pays du nord comme corrompus, continueront à travailler pour alimenter des caisses dont ils tirent par ailleurs des profits personnels.

*- La corruption casse la compétition économique*

Dans les systèmes économiques corrompus comme le nôtre, l'entrepreneur n'est pas valorisé par sa compétence et sa capacité technique, mais est jugé en fonction de l'importance des pots-de-vin qu'il peut verser ou de son appartenance à la sphère du pouvoir. Dans ces conditions, l'esprit d'entreprise ne peut pas se développer, ou en tout cas est émoussé. Les initiatives sont étouffées.

*- La corruption renchérit le coût des prestations et des fournitures  
et aggrave l'endettement du pays*

Les taux de corruption pratiqués dans l'économie sont répercutés sur les prix. En effet, les montants que les fournisseurs reversent à certains DAAF par exemple, sont répercutés sur les prix. C'est donc l'économie du pays qui supporte les sur-prix injustifiés, la différence étant empochée par des fonctionnaires ou des hommes politiques qui auront abusé de leur pouvoir pour servir leurs intérêts privés. Par ailleurs, les projets (genre éléphants blancs), économiquement inutiles ou absurdes ajoutent, à l'endettement normal dû à l'emprunt, une dette supplémentaire ne représentant plus les 10 à 20% de sur-prix dus à la corruption, mais à la limite 100% de l'investissement qui sera resté stérile pour le pays dans la mesure où il faudra refaire un autre investissement. De même, et à titre d'exemple, le racket des transporteurs a pour effet le renchérissement du coût du transport, dans un pays, enclavé où ce facteur de production est très important pour le développement économique.

## II - LES CONSEQUENCES AU PLAN SOCIAL ET POLITIQUE

*-La corruption opère une redistribution des ressources en faveur des riches, des puissants*

*et des personnes ayant un certain pouvoir de décision*

Ces privilégiés profitent des combines malhonnêtes aux dépens des pauvres, des ruraux et des défavorisés. Ainsi, pendant que les privilégiés s'enrichissent, les simples citoyens s'appauvrissent soit parce qu'ils sont rackettés et sont obligés de payer des services généralement gratuits, soit qu'ils paient le surcoût dû à la corruption par l'augmentation des prix ou par l'augmentation des impôts que l'Etat sera obligé, tôt ou tard, de décider.

*- La corruption émousse les motivations et les incitations*

Au niveau des agents corrompus, l'énergie est canalisée vers la recherche des gains faciles. Par exemple, la pratique des pourboires pour obtenir un traitement rapide des dossiers, conduit les agents à canaliser leurs énergies vers la recherche des voies et moyens pour soutirer de l'argent aux citoyens pour la moindre de leurs prestations, même dans des conditions normales. Il faudra alors payer de plus en plus cher pour avoir un service rapide. Dans un tel contexte, les agents vont consacrer de plus en plus de temps à l'art de recevoir des pots-de-vin, ou à celui d'extorquer des fonds, plutôt qu'à assurer au mieux l'exercice de leurs fonctions.

Au niveau des citoyens, l'existence de la corruption peut accroître leurs incertitudes concernant les avantages éventuels de leur activité productive ; ce qui va les pousser à éviter les risques. La corruption dans certains secteurs peut même inciter les gens à se retirer complètement des affaires dans le secteur concerné (cas de transporteurs rackettés qui ont fini par abandonner l'activité). Une telle situation peut donc amener les citoyens eux aussi à consacrer leurs énergies à l'obtention de faveurs illicites. Ils se procureront des revenus, non pas grâce à une activité productive, mais à grands renforts de gratifications, malhonnêtetés et de collusions. En fin de compte, le citoyen honnête est perçu comme un oiseau rare. S'il veut survivre dans un tel environnement, il sera obligé tôt ou tard de s'adonner aux mêmes pratiques.

*- La corruption pervertit le système éducatif*

L'école est le lieu où se forme la conscience de l'enfant, de l'individu. Un système éducatif corrompu se traduit par la dégradation de la qualité de l'enseignement. L'éducation se fait par le mauvais exemple, compromettant ainsi l'avenir du pays. A terme, le citoyen qui sera ainsi formé, n'aura plus de repères; la morale et l'éthique n'auront aucune signification pour lui. Ainsi s'installe la culture de l'incivisme.

*- La corruption entraîne un affaiblissement des institutions et pervertit la démocratie*

Dans un pays où la corruption est généralisée, le citoyen ne croit plus, ni à la justice, ni aux forces de l'ordre... Il n'a plus confiance en l'administration qui est discréditée. Il n'a donc plus confiance aux institutions dont le rôle est complètement dévoyé. Une telle situation entraîne la frustration des populations qui se désengagent de la participation civique, toutes choses pouvant amener des remous sociaux, source d'instabilité politique.

Bien plus, l'achat de consciences pendant les campagnes électorales, le chantage politique comme nous l'avons vu constitue une entrave à la démocratie. Elle émousse la conscience des dirigeants qui ne comptent plus sur leur programme ou leur force de persuasion, mais sur leur capacité à corrompre. Finalement en favorisant, l'alliance entre le pouvoir de l'argent et le pouvoir politique, la corruption tue la démocratie.

[\(Retour au sommaire\)](#)

## **QUATRIEME PARTIE : RECOMMANDATIONS DU REN-LAC**

**(Retour au sommaire**

La corruption est un fléau des temps nouveaux qui constitue une menace pour la paix sociale et le développement économique. La plupart des Burkinabé, au quotidien, sont confrontés aux différentes manifestations invisibles du phénomène. L'action du REN-LAC se veut avant tout une mission citoyenne, essentielle et impérative pour renforcer l'équilibre économique, social et financier du pays.

Nous avons, dans les développements précédents indiqués que les raisons principales du développement de la corruption dans notre pays résidaient dans les conditions économiques précaires des agents, dans la culture de l'impunité, dans le manque de formation du citoyen.

Il s'agit dans, dans le cadre des propositions, d'apporter des solutions adaptées à ces problèmes.

C'est à cela que nous allons consacrer les développements dans les quatre chapitres suivants :

- la revalorisation de la fonction publique
- la résolution de la question de l'impunité
- la sensibilisation des populations et des usagers des services publics
- la transparence gouvernementale et la volonté de lutter contre la grande corruption.

**(Retour au sommaire**

# CHAPITRE I

## LA REVALORISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

**(Retour au sommaire**

La revalorisation de la Fonction publique passe par l'amélioration des situations, matérielle et morale de l'agent, l'amélioration des procédures administratives, la réhabilitation des structures de contrôle et la participation, des agents à la lutte contre les pratiques anormales dans leurs services.

### 1 – L'amélioration de la situation matérielle de l'agent public

Il s'agit de valoriser la fonction en veillant à ce que, sur le plan matériel, le minimum puisse être garanti. Ainsi :

- **Faut-il allouer un salaire décent à l'agent public.** Le fonctionnaire doit pouvoir vivre dignement de son salaire, au lieu de vivre d'expédients qui l'avalissent. Ce salaire doit donc tenir compte du coût de la vie. Ceci constitue un élément extrêmement important dans la politique anti-corruption. C'est ce qui explique qu'à Mexico, pour lutter contre la corruption au sein de la police, le maire ait proposé une revalorisation de la fonction et notamment l'augmentation des salaires.

- **Il faut un suivi régulier de la carrière des agents,** avec des perspectives claires pour leur enlever l'angoisse du futur. Tout agent qui fait correctement et honnêtement son travail doit être assuré d'un déroulement régulier de sa carrière sans aucune entrave de quelque nature que ce soit.

- **Il faut mettre les agents dans de bonnes conditions de travail.** On dit généralement que l'homme est le bien le plus précieux ; dans la réalité, il en est autrement, sinon, comment expliquer que quand il s'agit de sa conservation, le matériel passe avant l'être humain ? Par exemple, le matériel informatique est choyé, mis dans des conditions idéales à l'abri de la chaleur, de la poussière... **Il faut des conditions de travail décente aussi à l'homme.** Pour inspirer le respect, le fonctionnaire a besoin de travailler dans un environnement adapté, propre et accueillant. N'oublions pas que l'agent passe la plus grande partie de son temps, en dehors de celui consacré au sommeil, à son lieu de travail, il faut donc que ce lieu soit un endroit où il fait bon travailler.

### 2-L'amélioration de la situation morale de l'agent public

Il s'agit de réhabiliter l'agent public. Pour ce faire, il faut donner une formation technique adaptée aux tâches de l'agent pour qu'il ressente de la fierté dans l'exécution de son travail ; ce travail doit être en outre valorisant. Ainsi, un recyclage périodique est nécessaire si l'on veut « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ».

Il faut par ailleurs faire prendre conscience au fonctionnaire qu'il est au service de l'usager et non le contraire. Chaque agent doit connaître parfaitement les normes d'éthique, la déontologie liée à sa profession ou à sa fonction ; ce qui est loin d'être le cas actuellement. Ces normes d'éthique doivent être claires et sans ambiguïté dans l'interprétation. Par exemple, si l'on dit que le fonctionnaire ne doit pas accepter des dons et cadeaux en nature ou en espèces, il faut éviter d'introduire des nuances ou des règles compliquées comme celles tenant compte de l'intention du donateur, des relations (de famille, d'amitiés ou autres) qui lient l'agent aux donateurs, etc. ; toutes ces considérations finissent par tisser des relations très compromettantes qui battent en brèche la mesure.

### 3 - L'amélioration des procédures administratives

La réhabilitation de la Fonction publique passe par le respect et l'amélioration des procédures. Il faut des procédures simples et claires, compréhensibles par la majorité des usagers. Si l'Administration est, comme on le dit, au service des usagers, son fonctionnement doit être adapté aux besoins de ceux-ci. La grande majorité des usagers étant analphabète ou faiblement alphabétisée, ce facteur doit être pris en compte dans l'élaboration des procédures. Il faut l'assujettissement de l'administration au droit au même titre que les particuliers. La crainte de l'omnipotence de l'Administration doit disparaître au profit de celle de la loi. Les personnes (usagers) qui sont dans leur droit,

ne doivent pas craindre l'Administration ; ce qui malheureusement n'est pas toujours le cas.

#### **4. La réhabilitation des structures de contrôle**

Les structures de contrôle existantes ne sont pas adaptées ou n'ont pas les moyens de leur fonctionnement plein et entier. Il faut leur donner les moyens de réaliser les missions pour lesquelles elles sont créées, ou modifier ces missions si elles ne sont pas adaptées au contexte.

#### **5 – La participation des agents publics à la résolution des problèmes de corruption au sein de leurs services**

La corruption étant due, ou en tout cas aggravée par le problème du dysfonctionnement des structures administratives, la résolution de ce problème passe en priorité par la participation des membres de structures concernées. Cette participation peut être obtenue à travers la démarche suivante, qui a fait ses preuves dans d'autres domaines :

- les membres de l'entité administrative sont sensibilisés et prennent conscience du phénomène de la corruption dans leur service, la considèrent comme un fléau et expriment leur volonté de la combattre ;
- ils procèdent alors à l'identification de toutes les causes qui sont à l'origine du problème de la corruption dans leur service ;
- ils sélectionnent les principales causes et décident de s'y attaquer ;
- ils proposent aux responsables de leur service les mesures propres à endiguer le mal ;
- ils prennent sur eux la responsabilité de la mise en œuvre des solutions proposées ;
- ils organisent le suivi de cette mise en œuvre pour opérer éventuellement les rectifications qui s'imposent.

La responsabilité de ce suivi pourrait être confiée à « *un comité interne d'éthique* » ou « *un comité anti-corruption* ». Cet exercice doit se terminer par l'adoption d'un code de bonne conduite applicable à tous les agents du service. Une telle démarche qui implique tout le personnel, a beaucoup plus de chance de réussite que des mesures imposées d'en haut. Le REN-LAC est prêt à apporter son aide à toute structure qui souhaiterait s'engager dans cette démarche. Nous sommes conscients qu'il faut sensibiliser les administrations, mais il faut surtout que le gouvernement donne un signal, notamment en s'attaquant résolument à la grande corruption pour donner l'exemple de sa bonne volonté et en mettant fin à la culture de l'impunité.

[\(Retour au sommaire](#)

## CHAPITRE II

### LES SOLUTIONS A LA CULTURE DE L'IMPUNITE

[\(Retour au sommaire](#)

Dans les causes liées à l'impunité, nous savons que la corruption se nourrit de la difficulté qu'il y a à établir l'infraction, de l'inadaptation des textes, de l'absence d'un véritable Etat de droit. Les mesures-remèdes qui peuvent être préconisées devront permettre de corriger les insuffisances identifiées. Ainsi, la solution de la difficulté à établir l'infraction peut être contournée à travers des mesures préventives de la corruption, telles que l'obligation de déclaration des biens et la réglementation des dons et cadeaux. De même, la clarification des relations entre le monde des affaires et le monde politique et des dispositions sur les incompatibilités de fonction devraient permettre de mettre fin au règne des intouchables dans notre pays. Enfin, la réhabilitation de la justice pour la rendre plus forte, indépendante et incorruptible, est une des exigences majeures pour mettre fin à l'impunité.

## **1. La révision des textes sur la déclaration des biens**

Le texte sur la déclaration des biens est le moyen détourné par excellence de pouvoir exercer des poursuites contre la grande corruption, devant les difficultés qu'il y a à établir l'infraction de corruption. En effet, ce texte permet de mesurer l'enrichissement du déclarant et, connaissant ses revenus, de pouvoir qualifier cet enrichissement d'illicite ou pas. Il est donc important, pour mettre fin à la grande corruption, d'apporter tout le soin requis à l'exécution de cette obligation et de la rendre transparente. Qu'est-ce qui empêche que, périodiquement, ou à la fin de leur fonction, les présidents et les ministres justifient publiquement l'origine des biens acquis pendant leur vie publique ? Quelle leçon de modestie ce serait et quel effet psychologique sur le citoyen qui verra que même « *le chef* » est tenu de se justifier et n'est pas au-dessus des lois !

Malheureusement, en l'état actuel des textes, une telle chose est du domaine du rêve. En effet, s'agissant du président du Faso, et aux termes de l'article 44 de la constitution, « *le président de la Cour suprême reçoit la déclaration écrite des biens du président du Faso* ». Qu'est-ce qu'il en fait ? Mystère et boule de gomme.

L'article 77 de la Constitution et la loi 22/95/ADP règlent les procédures pour ce qui concerne le Premier ministre et ses ministres. A leur niveau au moins, les textes prévoient une commission qui vérifie les informations contenues dans les listes des biens déposés à la Cour suprême. Mais dans la réalité, cette commission fonctionne-t-elle vraiment ? Dans tous les cas, elle est assujettie à l'Exécutif puisqu'on ne rend compte des résultats qu'au président Faso et /ou au chef du gouvernement. Il appartient à ces derniers d'engager les poursuites judiciaires s'il y a lieu. Comme on le voit, il est clair que dans un système corrompu, aucune poursuite judiciaire ne sera engagée. Il faut donc réformer ces textes. Il faut en outre rallonger la liste des personnes astreintes à la déclaration de leurs biens en y adjoignant les responsables de certaines administrations sensibles. On mettra ainsi fin aux suspicions qui pèsent souvent sur les responsables du seul fait qu'ils occupent un poste « *juteux* » même s'ils sont d'une honnêteté exemplaire. Mais, on mettra également un frein à l'enrichissement illicite du fait de l'obligation de rendre compte de l'origine de ses biens.

## **2 -Les incompatibilités de fonctions**

Ces incompatibilités ont pour objet, entre autres, d'éviter aux responsables administratifs et politiques qui sont les arbitres de la vie économique dans la cité, d'être juges et parties. En matière commerciale par exemple, ils ne peuvent pas fixer les règles, être responsables de leur bonne application et vouloir en même temps exercer le métier directement ou indirectement par personnes interposées. C'est ainsi que les articles 71 à 75 de la constitution font interdiction au président du Faso et aux membres du gouvernement :

- de n'exercer aucune autre activité professionnelle ;
- de ne s'exposer à aucune situation susceptible de créer des conflits entre les devoirs de leurs fonctions et leurs intérêts privés ;

(Retour au sommaire)

- de n'acheter ou prendre à bail rien de ce qui appartient au domaine de l'Etat ;
- de ne pas prendre part aux marchés et adjudications passées par l'administration ou par les institutions relevant de l'Etat ou soumises à son contrôle ;
- de ne pas tirer parti de leur position et de ne pas faire usage directement ou indirectement, à des fins personnelles, des informations qui leur sont communiquées.

De même, les articles 150 à 155 du Code électoral indiquent que le mandat de député est incompatible avec notamment :

- l'exercice de toute autre fonction publique, à l'exception de l'enseignement supérieur et des médecins spécialistes
- de l'exercice de fonction au niveau international, sauf dérogation ;
- les fonctions de chef d'entreprise, de PCA, de DG, d'actionnaire majoritaire, ou de conseil de sociétés financières et entreprises d'exécution de travaux, prestation de fourniture ou de services, pour le compte ou sous le contrôle de l'Etat, d'une collectivité ou d'un établissement public.

Il est en outre interdit à tout député de faire ou de laisser figurer son nom suivi de l'indication de sa qualité dans toute publicité relative à une entreprise financière, industrielle ou commerciale.

Le statut de la Fonction publique interdit également l'exercice du commerce aux fonctionnaires. D'autres textes, comme le code pénal, prescrivent également des incompatibilités. Il faut veiller à la clarification et à la bonne application de toutes ces dispositions, afin de mettre fin aux soupçons qui pèsent sur tel ou tel ministre ou tel ou tel député accusé d'être entrepreneur directement ou indirectement (par prête-nom interposé). Il faut mettre en place un mécanisme pour un suivi de l'application des dispositions existantes. Ainsi par exemple, sur plainte de toute personne, des enquêtes devraient pouvoir être ouvertes pour savoir si les activités menées par tel ou tel responsable ne sont pas incompatibles avec son statut.

### **3 - L'interdiction des cadeaux en espèces et/ou en nature pour les fonctionnaires et les responsables administratifs et politiques**

Les agents de la fonction publique, les autorités politiques et administratives ne doivent pas, en principe, accepter, à plus forte raison solliciter directement ou indirectement des dons ou faveurs susceptibles d'avoir une influence sur l'exercice de leurs fonctions. Par exemple, un fonctionnaire, ou un ministre, a fortiori le président du Faso, ne devrait pas accepter des cadeaux ou dons personnels en espèce ou en nature de valeur importante (villa, véhicule...). Quel crédit peut avoir un pays où le chef de l'Etat est entretenu par des individus, des sociétés ou d'autres chefs d'Etat ? Peut-il représenter valablement et défendre en toute circonstance les intérêts de ces concitoyens ? Par contre, les cadeaux publicitaires, ceux d'un montant modique (à déterminer par la loi ou la réglementation) peuvent être tolérés. Ainsi, aucun enrichissement personnel ne pourra être justifié par des dons ou des cadeaux. Les raisons de la proposition d'une telle disposition résident dans le fait que ces cadeaux sont toujours donnés à des personnes se trouvant dans des positions de décideur (directeurs, ministres...) Il ne s'agit donc pas de quelque chose d'innocent ; une contre-partie est généralement attendue, tels passe-droits, faveurs diverses...

### **4. Clarification des relations entre le monde des affaires et le monde politique**

Beaucoup de personnes vont en politique pour faire des affaires. Cet état de choses s'explique par le népotisme et le favoritisme qui prévalent et qui font que les hommes d'affaires, hors de certains cercles, n'ont aucun salut. La situation est telle que certains aujourd'hui croient, à tort ou à raison, que pour faire prospérer leurs activités, ils doivent être membres ou en tout cas sympathisant du parti au pouvoir. Cette croyance est traduite dans les faits par le racket dont ils sont victimes, par exemple en période électorale ; par peur de se faire mal voir, ou d'être sanctionnés dans leurs activités, les commerçants, les entreprises et sociétés se sentent obligés de financer telle ou telle

activité demandée par les tenants du pouvoir. En effet, l'étroitesse du marché burkinabé est telle que tout se ramène pratiquement à l'Etat. Si vous êtes entrepreneur ou commerçant de fournitures de bureau et si vous êtes boycotté par l'Etat, c'est la mort assurée, ou en tout cas la galère. Les hommes d'affaires font donc tout pour ne pas se mettre à dos les puissants du jour. De la même manière, ils sont obligés de donner souvent des sommes d'argent à tel ou tel membre des familles des hommes au pouvoir, sous divers prétextes aussi fallacieux les uns que les autres. Là également, les choses sont claires ; il s'agit d'éviter d'être indexé et de bénéficier de faveurs diverses. Une clarification de ces relations permettra au moins une vie paisible à ceux qui n'aspirent qu'à mener honnêtement leurs activités. Mais cette clarification passe par le règlement de la question du financement des partis politiques. Par exemple, un parti politique peut-il être financé par une entreprise ? Si oui, dans quelles conditions ?

## **5. La réhabilitation de la justice**

La fin de l'impunité passe par la réhabilitation de la justice pour la rendre plus forte, indépendance, incorruptible. Le dernier forum sur la justice a fait des recommandations qui, si elles sont mises en œuvre, vont contribuer à atteindre cet objectif. Ainsi, entre autres, le forum a-t-il recommandé de :

- veiller à la moralisation du métier de magistrat en sanctionnant ceux qui se rendraient coupables d'infractions aux règles déontologiques de la profession ;
- renforcer l'indépendance de la magistrature prévue par la constitution, notamment en assurant un cadre institutionnel qui garantisse une indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif et de tous autres groupes de pression ;
- assurer aux magistrats des conditions matérielles et morales plus décentes.

**(Retour au sommaire**

**CHAPITRE III**  
**LA SENSIBILISATION DES POPULATIONS ET DES**  
**USAGERS DES SERVICES PUBLICS AU REFUS DE LA**  
**CORRUPTION**

[\(Retour au sommaire](#)

La sensibilisation du citoyen est importante dans un pays comme le nôtre sensé être celui des hommes intègres, à majorité analphabète où tout ce que dit et fait celui qui détient le savoir « *du blanc* » est censé être la vérité. Il faut briser la chaîne de la peur de l'Administration. Pour ce faire :

### **1. Il faut faire connaître aux citoyens leurs droits, afin qu'ils puissent s'en prévaloir, même contre l'Administration**

Dans notre pays, les organisations de défense des droits humains, des femmes, des jeunes, des consommateurs font un travail admirable ; mais le déficit de communication est si grand qu'il reste beaucoup à faire. Combien sommes-nous de citoyens qui, à la réception d'une convocation de l'administration, passons des nuits blanches, même quand nous n'avons rien à nous reprocher ? Combien sont prêts à payer une certaine somme pour ne pas avoir à répondre à une telle convocation ? Nous en sommes sûrs, ils sont nombreux, et même plus qu'on ne le pense. Par exemple, un commerçant, même en règle de ses obligations fiscales, quand il reçoit une convocation de l'administration des impôts, commence à paniquer, à se poser des questions sur ce qu'il a bien pu faire (ou omettre de faire). Il est prêt à tous les arrangements avec l'agent qui suit son dossier si ça peut amener l'administration à « *l'oublier* ». Combien de commerçants ont dû payer telle ou telle contribution ou tel ou tel impôt sans être convaincu d'avoir payé la juste contribution qu'ils devaient ? L'explication de cet état de choses vient du fait que nous avons peur de l'administration. Le citoyen est convaincu que s'il ne s'entend pas avec le premier interlocuteur qu'il a au niveau de l'administration, les recours qu'il pourrait éventuellement exercer n'aboutiraient à rien. C'est ce qui fait la toute puissance de l'administration face aux administrés. Cette conviction existe au niveau « des lettrés », ne parlons donc pas des illettrés qui, comme déjà indiqué, considèrent les agents comme des personnes savantes, infaillibles et dont la parole est quasi biblique. Un changement ne peut s'opérer que si le citoyen prend conscience de sa force et exige que seul le droit soit appliqué ; mais il doit pour ce faire connaître ses droits. Cette connaissance de ses droits est une action de longue haleine ; les associations travaillant dans ce domaine doivent poursuivre sans relâche la sensibilisation. Toutes les occasions sont bonnes pour illustrer la manière dont ces droits doivent être défendus. A cet égard, la campagne actuelle contre l'impunité au Burkina à travers la mobilisation de l'opinion publique, a un effet pédagogique plus important que plusieurs années de sensibilisation par des procédés classiques. Il y a eu là un bond qualitatif très appréciable. Mais pour défendre ses intérêts et ne pas se laisser entraîner dans les pratiques anormales ou la corruption, le citoyen doit aussi savoir comment fonctionne l'administration.

### **2. Il faut faire connaître aux citoyens les rouages de l'administration**

Pour savoir si ce qui lui est appliqué est juste ou non, il faut que le citoyen ait une connaissance suffisante de la réglementation. Celle-ci doit être simple et accessible à tous. Un effort de vulgarisation doit donc être fait par tous les moyens possibles : radio, télévision, affichages dans les services... Les principaux services rendus par l'administration aux populations doivent faire l'objet d'une publicité suffisante, de même que les conditions de leur réalisation. Si un service est gratuit, il faut le faire savoir le plus largement possible aux bénéficiaires ; s'il est payant, il faut également donner toutes les informations utiles afin d'éviter les abus. Ainsi par exemple, celui qui a besoin d'une pièce d'état civil doit savoir où s'adresser, quel est le coût de la pièce et dans quel délai la pièce pourra lui être délivrée. De même, les recours que le citoyen pourra être amené à utiliser, en cas de non-satisfaction, doivent également être connus par le public. Les services doivent organiser et faciliter ces recours. Mais comme déjà indiqué, l'analphabétisme ne favorise pas la bonne communication : il faut donc pouvoir en tenir compte dans la conception de supports pour faire connaître au public les rouages de l'administration. Ainsi par exemple, une information à communiquer au public se fera

par écrit et par dessins sur panneaux, mais également par un système de diffusion orale sur les lieux du service intéressé.

De telles informations devraient permettre aux citoyens de s'affranchir de la cupidité des employés malveillants.

### **3. Il faut former les individus à la citoyenneté démocratique**

La formation à la conscience citoyenne et aux valeurs de probité et d'honnêteté doit commencer très tôt chez l'enfant. C'est pourquoi, il faut renouer, si ce n'est déjà fait, avec les cours d'instruction civique, dès le cycle primaire. Il faut éveiller chez l'individu, dès le jeune âge, le respect des droits humains, le sens de la démocratie et du bien public. Cette formation devrait se poursuivre tout au long du cursus scolaire. Dans les écoles professionnelles, le futur travailleur doit être sensibilisé à la déontologie de sa profession et il faut cultiver en lui le respect des règles et des principes éthiques. A travers les médias, le public doit pouvoir être informé et sensibilisé aux droits et aux devoirs du citoyen. Cette information ne doit pas se limiter seulement aux obligations fiscales, au droit de vote...; elle doit aussi armer le citoyen pour lui permettre de se défendre, notamment contre les abus ou l'arbitraire de l'administration. Mais, dans ce domaine, comme le dit l'adage, on n'est mieux servi que par soi-même ; c'est pourquoi, les usagers des services publics doivent s'organiser.

### **4. Il faut aider les usagers des services publics à s'organiser pour mieux défendre leurs intérêts**

Nous l'avons déjà dit, les associations diverses (des consommateurs, des droits humains, des femmes...) s'adonnent à ce travail. Mais des actions spécifiques sont nécessaires, afin de créer une certaine dynamique. Ainsi, il peut être procédé à la création de structures spécialisées au sein des associations existantes ou à de nouvelles créations; l'essentiel est que les usagers des services publics aient un cadre où s'exprimer ; étant tous des usagers des services publics, nous aurons besoin, à un moment ou à un autre, de recourir à de telles structures pour tel ou tel problème. Les pouvoirs publics qui veulent réellement lutter contre les dysfonctionnements de l'administration et la corruption ont intérêt à ce que des associations de ce type soient très dynamiques. Elles pourront servir de baromètre pour mesurer l'importance de la corruption ou la qualité des services rendus.

[\(Retour au sommaire](#)

CHAPITRE IV  
LA TRANSPARENCE GOUVERNEMENTALE  
ET LA VOLONTE DE LUTTER CONTRE LA GRANDE  
CORRUPTION

[\(Retour au sommaire\)](#)

Soyons clairs, aucune lutte contre la corruption ne peut réussir sans une volonté politique clairement exprimée ; en d'autres termes, toute la stratégie que nous sommes en train de bâtir ensemble ne pourra aboutir à des résultats concrets que si le gouvernement manifeste sa volonté de lutter contre ce fléau et le fait savoir de manière claire et sans équivoque. Cela se traduira par :

### ***1. La transparence dans les activités gouvernementales***

La transparence gouvernementale suppose la bonne gestion de la chose publique et la participation du citoyen. Ainsi :

- le gouvernement doit rendre compte régulièrement de l'utilisation qu'il fait de l'argent public. A cet effet des structures comme la cour des comptes doivent être dotées de moyens, afin qu'elles puissent régulièrement rendre compte aux citoyens de la bonne ou de la mauvaise utilisation de l'argent public. Aucune entrave ne doit être mise à la publicité qui sera donnée au contenu des rapports de cette cour. De la même manière, les rapports de contrôles des différents corps de contrôle commis à cette tâche doivent être suivis d'effets et rendus publics dans les limites autorisées par la loi;

- le gouvernement doit assurer aux citoyens l'accès à l'information pour tout ce qui concerne les actions gouvernementales. Aucune décision d'importance ne doit être prise, sans une large concertation citoyenne. Cette participation du citoyen doit être organisée à travers l'institution de diverses structures de concertation à l'intérieur desquelles les débats doivent être francs et sans aucune entrave de quelque nature que ce soit. Il ne s'agit pas « des foires », régulièrement organisées, avec des participants triés sur le volet, pour entériner des décisions déjà prises, mais de véritables débats, prenant en compte les préoccupations des différentes couches de la population et impliquant la société civile. Une réelle volonté de transparence est à ce prix.

### ***2. La volonté de lutter contre la grande corruption***

Un proverbe asiatique dit que « le poisson pourrit par la tête ». Toute stratégie de lutte contre la corruption doit commencer par s'attaquer à la grande corruption, celle des présidents, des ministres et des hauts responsables ; l'exemple doit venir d'en haut. C'est pourquoi, les casiers de l'inspection d'Etat doivent être vidés des dossiers qui les encombrant. De même, les affaires d'importance, pendantes en justice doivent être accélérées. Mais plus que tout, l'accent doit être mis sur la prévention juridique de la corruption, à travers l'adoption de textes permettant d'accroître l'efficacité des lois anti-corruption tout en veillant au respect des normes internationales en matière de droits humains. C'est dans ce sens que la Déclaration de Lima, adoptée lors de la 8<sup>ème</sup> conférence internationale contre la corruption en septembre 1997 a interpellé les gouvernements pour :

- « l'abrogation de toute disposition rendant obligatoire de prouver qu'un fonctionnaire qui a reçu un cadeau illégal a vraiment accordé des contreparties ;

- la mise en place d'un système de déclaration des biens des personnes qui ont une position publique de responsabilité (ainsi que leurs familles) et l'obligation pour eux de justifier une croissance de leurs biens hors de proportion avec leurs sources légitimes de revenus ;

- la mise en place d'un contrôle périodique ou aléatoire des biens et des niveaux de vie des décideurs importants des secteurs publics (et de leurs familles et associés), si besoin est par un organisme indépendant ;

- la promulgation de lois qui rendent effectivement possible le gel, la saisie et la confiscation des richesses acquises de manières illicites par des fonctionnaires convaincus de corruption, où qu'elles soient déposées et quelle que soit la personne qui les détient ;

- l'assurance d'une protection appropriée des témoins (et de leurs familles) et de celle des gens qui révèlent des faits ;

- l'enregistrement des cadeaux faits aux fonctionnaires ;

**(Retour au sommaire)**

- l'assurance que les fonctionnaires de tous grades ne peuvent se retrancher derrière des immunités, mais sont effectivement passibles des lois anti-corruption ;
- et la mise à l'écart de toute fonction politique et de tout poste de responsabilité, des criminels condamnés (pour faits de corruption) ».

La même déclaration estime que « la corruption étant un obstacle de taille dans les processus électoraux et politiques, il faut prendre des mesures urgentes pour que les dons aux hommes politiques et aux partis soient réglementés et enregistrés, et que des limites aux dépenses de campagnes soient imposées et contrôlées ».

L'adoption de telles mesures sera un gage de bonne volonté, un signal fort de la volonté de lutter réellement contre la grande corruption.

Les recommandations que le REN-LAC formule trouvent leur complément au niveau international à travers les mesures qui y sont prises ou sont en train de l'être.

Ainsi par exemple, l'assemblée générale des Nations Unies, par sa déclaration 51/191 du 16 décembre 1996, invite-t-elle les pays membres à :

- prendre des mesures efficaces et concrètes pour lutter contre toutes les formes de corruption, les pots-de-vin et les pratiques illicites connexes dans les transactions commerciales internationales, notamment assurer l'application effective des lois en vigueur interdisant la corruption dans les transactions commerciales internationales ;
- rendre passible de peines criminelles tout acte de corruption d'un fonctionnaire ou représentant élu d'un autre pays et prendre les mesures voulues, dans le cadre d'une action coordonnée;
- interdire toute déduction fiscale sur les pots-de-vin versés par une entreprise privée ou publique ou un fonctionnaire ou représentant élu d'un autre pays;
- coopérer et se prêter toute assistance possible dans les enquêtes criminelles et autres poursuites judiciaires relatives à des actes de corruption dans les transactions commerciales internationales ;
- faire en sorte que les dispositions relatives au secret bancaire n'empêchent ou n'entravent les enquêtes criminelles ou autres pratiques illicites connexes dans les transactions commerciales internationales.

Les vingt-neuf pays membres de l'OCDE, auxquels se sont joints, l'Argentine, le Brésil, la Bulgarie, le Chili et la République slovaque, ont adopté et signé en décembre 1997 la convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Cette convention est entrée en vigueur le 25 février 1999.

Quand on sait que les pots-de-vin sont le plus souvent versés par des entreprises des pays riches au profit (d'autorités et d'agents publics...) des pays en développement, on peut légitimement considérer qu'il s'agit là d'un jalon historique important dans la lutte contre la grande corruption dans des pays comme le nôtre.

Au total et comme vous l'aurez constaté, la stratégie que nous suggérons nécessite l'intervention de plusieurs acteurs :

- le gouvernement, qui doit exprimer la volonté politique de s'attaquer au phénomène par la prise d'un certain nombre de mesures contre la grande corruption, car ne dit-on pas que pour balayer un escalier on commence par le haut ?
- les agents publics, qui doivent participer à la lutte en s'organisant pour débarrasser leurs services de ce fléau ;
- la société civile, qui doit travailler à faire connaître leurs droits aux citoyens afin qu'ils puissent s'en prévaloir, même contre l'Etat ou ses fonctionnaires véreux ;
- enfin, la justice, qui doit être forte et qui doit affirmer son indépendance afin que soit mis fin à la culture de l'impunité.

La tâche est immense, mais elle n'est pas insurmontable si nous sommes tous mobilisés et décidés à combattre le fléau que constitue la corruption.

**(Retour au sommaire**

## ANNEXES

**(Retour au sommaire**

Questionnaire de sondage pour 1300 personnes

**1.IDENTIFICATION GEOGRAPHIQUE**

- 1 – Localisation .....
- 2 – Milieu de résidence urbain ..... rural
- 3 – Quartier, secteur ou village :
- 4 – Sexe masculin ..... féminin
- 5 – Niveau d'instruction scolaire
- Aucun – Alphabétisé – Primaire – Secondaire 1er cycle
- Secondaire 2<sup>nd</sup> cycle – Supérieur
- 6 – Profession .....

**2. PERCEPTION DES PROBLEMES DE CORRUPTION AU BURKINA FASO**

- 1 – Avez-vous déjà entendu parler de problèmes de corruption ? Oui Non
- 2 - Si oui, par quel canal ?
- Par la presse - Par un proche - Par un collègue de service
- Autre (à préciser) .....
- 3 – La presse parle – t – elle suffisamment de la corruption ? Oui Non Ne sait pas
- 4 – Quelle presse ? Privée Publique
- 5 – Avez-vous fait personnellement l'expérience d'une affaire de corruption ?
- Oui Non
- a) Combien de fois avez-vous été confronté à des problèmes de corruption ?
- Une fois Deux fois plusieurs fois
- 6 – Quels sont selon vous les secteurs que vous jugez les plus corrompus ?
- Citez trois (3) services publics ou privés par ordre d'importance décroissante.
- 1.....2.....3.....
- .....
- 7– Quelles sont, selon vous, les causes de la corruption au Burkina Faso ?
- Citez au moins trois (3) causes considérées comme les plus importantes par ordre décroissant
- 1.....
- .....2.....3.....

**PERCEPTION DE LA CORRUPTION PAR SECTEUR D'ACTIVITE**

- 1 – Pour quelles raisons fréquentez-vous un centre de santé ?
- Maladie Accompagnement Travailleur
- Autres (à préciser).....
- 2 – Avez-vous déjà entendu parler de corruption dans le secteur de la santé ?
- Oui Non

3 – Si Oui, dans quels services la rencontre-t-on le plus ? citez quelques-uns

.....  
.....

4 – Avez-vous déjà été confronté à une affaire de corruption dans ce secteur ?

Oui      Non

5 – Si oui racontez (lieu, montant, espèces, degré d'implication).....

.....  
.....  
.....  
.....

6 – Quelles sont selon vous les causes de cette corruption dans la santé ?

.....  
.....  
.....

7 – Pensez-vous que la corruption est plus développée dans ce secteur qu'ailleurs ?

Oui      Non

8 – Si vous devez apprécier le degré de corruption en donnant une note de 0 (corruption inexistante) à 10 (corruption très importante et généralisée) quelle note donneriez-vous à ce secteur ? Note .....

**(Retour au sommaire**

## Présentation du REN-LAC

Le REN-LAC est né de l'initiative développée par L'UIDH et de la volonté de la société civile burkinabé.

En effet, l'UIDH dont le siège est à Ouagadougou, Burkina Faso a organisé du 03 au 07 novembre 1997 un séminaire international sur la corruption avec la participation d'une dizaine de pays de la sous-région et une participation massive des organisations de la société civile burkinabé.

A l'issue des travaux du séminaire, les participants ont adopté une déclaration dite "Appel de Ouagadougou" où invitation a été faite aux organisations de la société civile présentes au séminaire "d'œuvrer dans leurs pays respectifs, en relations avec toutes les forces susceptibles de participer à l'action, à la mise en place d'une structure nationale indépendante de lutte contre le fléau".

C'est donc en réponse à cet appel qu'une vingtaine d'organisations de la société civile burkinabé, à l'initiative du M.B.D.H.P., se sont retrouvées dans la salle de conférence du PNUD, à Ouagadougou le 20 décembre 1997, en Assemblée Générale constitutive, pour mettre en place le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC) dont le récépissé de déclaration a été obtenu en mars 1998.

Depuis cette date les responsables élus du REN-LAC se sont attelés à faire connaître le REN-LAC aux administrations et aux chancelleries installées au Burkina Faso.

Grâce à l'appui de partenaires tels que l'Ambassade des Etats-Unis, l'année 1998 et une partie de 1999 ont été consacrée à faire connaître le réseau et surtout à sensibiliser les populations autour de la question de la corruption, notamment à travers des émissions radio, des écrits dans la presse, "*corruption dans la cité*" des conférences, la réalisation d'un sondage d'opinion sur l'état de la corruption au Burkina Faso.

Ces activités ont pu se réaliser grâce aussi à la compréhension du M.B.D.H.P. et de l'UIDH qui ont accepté accueillir nos réunions dans leurs locaux.

Depuis septembre 1999, grâce à l'aide de DIAKONIA, à travers des fonds de l'agence Suédoise pour le développement et la Coopération Internationale, le EN-LAC dispose d'un siège, que l'aide de l'Ambassade des USA a permis d'équiper.

Depuis donc le dernier trimestre de l'année 1999, le REN-LAC dispose d'une permanence avec une structure administrative légère composée d'un Permanent et d'une Secrétaire. Ce qui a permis une intensification des activités du Réseau qui se sont articulées autour des points suivants: communication, sensibilisation, études et formations, enquêtes.

[\(Retour au sommaire](#)

**Adresse du Réseau National de Lutte Anti-Corruption**

**01 BP 13 46 Ouagadougou 01**

**Burkina Faso**

**Tel.: + 226 – 33 04 73**

**Fax: + 226 – 31 61 44**

**Mail : [renlac@renlac.org](mailto:renlac@renlac.org)**

**Site : [www.renlac.org](http://www.renlac.org)**

**©Tous droits réservés au REN-LAC**

**(Retour au sommaire**